QUE SAIS-JE ?

Les Gallo-Romains

ÉMILE THÉVENOT
Président d'honneur de la Société d'Archéologie de Beaune



DU MÊME AUTEUR
(quelques publications)

Autun, cité romaine et chrétienne, Autun, 1932, in-8° (épuisé).
Les monuments et le culte de Jupiter à l'anguipède, dans la cité des Eduens (*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1938-1939).
La voie ancienne de Chalon à la haute vallée de la Seine (*Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune*, 1940).
La station routière de Fines, sur la voie romaine de l'Oisans et les limites du pays des Ucenni (*Revue des études anciennes*, 1942).
La station des Bolards, près Nuits-Saint-Georges, Côte-d'Or (*Gallia*, 1949).
Figurations du dieu au maillet (*Gallia*, 1953).
Dieu-cavalier, Mithra et Apollon (*La nouvelle Clio*, 1950).
Médecine et religion aux temps gallo-romains : le traitement des affections de la vue (*Latomus*, 1950).
Le monument de Mavilly (*Latomus*, 1955).
Les origines du vignoble bourguignon (*Annales de Bourgogne*, 1951 et 1952).
L'importation de produits espagnols chez les Eduens, d'après les marques d'amphores (*Revue archéologique de l'Est*, 1950).
Le culte des déesses-mères (*Rev. arch. de l'Est*, 1951).
Méthodes d'exploration de la religion gallo-romaine (*Rev. arch. de l'Est*, 1955).
Le symbole de l'ascia chez les Eduens (*Rev. arch. de l'Est*, 1957).
Inventaire des monuments à Epona, dans l'ouvrage de R. MAGNEN, *Epona*, Bordeaux, 1953 ; supplément publié en 1956.
Sur les traces des Mars celtiques, Bruges, de Tempel, 1955 (vol. III des *Dissertationes archaeologicae Gandenses*).
Plaidoyer pour Alise-Sainte-Reine, dans le *Miroir de l'histoire*, 1957, n°s 90 et 94.
Le site d'Alésia et la frontière occidentale des Séquanes (*Les études classiques*, Namur, 1959).
Histoire des Gaulois (coll. « Que sais-je ? », n° 206), Presses Universitaires de France, 5e éd. revue, 1971.
Les Eduens n'ont pas trahi, vol. coll. « Latomus », Bruxelles, 1960.
Divinités et sanctuaires de la Gaule romaine, Fayard, 1968.
Voies romaines de la cité des Eduens (*Latomus*, 1969).
Le Beaunois gallo-romain (*Latomus*, 1971).

ISBN 2 13 038226 6

Dépôt légal — 1re édition : 1948
6e édition revue : 1983, novembre

© Presses Universitaires de France, 1948
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Chapitre Premier

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA GAULE CONQUISE

Déterminer dans quelle mesure la Gaule celtique s'est continuée à travers la Gaule romaine, tel est le problème majeur de l'étude des Gallo-Romains. Des progrès décisifs dans cette connaissance ont été accomplis durant ces trente dernières années.

La chute d'Alésia, en 52, marque la fin de la lutte organisée sur le plan national. Certains peuples pourront ne pas reconnaître le fait accompli, des chefs secondaires pourront refuser leur soumission et tenter une lutte inégale. César aura beau jeu de les mater les uns après les autres. Deux légions suffirent à disperser les Carnutes de la Beauce. Les Bellovaques de l'Oise, défaits dans la région de Clermont-d'Oise, durent se rendre à merci. Il ne resta bientôt plus que des bandes isolées. Drappès le Sénon et Luctérius furent réduits à s'enfermer dans un oppidum des Cadurques (Quercy) que César appelle Uxellodunum. Les assiégés ne rendirent la place qu'après avoir été privés d'eau. Afin de prévenir toute velléité de résistance, César prit alors une mesure terrifiante : il laissa la vie aux révoltés, mais leur fit couper les mains.

1. **Administration de César.** — Par ailleurs le conquérant s'efforçait de se concilier les esprits qui n'étaient point trop farouchement prévenus. Il savait que dans chaque cité le parti de la collaboration avec Rome avait compté de nombreux adeptes.

La guerre une fois finie, il était permis d'espérer que ces hommes reprendraient une influence grandissante et entraîneraient peu à peu l'adhésion de leurs compatriotes. Avec chaque cité, César sut prendre l'attitude la plus conforme aux intérêts de Rome, sans se soucier le moins du monde de rendre une stricte justice : envers les unes indulgent jusqu'à l'absurde, libéral envers les autres, rigoureux rarement, il désarma les haines, flatta l'amour-propre, et par des traitements inégaux, brisa tout sentiment de solidarité entre les peuples gaulois.

Cette politique fut inaugurée dès le lendemain d'Alésia. Les deux peuples qu'il ménagea le plus furent les Arvernes, instigateurs de la coalition, et les Eduens qui l'avaient encouragée de toute leur autorité. Tandis que les prisonniers appartenant aux petites nations étaient distribués comme esclaves aux soldats romains, César renvoya dans leurs foyers vingt mille Eduens et Arvernes, achetant de ce prix la soumission de ces deux peuples influents. Ménageant les grands et les puissants, il choisissait les faibles pour exercer des sévices qui devaient servir d'exemple. Par la suite, le titre d' « alliés et amis du peuple romain » fut décerné à de nombreuses cités. Les chefs qui se rallièrent se virent gratifiés d'éclatantes récompenses. Beaucoup reçurent le droit de cité, comme en témoignent les noms de nombreux personnages historiques du Ier siècle qui s'appellent *Julius* à l'instar du vainqueur des Gaules

Au reste, César se garda de faire peser sur les Gaulois un joug trop pesant. Le tribut imposé à l'origine était insignifiant et les changements apportés par la conquête se percevaient à peine. La propriété privée fut respectée. Dans l'ordre administratif, le cadre des cités demeura pratiquement intact. Cha-

que cité continua de se régir suivant ses lois. Pour un observateur superficiel, tout se passait comme si la Gaule, après avoir traversé la crise de la guerre, allait reprendre le cours de ses destinées.

A voir les choses de plus près, les Gaulois avaient cependant perdu leurs libertés essentielles. A la tête des cités ne furent tolérés que des hommes sûrs, dévoués à la cause romaine. Par l'entremise de ces personnages, bientôt comblés d'honneurs, on peut dire que Rome intervenait indirectement dans le gouvernement intérieur des cités. Quant à une politique extérieure, il n'en était évidemment plus question. Les rapports de clientèle ou d'amitié, les alliances, qu'avaient fait naître dans le passé les circonstances de l'histoire et de la géographie, se trouvèrent à jamais brisés. Les grandes confédérations éduenne et arverne furent dissoutes. On prit toutes précautions pour éviter la résurrection de ligues comme celles des peuples belges ou armoricains. Tous ces liens, plus ou moins resserrés, qui avaient établi, parmi les cités gauloises, une véritable hiérarchie, furent remplacés par une commune soumission à la puissance conquérante. Les peuples vassaux jadis trouvèrent ainsi, dans l'abaissement des nations qui avaient été leurs guides, un motif de consolation.

Au lendemain de la conquête, l'ensemble de la Gaule ne forme qu'une seule province, c'est-à-dire que l'ancienne « Province romaine » fut étendue jusqu'au Rhin et à l'Océan. César garda la haute main sur l'administration de cet immense pays, soit qu'il intervînt en personne, soit qu'il se fît représenter par un légat. Dans l'ancienne Province, il installa ses vétérans. La romanisation de la Provence n'a pas été si aisée que l'on est accoutumé de le penser : les oppida très nombreux, témoins d'une civilisation gauloise avancée que l'on explore peu à

peu en Provence et haute Provence, les refuges et bourgs fortifiés échelonnés le long du Rhône et de la Méditerranée, occupés jusqu'au temps d'Auguste prouvent le contraire. Orange, Valence, Vienne furent peuplées de colons. Fréjus fut créé de toutes pièces. Le but de ces fondations était double. Ces villes devinrent des centres de rayonnement de l'influence romaine. D'autre part, leur éparpillement judicieux le long de la route d'Espagne, comme le long de la vallée du Rhône, traduit un souci évident de maintenir la sûreté des communications.

2. **Fondation de Lyon.** — Selon toute vraisemblance, le dictateur avait songé à prolonger vers le nord la ligne des colonies de la vallée du Rhône. Si l'on en croit un rhéteur du IVe siècle, la capitale éduenne reçut quelque temps le nom de *Julia*, indice de l'intérêt que lui porta le maître de la Gaule. La fondation de Lyon, en 43, coïncide de trop près avec la date de la mort de César, pour que l'on ne soit tenté de lui en attribuer l'idée première. Ce fut le gouverneur du moment, Munatius Plancus, qui réalisa cette conception. Le site était fréquenté depuis longtemps et par les indigènes qui lui avaient donné ce nom de *Lugudunum* (nom celtique, dont le premier élément évoque sans doute *Lugus*, ancienne divinité indigène, de caractère solaire, dont le culte était en voie d'effacement) et par les marchands italiens qui suivaient les armées de César. C'est que Lyon est un carrefour où se rejoignent la route du sillon rhodanien, les routes venues d'Italie par les cols alpestres, celles qui descendent des seuils de Bourgogne et de la trouée du Doubs, celles enfin qui arrivent de l'Ouest en contournant le Massif central. Par surcroît Lyon, situé immédiatement au nord de la Province, pouvait s'appuyer sur un pays

pacifié et devenir le vestibule de la Gaule récemment conquise. La nouvelle colonie, bâtie sur la colline de Fourvières, s'annonçait comme une ville de soldats et une place commerciale de premier ordre. Elle fut de plus choisie comme résidence du gouverneur. Le prestige qui en résulta pour elle, l'importance exceptionnelle de sa population de vétérans, de trafiquants et de fonctionnaires firent bientôt de Lyon le foyer le plus vivant de civilisation romaine.

3. **Auguste organise la Gaule.** — Après les années troublées du triumvirat, le soin d'organiser fortement la Gaule revint à Auguste et à Agrippa, son gendre et collaborateur. La Gaule reçut l'essentiel de ses cadres administratifs et les cités de la Gaule leur distribution définitive. Un vaste programme routier fut tracé et mis à exécution sans délai. La vie urbaine fut développée par des créations ou des aménagements nouveaux. On n'hésita pas à entreprendre le cadastre complet des biens de la Gaule, tant pour dresser le bilan exact de la conquête que pour fournir une assiette à l'impôt. Dans le même temps, les vallées alpestres, qui avaient jusqu'alors échappé en partie à l'emprise romaine, furent pacifiées et le passage des cols put s'opérer en toute sécurité (à cette occasion, érection du Trophée de la Turbie).

Dès le début de la conquête, César avait noté les subdivisions ethniques de la Gaule ; Auguste s'inspira de ces observations et partagea la Gaule en quatre groupes de cités. Toutefois il modifia sensiblement la répartition, de manière à équilibrer les circonscriptions. L'ancienne Province, toujours délimitée par les Cévennes et le Rhône, prit le nom de Narbonnaise. Le reste de la Gaule, la Gaule chevelue, donna naissance à trois districts souvent appelés

les Trois Gaules *(tria populorum genera*, Pline ; *Tres Galliae)*. Au sud-ouest, l'Aquitaine, démesurément agrandie, s'étendit des Pyrénées à la Loire. La Celtique ou Lyonnaise engloba les peuples établis entre la Loire, la Seine et la Saône, y compris l'Armorique. Le reste de la Gaule, c'est-à-dire les territoires situés à l'est de la Saône et au nord de la Seine, constitua la Belgique. Ces trois districts, qui se touchaient à Lyon, ne formèrent d'abord qu'une seule province, sous le commandement d'un gouverneur général. Dans ce poste éminent se succédèrent des personnages de premier plan, touchant de près à l'empereur : Agrippa déjà nommé ; Tibère, beau-fils d'Auguste et futur empereur ; Drusus, frère de Tibère ; Germanicus, fils de Drusus.

4. **L'autel de Lyon.** — Par la suite, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique furent considérées comme des provinces distinctes et reçurent des légats, mais la prééminence de Lyon n'en persista pas moins, grâce en particulier à une institution de caractère à la fois religieux et politique. Pour sceller par un geste symbolique l'union indéfectible de la Gaule et de Rome, Drusus eut l'idée de promulguer une fête annuelle, au cours de laquelle les Gaulois, réunis dans une assemblée solennelle, viendraient rendre un culte au génie de Rome et de l'Empereur. Au pied de la colline de Fourvières, dans la presqu'île formée par le confluent du Rhône et de la Saône, fut érigé un autel sur lequel on grava ces simples mots : *Romae et Augusto* (à Rome et à Auguste). Tous les peuples des soixante cités de la Gaule chevelue furent invités à envoyer leurs délégués à la grande cérémonie qui se tint dans les premiers jours d'août et pour la première fois en 12 avant J.-C. A la tête de l'assemblée fut placée, avec le titre de

prêtre, un noble Eduen, dont le nom suffit à indiquer qu'il était acquis aux idées romaines : *Caius Julius Vercondaridubnus*. Les Gaulois renouvelaient en apparence la tradition des grands conciles religieux de la forêt carnute, présidés par les druides, mais leur réunion était désormais placée sous le signe de la Ville éternelle et de la divinité impériale ; quand la Gaule retrouvait son unité près de l'autel du Confluent, c'était pour accomplir un acte de loyalisme.

5. La romanisation de la Gaule. — Le fait est que les Gaulois acceptèrent la civilisation romaine avec un empressement qui peut surprendre. A coup sûr, l'habileté des dirigeants fut extrême. Sachant bien que le temps travaillait pour eux, ils évitèrent de heurter violemment les habitudes et les sentiments de la population et n'introduisirent des réformes que par degrés insensibles. Ils évitèrent même de faire sentir leur domination en répandant par le pays un trop grand nombre de fonctionnaires et ils associèrent dans une large mesure les Gaulois à leur propre gouvernement. Jamais Rome ne pratiqua une politique d'assimilation forcée ; elle n'eut même pas recours ouvertement à ce que nous appellerions de la propagande. Les vainqueurs se contentèrent d'assurer l'ordre et la facilité des communications, de donner à la Gaule une forte organisation administrative. Pour le reste, ils comptèrent sur l'attrait que devait exercer une civilisation plus évoluée et l'on multiplia les foyers d'influence latine qui placèrent sous les yeux des vaincus des modèles typiques, propres à les entraîner dans la voie du progrès. Ces foyers furent, dans la Narbonnaise, les colonies, et dans les Trois Gaules, les chefs-lieux de cités. La centralisation administrative réalisée autour de ces petites capitales, les fonctions politiques

et les honneurs réservés aux nobles eurent pour effet la conciliation rapide de l'aristocratie. Le menu peuple des villes et, avec plus de retard, celui des campagnes, suivit l'exemple des grands. C'est ainsi que, sans violence, la Gaule se trouva peu à peu romanisée.

6. **Octroi du droit de cité.** — Les étapes de cette romanisation apparaissent nettement, si l'on examine la progression dans l'octroi du droit de cité. A l'origine, des prérogatives enviées s'attachaient au titre de citoyen romain. Sans parler du prestige moral que leur conférait leur appartenance au peuple souverain, les citoyens étaient pratiquement dispensés de l'obligation du service militaire. Ils pouvaient se marier, hériter, commercer sous le couvert de la loi romaine. En droit criminel, ils échappaient à la juridiction du gouverneur de la province et ne pouvaient être jugés qu'à Rome par leurs pairs. Enfin les titulaires du droit de cité pouvaient envisager une carrière de fonctionnaire, devenir officiers, procurateurs, gouverneurs.

Le titre de citoyen s'obtenait par l'effet d'une mesure individuelle ou collective. César l'accorda en bloc aux Gaulois qui formèrent la légion des Alouettes. Il l'accorda en outre à un grand nombre de nobles qui avaient embrassé sa politique et lui rendaient des services. La plupart des chefs municipaux de la Gaule, mentionnés par Tacite, s'appellent Julius. On trouve parmi eux surtout des Eduens, des Trévires, des Lingons, des Rèmes, c'est-à-dire des hommes appartenant aux nations qui se rallièrent les premières. Ce sont en général des descendants des anciens rois ou des membres des familles les plus considérables. Le nouveau citoyen prenait le nom de la famille de son bienfaiteur et son nom indigène lui restait comme surnom (type *Caius Julius Epo-*

redorix). Auguste, il est vrai, fut beaucoup moins libéral en cette matière. Il revint même en partie sur les avantages concédés, en proclamant que les Romains des provinces n'avaient pas de droits politiques, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient ni voter dans les comices, ni entrer au Sénat *(civitas sine suffragio)*.

Cette restriction fut levée dès le milieu du Ier siècle. L'empereur Claude, né à Lyon, et qui eut toujours une prédilection marquée pour le pays de sa naissance, voulut que les Gaulois pussent être admis au Sénat, devenir consuls. Le discours qu'il prononça en faveur de cette mesure, en 48, gravé sur tables de bronze et exposé près de l'autel de Lyon, nous est parvenu en partie. L'intervention de l'empereur brisa les résistances. Les droits complets furent concédés, aux Eduens d'abord, et il y a tout lieu de penser que d'autres peuples ne tardèrent pas à se les voir octroyer. Les troubles qui achevèrent le règne de Néron furent l'occasion de concession du droit de cité sur une vaste échelle, chaque prétendant à l'Empire tenant à récompenser ceux qui l'avaient soutenu. Comme d'autre part, les anciens soldats, ayant servi dans les corps d'auxiliaires, devenaient citoyens d'office, le nombre des citoyens augmentait rapidement. Tant et si bien que cette multiplication entraînera la dépréciation du titre. Vers la fin du IIe siècle, Marc Aurèle, obligé de résister aux invasions, dut lever des armées importantes et il y parvint en accordant le droit de cité en masse. Septime Sévère l'imita et enfin Caracalla, son fils, franchit le dernier pas en conférant la cité à tous les hommes libres de l'Empire (212). Les dernières barrières entre vainqueurs et vaincus étaient supprimées.

Cette politique intelligente porta ses fruits. Comme d'autre part la paix et la sécurité assurées avaient permis, dès le milieu du Ier siècle, un enri-

chissement général, on s'explique que l'état de choses antérieur ait été peu regretté. Voilà pourquoi les tentatives de révolte furent rares et sans conséquences. Elles ne se produisirent qu'à la faveur des heures troubles de l'histoire impériale ou à la suite de mécontentements passagers (en 21 après J.-C., soulèvement très vite réprimé chez les Trévires et chez les Eduens ; en 68-70, agitation née aux derniers mois du règne de Néron et qui se prolongea à la faveur de l'interrègne entre Néron et Vespasien : la Gaule ballottée entre les prétendants successifs à l'Empire, rêva d'indépendance, mais devant le rétablissement de l'autorité, se rallia d'elle-même à Rome). A part ces courts moments de fièvre politique, la Gaule ne se départit point d'un parfait loyalisme. Par un labeur soutenu, elle atteignit une prospérité enviable, dont l'apogée le place au IIe siècle. C'est à cette période qu'il y a lieu de s'arrêter pour considérer l'état de la Gaule et mesurer dans toute leur ampleur les changements apportés par la conquête.

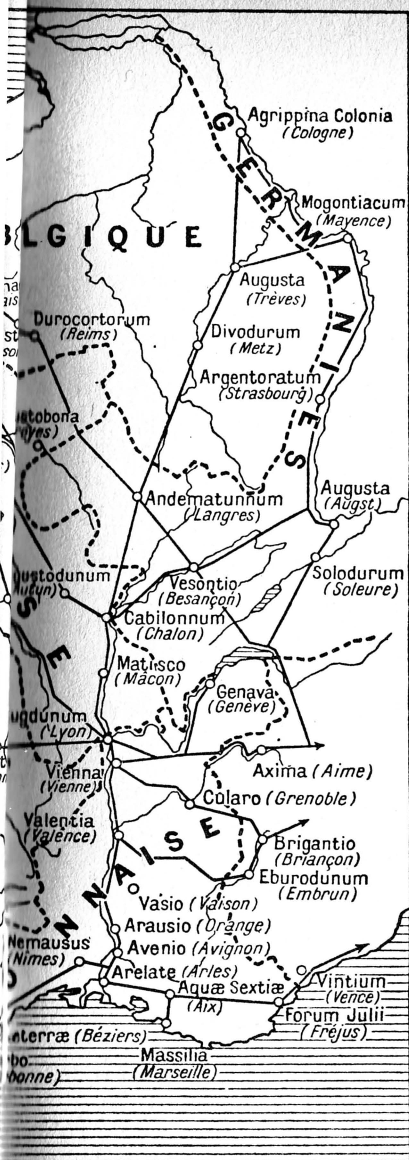
7. **La Gaule administrative au IIe siècle. Circonscriptions territoriales.** — Les grandes divisions territoriales instaurées par Auguste furent conservées à peu de choses près. Les principaux remaniements furent occasionnés par l'organisation progressive de la frontière du Nord-Est. Au IIe siècle, après l'annexion des Champs Décumates sur la rive droite du Rhin et l'aménagement du limes germanique entre la région de Coblence et Ratisbonne, les territoires se répartissaient en neuf circonscriptions, dont voici le schéma rapide :

I. — Narbonnaise, province sénatoriale, sans garnison militaire, administrée par un ancien préteur, avec le titre de proconsul : vingt-trois cités ;

II. — Aquitaine : dix-sept cités ;
III. — Lyonnaise : vingt-quatre cités ;
IV. — Belgique : quatorze cités ;
chacune de ces trois provinces impériales administrée par un légat de l'empereur, nommé directement par lui et choisi en général parmi les anciens préteurs ;
V. — Germanie inférieure ;
VI. — Germanie supérieure ; treize cités pour les deux Germanies ;
commandements militaires, en partie prélevés sur l'ancienne Belgique (zone de la rive gauche du Rhin, à laquelle on adjoignit, pour constituer la Germanie supérieure, les Lingons, les Séquanes et les Helvètes), en partie formés des pays soumis sur la rive droite du fleuve ; commandements exercés par des légats de l'empereur, choisis en principe parmi les consulaires ;
VII. — Alpes Pennines ;
VIII. — Alpes Cottiennes ;
IX. — Alpes Maritimes ;
districts constitués après la pacification des Alpes et considérés comme faisant partie du domaine privé de l'empereur ; à leur tête des procurateurs.

Dans chacune de ces neuf provinces, le gouverneur, quel que fût son titre, exerçait, au nom du Sénat ou de l'empereur, des pouvoirs très étendus. Responsable de l'ordre, il était à la tête de la force armée. Il avait la charge de l'administration générale. En particulier il surveillait l'exécution du recensement et la rentrée des impôts ; il rendait la justice. Toutefois son autorité avait des limites : le gouverneur devait tenir compte de la condition juridique des cités de son ressort, condition assez variable à l'origine. De plus, il était lié vis-à-vis de l'empereur par des instructions précises ; il ne pouvait, sans autorisation spéciale, modifier le taux des


Gesoriacum
(Boulogne)
Samarobriva
(Amiens)
Rotomagus
(Rouen)
L Y O N N A
Lucotecia
(Paris)
Autricum
(Chartres)
Agedincum
(Sens)
Cenabum (Orléans)
Condate
(Rennes)
Darioritum
(Vannes)
Juliomagus
(Angers)
Cæsarodunum
(Tours)
Avaricum
(Bourges)
Nebernum
(Nevers)
Lemonum
(Poitiers)
AQUITAINE
Augustoritum
(Limoges)
Mediolanum
(Saintes)
Vesunna
(Périgueux)
Burdigala
(Bordeaux)
Dibona (Cahors)
Segodunum
(Rodez)
Aginnum
(Agen)
Tolosa
(Toulouse)
Aquæ Augustæ
(Dax)
Lugdunum
(St Bertrand)
Carcaso
(Carcassonne)
N A R B
Limites de provinces.
Grandes voies romaines.



La Gaule au IIe siècle

impôts. Un personnel très restreint entourait le gouverneur ; c'étaient, d'une part, ses amis et conseillers, jeunes gens de grandes familles venus s'initier aux affaires et, d'autre part, les divers employés subalternes.

8. **Maintien des cités et des pays gaulois.** — Chaque province englobait un nombre plus ou moins élevé de cités gauloises primitives. Les vainqueurs modifièrent le moins possible les unités territoriales déjà constituées. C'était de leur part une double habileté. Des bouleversements profonds auraient heurté les habitudes et éveillé peut-être les susceptibilités de ces peuples si jaloux les uns des autres. Ils auraient compliqué singulièrement l'administration des pays conquis. On retrouve donc, dans la Gaule du IIe siècle, des Séquanes, des Lingons, des Bituriges aux mêmes lieux et places où ces peuples vivaient au temps de Vercingétorix. Le détail même des frontières fut presque toujours respecté, de sorte que la carte de la Gaule romaine diffère assez peu de celle que nous avons dressée pour la Gaule indépendante (regroupements dans l'ancienne Aquitaine ; Aduatuques, Condruses et Eburons fondus dans le peuple des Tongres ; suppression des Mandubiens, des Aulerques Brannovices ; Ségusiaves détachés des Eduens, Vellaves des Arvernes ; création de quatre cités sur la rive gauche du Rhin : Triboques en haute Alsace, Némètes et Vangions plus au nord, Bataves sur le Rhin inférieur).

Les « pays » *(pagi)*, subdivisions intérieures des cités furent également conservés. Ils s'élevaient, selon Plutarque, au nombre de trois cents pour les Trois Gaules à l'époque de la conquête ; à la mort d'Auguste, on en comptait trois cent cinq. La quasi-concordance entre ces deux chiffres montre que l'or-

ganisation administrative n'avait pas apporté de bien grands bouleversements. C'est que, plus encore que les cités, les pays étaient des individualités précises ; à l'origine, ils étaient nés d'une unité ethnique et, dans leur configuration, ils embrassaient le plus souvent une petite région naturelle.

9. **Exaltation des capitales.** — Si les cités gauloises conservèrent, dans les grandes lignes, leur cadre physique, elles n'en subirent pas moins des transformations radicales. La mise en vedette des chefs-lieux, déjà sensible chez les peuples les plus évolués, fut accentuée et généralisée. Gergovie chez les Arvernes, Bibracte chez les Eduens, Avaricum chez les Bituriges étaient à la fois des entrepôts, le siège de foires, d'assemblées politiques, de manifestations religieuses. Mais la population fixe restait peu nombreuse. Plus que la bourgade principale, ce qui comptait alors, c'était le territoire de la cité. Au lieu de cela, les Romains s'appliquèrent, dès le début de l'occupation, à « enraciner le principe éternel de la cité antique, la prééminence d'une ville sur le territoire de la nation. Celles des peuplades qui avaient ignoré ou négligé jusque-là l'Empire et le culte d'une capitale reçurent du premier des empereurs leur lieu souverain, tête et sanctuaire des hommes et des choses » (Jullian). On assiste alors à une véritable floraison de villes dont le nom, reflet de celui d'Auguste, rappelle assez l'époque de leur fondation (*Alba Augusta*, Aps dans le Vivarais ; *Aquae Augustae*, Dax ; *Augusta Ausciorum*, Auch ; *Augustonemetum*, Clermont ; *Augustoritum*, Limoges ; *Augustodunum*, Autun ; *Augustobona*, Troyes ; *Augustodurum*, Bayeux ; *Augusta*, Soissons et Saint-Quentin ; *Augustomagus*, Senlis ; *Augusta Rauricorum*, Augst).

Non seulement ces villes augustéennes se peuplaient de commerçants, d'artisans, mais surtout elles abritaient dans leurs murs les corps constitués de l'Etat, les magistrats. Elles pouvaient ainsi recevoir les ordres de Rome et les diffuser jusque dans les moindres campagnes. Les nouveaux maîtres trouvaient leur compte dans une organisation si apte à servir leur politique.

10. **Gouvernement local des cités.** — Les rouages intérieurs des cités n'eurent pas besoin d'être beaucoup modifiés pour être adaptés aux habitudes romaines. Le sénat gaulois, jadis formé des chefs des familles les plus considérables, devint le conseil des décurions, mais après comme avant, il ne resta accessible qu'aux riches. Le pouvoir resta donc aux mains de l'aristocratie, favorable en principe à la cause romaine. Les décurions prenaient par décrets toutes les décisions importantes et nommaient les magistrats. Ils étaient responsables vis-à-vis de l'Etat romain du paiement des impôts de la cité. Le vergobret unique du temps de l'indépendance fit place assez vite à deux magistrats chargés de l'exécutif comme les consuls et que l'on appela d'abord préteurs, puis *duumvirs*. Nommés pour un an, les duumvirs veillaient d'une manière générale à la marche des affaires de la cité et rendaient la justice dans les cas secondaires. Ils étaient assistés de deux édiles chargés de la police et de questeurs faisant office de trésoriers. Tous les cinq ans, les duumvirs prenaient le titre de quinquennaux et, comme les censeurs à Rome, surveillaient le recensement de la population et des fortunes. Enfin, les inscriptions font connaître ici et là des magistrats spéciaux, nommés pour des fonctions temporaires ou très restreintes. A Nîmes, le « préfet des vigiles et des

armes » *(praefectus vigilum et armorum)* assure le service des incendies et peut-être de l'arsenal. Un « préfet pour la répression du brigandage » existe à Nyon, sur les bords du Léman, et chez les Vangions : *praefectus arcendis latrociniis.*

11. **Droits des cités.** — On aimerait savoir dans quelle mesure les cités gauloises ont pu conserver une certaine autonomie intérieure, mais il s'en faut que les documents nous éclairent à souhait sur ces questions. Observons d'abord que, vis-à-vis de l'Etat romain, leur condition politique était très variable, du moins à l'origine. Parmi les colonies, très nombreuses en Narbonnaise, on distinguait les colonies romaines, formées de citoyens romains et dont la constitution était la reproduction de celle de Rome et, d'autre part, les colonies latines, dont les citoyens recevaient seulement le « droit latin » qui conférait un peu moins de prérogatives. Au nombre des premières, il faut citer : Narbonne, Arles, Béziers, Fréjus ; les principales colonies latines sont : Carcassonne, Apt, Carpentras, Aix-en-Provence, Nîmes, Avignon, Digne, Toulouse. Dans les Trois Gaules, aux trois anciennes colonies Lyon, Augst, Nyon s'ajoutèrent par la suite Cologne créée par Claude, Spire, Avenches chez les Helvètes.

La masse des autres cités, c'est-à-dire la presque totalité des cités des Trois Gaules, n'étaient pas égales en droits. Dans la soumission imposée à tous les Gaulois, Rome avait ménagé des degrés. En laissant à certaines cités quelques menues libertés, en appliquant à d'autres des charges plus pesantes, on évitait l'inconvénient de créer une solidarité dans l'infortune et l'on diminuait les chances d'une révolte généralisée. Les cités les plus défavorisées étaient dites « tributaires » *(stipendiariae civitates).*

Elles payaient le tribut, symbole de leur sujétion et elles étaient sous la dépendance la plus étroite du gouverneur de la province. Dans cette catégorie rentrait la majorité des cités des Trois Gaules, entre autres celles de l'Aquitaine, de l'Armorique, de la Belgique, qui s'étaient révélées farouchement hostiles pendant la guerre. Venaient ensuite les cités qualifiées de « libres et exonérées » *(liberae et immunes)*. C'étaient des cités auxquelles le vainqueur avait pardonné, par un acte bénévole. Elles devaient jouir primitivement de certaines exemptions d'impôts, mais les textes font connaître que, dès le premier quart du Ier siècle, ces faveurs avaient disparu. Tel était le statut des Arvernes, en Aquitaine, des Ségusiaves et des Turons en Lyonnaise, des Nerviens, des Leuques et des Trévires en Belgique.

Au degré supérieur, nous rencontrons les cités « libres et fédérées » *(liberae et fœderatae)*. Celles-là étaient réputées comme n'ayant jamais été en guerre avec Rome. Leur liberté résultait d'un pacte bilatéral conclu avec Rome sur un rang d'égalité. En principe, ces cités étaient soustraites à l'autorité du gouverneur ; elles ne payaient pas le tribut et ne faisaient pas partie de la province. En fait, ces privilèges se réduisirent très vite à des formules théoriques. Faisaient partie de cette catégorie en Narbonnaise, les Massaliotes, vieux amis de Rome, et les Voconces ; en Lyonnaise, les Carnutes et les Eduens ; en Belgique et en Germanie les Lingons et les Rèmes, fidèles alliés, les Helvètes. Les différences de condition, très réelles au début, allèrent en s'estompant, au fur et à mesure que la domination romaine était mieux acceptée. Les immunités d'impôts ne furent pas maintenues. Inversement les cités les moins privilégiées ne subirent jamais une absolue servitude. Elles conservèrent la jouissance de leurs terres et une bonne

partie de leurs lois et coutumes. On peut donc estimer qu'au IIe siècle, où nous nous sommes placés, toutes les cités jouissaient de droits comparables, comme elles étaient soumises aux mêmes interdictions.

Il est à présumer que le droit gaulois, fait d'un ensemble de coutumes, confiées à la mémoire et livrées à l'interprétation de chacun, ne put tenir longtemps devant le droit écrit des Romains, qui réglait minutieusement les rapports entre les hommes. C'est de leur plein gré que les Gaulois sont venus au droit Romain. Les vieux usages gaulois semblent n'avoir jamais été solennellement abrogés. Les textes des jurisconsultes traduisent le souci des empereurs de ne pas aller à l'encontre des coutumes locales et cela en plein IVe siècle. Les documents ne permettent malheureusement pas de préciser la nature et la durée de ces survivances. L'application du droit civil dans les Gaules soulève un problème que Jullian a posé, mais qui n'a pu encore être résolu.

La politique libérale de Rome se manifesta par d'autres mesures. Dès le temps d'Auguste peut-être fut institué un Conseil de la Narbonnaise. Ce Conseil, formé des délégués envoyés par chaque cité, se réunissait à Narbonne autour du temple d'Auguste, sous la présidence d'un personnage ayant le titre de flamine de la province. Sa principale raison d'être était d'associer toute la province au culte rendu à l'empereur. Toutefois les députés profitaient de leur réunion pour procéder à un échange de vues sur les actes du gouverneur : Ils pouvaient lui voter une adresse de félicitations ou, si le gouverneur s'était livré à des exactions, décider de le poursuivre à Rome devant le Tribunal impérial.

12. L'Assemblée des Trois Gaules. — Plus prestigieuse était l'Assemblée qui, chaque année, au mois

d'août, se réunissait près de Lyon, autour de l'autel du Confluent. Groupant les délégués des trois provinces d'Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, à un moment de l'année qui coïncidait apparemment avec l'époque de l'ancienne fête en l'honneur du dieu Lugus, ce Conseil était la synthèse vivante des nations celtiques. Après les sacrifices à la divinité de Rome et d'Auguste, des jeux étaient donnés à l'amphithéâtre au milieu d'un grand concours de population. Puis l'Assemblée exerçait son droit de contrôle ou du moins d'appréciation des actes de chacun des trois gouverneurs. Elle pouvait aussi bien leur faire ériger des statues que décider leur mise en accusation, à condition qu'ils fussent sortis de charge depuis soixante jours au moins ; elle pouvait aussi adresser des suppliques à l'empereur. C'était peu assurément ; le recours contre les abus des gouverneurs s'avérait aléatoire et tardif. Il n'en reste pas moins que le gouverneur, sachant qu'un jugement serait porté sur son administration, pouvait être retenu d'accomplir certains actes. L'Assemblée établissait un lien entre les administrés et le souverain ; elle maintenait enfin l'unité morale de la Gaule.

13. **Obligations des cités. Service militaire.** — En regard de ces droits, il convient de définir à présent les principaux devoirs des cités. Outre les contraintes qui découlaient de leur intégration dans l'Etat romain, les peuples gaulois étaient soumis à deux obligations principales, celle de l'impôt et celle du service militaire. Le service militaire ne fut jamais une charge bien pesante. Les Gaulois ne répugnaient pas au métier des armes et, d'autre part, la forte organisation de l'Etat romain n'exigeait que des effectifs réduits. L'armée concentrée sur le Rhin comptait environ cinquante mille légionnaires et autant

d'auxiliaires. Elle était formée de soldats de métier, qui se consacraient pour vingt à vingt-cinq ans au moins à la vie militaire. Aussi le faible contingent de recrues annuelles qu'elle exigeait se trouvait rempli en général par les engagements volontaires. C'est seulement en cas d'insuffisance qu'on procédait dans telle ou telle province à une levée d'office.

Les Gaulois des trois provinces impériales entrèrent en masse dans les troupes auxiliaires, qui comprenaient des corps de cavaleries appelés *ailes* et des corps de fantassins appelés *cohortes*. Ils servirent non seulement dans l'armée du Rhin, mais en Bretagne, en Illyrie, en Afrique et même en Orient. Les recrues de l'Aquitaine et de la Lyonnaise formaient des ailes et des cohortes dites de Gaulois. Les Belges et les Germains, plus nombreux, se groupaient, suivant la vieille tradition indigène, dans des corps qui conservaient le nom des peuplades. Tacite mentionne ainsi l'aile des Trévires, les cohortes des Séquanes, des Helvètes, des Nerviens. Ces corps auxiliaires, tout en étant astreints à la discipline romaine, conservaient leur équipement particulier, leur manière de combattre. Les enseignes d'autrefois demeuraient en usage, le sanglier, le taureau à trois cornes. Ils étaient même commandés par des chefs indigènes, descendants des plus nobles familles et qui portaient maintenant des noms romanisés, tels Julius Sacrovir d'Autun, Julius Florus de Trèves. A la fin de son temps de service, soit au bout de vingt-cinq ans au moins, le soldat recevait le droit de cité romaine, bénéficiait de certaines exemptions d'impôts, pouvait contracter un mariage légitime ou rendre légitime une liaison antérieure. Ces avantages suffirent ordinairement à susciter un assez grand nombre de volontaires pour assurer le recrutement.

La légion elle-même ne fut pas fermée aux Gau-

lois. Corps romain par excellence, la légion était entourée d'une grande considération. Le service y durait vingt ans et la solde du légionnaire était supérieure à celle du soldat auxiliaire. Comme la légion ne pouvait être formée que de citoyens romains, il fallait, avant d'y être admis, avoir reçu le droit de cité. Mais la qualité de citoyen, accordée à l'origine avec parcimonie, devint avec le temps un privilège de moins en moins rare. Ce furent d'abord les Gaulois de la Narbonnaise qui entrèrent dans la légion. Les Belges et les Celtes de la Lyonnaise y parvinrent dès le temps de Tibère. Au milieu du IIe siècle, on n'exigea plus que les futurs légionnaires fussent citoyens de naissance et l'on conféra le droit de cité à ceux qui entraient dans la carrière.

14. **Les impôts.** — En matière d'impôt, les Romains procédèrent par étapes. Le tribut que César fixa pour l'ensemble de la Gaule vaincue ne constituait point une lourde charge ; encore les cités dites fédérées en furent-elles dispensées. Mais le chiffre nominal ne tarda pas à être augmenté. Les privilèges furent assez vite retirés et des impôts nouveaux furent créés. L'impôt foncier, principal impôt direct, était le symbole de la dépendance des vaincus. En droit, le territoire conquis appartenait au peuple romain qui, par pur bon vouloir, en abandonnait la jouissance aux occupants. Ce fut Auguste qui, en ordonnant un recensement général des personnes et des biens, établit l'assiette de cet impôt sur des bases régulières. Ce travail considérable, qui exigeait des enquêtes détaillées et forcément très longues, ne put du reste être achevé sous son règne ; il fut sans cesse complété avant d'aboutir à un inventaire rigoureux de la Gaule. Tous les quatorze ou quinze ans, on procédait à une révision, qui s'opérait sous

la responsabilité du gouverneur de la province. Au IIe siècle, elle était dirigée par un procurateur spécialement nommé à cet effet *(ad census accipiendos)*. Les résultats du cens, précieusement notés sur des registres, étaient conservés dans des bureaux spéciaux. L'on exigeait des propriétaires une déclaration complète, d'une minutieuse précision. On devait mentionner non seulement la nature des cultures et la surface des terres, mais, s'il s'agissait de vignes, le nombre de pieds. s'il s'agissait d'olivettes, le nombre d'arbres. On conçoit que l'établissement du cadastre, dans un esprit aussi tracassier, ait été pour les Gaulois une véritable révolution et l'une des obligations les plus pénibles qu'ils eurent à subir.

Des taxes variées s'ajoutaient au tribut. Sans parler de l'impôt du centième sur les ventes, du vingtième sur les affranchissements, deux taxes très productives furent appliquées en Gaule. L'une dite « le vingtième des héritages » *(vicesima hereditatum)* frappait les successions d'un droit de 5 %. Elle ne s'appliquait ni aux héritiers directs, ni aux héritages moyens ou faibles et ne touchait que les citoyens romains. Cependant, comme le droit de cité se répandit très vite et surtout dans la classe des nobles, le rendement ne laissait pas d'être élevé. Plus rémunérateur encore était le droit connu sous le nom de « quarantième des Gaules » *(quadragesima Galliarum)*. C'était une taxe douanière de 2,5 % perçue à l'entrée sur toute marchandise qui pénétrait dans les Gaules. La Narbonnaise, les Trois Gaules, les deux Germanies et les provinces alpestres formaient à ce point de vue un seul et vaste district. Ce droit frappait non seulement les objets destinés à la consommation intérieure de la Gaule, mais encore ceux qui ne faisaient que la traverser, à destination de l'Espagne ou de la Bretagne. Des bureaux

pour la perception étaient installés dans les ports, aux passages des frontières, surtout sur les routes des Alpes et des Pyrénées.

Le mode de perception de ces divers impôts varia avec le temps. L'Empire tendit à supprimer le système de l'affermage des impôts pratiqué sous la République et qui avait donné lieu à tant d'abus. Au IIe siècle, le recouvrement des impôts directs s'opérait sous la surveillance de hauts fonctionnaires dits procurateurs. La Narbonnaise formait à ce point de vue un ressort particulier, l'Aquitaine et la Lyonnaise un autre, la Belgique et les deux Germanies un troisième. L'administration fournissait à chaque cité le chiffre global du tribut. Il appartenait aux décurions de répartir les rôles et d'assurer le recouvrement, au besoin de parfaire la somme imposée en prélevant sur leurs propres deniers. Le vingtième des héritages, d'abord affermé, fut ensuite perçu directement ; un premier procurateur avait la charge du recouvrement dans la Narbonnaise et l'Aquitaine, un second dans la Lyonnaise, la Belgique et les Germanies. Pour l'impôt du quarantième, un grand bureau central, installé à Lyon, contrôlait les postes frontières. Il fonctionnait sous la direction d'un procurateur spécial ayant sous ses ordres archivistes, caissiers et comptables.

Il serait intéressant de pouvoir évaluer en chiffres le rendement total de ces impôts, afin d'apprécier dans quelle mesure ils constituaient un fardeau pour les habitants. A défaut de la précision souhaitée, on peut estimer qu'en dépit des injustices et des exactions inévitables dans un système de répartition qui laissait une grande part à l'arbitraire, les impositions ne dépassèrent pas des limites raisonnables, puisqu'elles ne furent pas une entrave à la prospérité des cités, dont nous allons maintenant analyser les éléments.

Chapitre II

TRANSFORMATIONS DANS LA VIE MATÉRIELLE

1. Le développement économique. — Dès le règne de Tibère, le bien-être règne généralement en Gaule. Cette prospérité s'accroît encore pour atteindre son apogée à l'époque des Antonins ; elle paraît se maintenir tant bien que mal jusqu'au temps des premières invasions (milieu du IIIe siècle). Plusieurs circonstances favorisèrent ce développement économique, si rapide et si intense qu'il étonne aujourd'hui l'historien.

En devenant partie de l'Empire romain, la Gaule, tirée de son demi-isolement, se trouvait mise en contact avec les civilisations du bassin méditerranéen, car le domaine romain formait comme un grand corps animé d'une seule vie, un univers au sein duquel s'échangeaient non seulement les denrées, mais encore les êtres et les idées. L'organisation du réseau routier, qui s'opéra sans retard et fut conçue sur un plan très ample, facilita les échanges entre les provinces de la Gaule aussi bien qu'entre la Gaule et le reste du monde. Rome assura près de trois siècles de paix et de bonne administration. Du lendemain de la conquête (52 avant J.-C.) jusqu'aux premières grandes invasions (253 après J.-C.), la Gaule ne fut plus livrée à ces guerres intestines incessantes qui ruinaient le pays et saignaient les peuples. La participation des Gaulois à la lutte contre les Germains ne retint jamais que des effectifs peu importants et les troubles civils, comme il

s'en produisit à la fin du règne de Néron, furent exceptionnels. Pendant trois siècles, on cessa de détruire, tous les bras purent être consacrés à des travaux productifs. Le nombre même des travailleurs augmenta sans cesse, du fait que la population n'était plus décimée par les guerres et que la vie matérielle devenait plus facile.

Les raisons que nous venons de donner ne sont pas cependant les seules, car des conditions analogues se retrouvaient dans les autres provinces du monde romain. Si la Gaule a connu un essor brillant entre tous, cela tient à des causes particulières aux Gaulois et à la Gaule. Un des traits de caractère les plus fréquemment notés chez les Gaulois est leur curiosité d'esprit, leur aptitude à comprendre les techniques et à les appliquer pour leur compte. Ce penchant les rendit très capables d'assimiler une civilisation sous ses aspects matériels. Ils ont accueilli avec un véritable enthousiasme les leçons venues du Midi. Il faut dire en outre que l'effort des générations avait conduit la Gaule indépendante dans une situation économique déjà satisfaisante. L'agriculture atteignait un rendement fort appréciable. Les voies de terre étaient tracées et en partie aménagées, tandis qu'une batellerie nombreuse animait les principaux cours d'eau. D'ores et déjà se trouvaient réalisées les conditions profondes de progrès décisifs. Les immenses ressources naturelles de la Gaule allaient apporter l'aisance, dès que des circonstances extérieures favorables en permettraient la mise en valeur méthodique.

2. Agriculture. — La pacification de la Gaule se traduisit d'abord par une intense exploitation du sol. Il ne paraît pas y avoir eu progrès dans les procédés de culture et l'outillage déjà bien au point. Les

Gaulois connaissaient la charrue, ils savaient utiliser certains engrais. Depuis longtemps ils avaient mis au point une véritable moissonneuse, qu'ils utilisaient dans les plaines de la Champagne et dans les grands domaines du pays trévire. La figuration de cet appareil, décrit par les agronomes latins, est apparue en 1958 sur un monument découvert à Buzenol, en Belgique.

Le régime de l'exploitation ne fut pas non plus modifié très profondément. Du temps de l'indépendance, nous savons par César que la campagne offrait le spectacle de fermes nombreuses, disséminées, présidant chacune à la culture d'une certaine étendue de terres. Les nobles aimaient résider isolément, à l'orée des bois qui leur offraient les plaisirs de la chasse. Comme la propriété foncière était entre leurs mains, tout porte à croire que, de leurs résidences rurales, évidemment situées sur leurs propres fonds, ils surveillaient le travail de la plèbe qui leur était attachée et qui, elle, habitait les fermes.

3. Domaines ou fundi. — Lorsque Auguste ordonna la confection du cadastre, chaque domaine dut être délimité avec précision et déclaré sous un nom déterminé. Cette mesure, destinée avant tout à fournir une base d'imposition claire, eut aussi pour effet de définir sans ambiguïté les propriétés foncières et de fixer pour longtemps le cadre de l'exploitation agricole. Parmi les accidents naturels utilisés comme limites des domaines, il faut mentionner spécialement les routes. La construction des voies alla de pair avec la confection du cadastre. Le domaine ou *fundus* devint une réalité sensible et désormais, en principe, immuable. Le fundus ne se divise pas ; si la totalité des terres n'appartient pas à un seul maître, les possesseurs sont copropriétaires et se par-

tagent les revenus suivant une proportion déterminée. Quant à la vieille ferme gauloise, elle se transforma tout naturellement en villa de type latin. La continuité de la tradition est telle que plusieurs fouilles heureuses, comme celles de la villa de Mayen, dans la région de Coblence, ont révélé, sous les ruines de l'époque romaine, le plan beaucoup plus réduit de la hutte celtique. On soupçonne que cette superposition a dû se produire fréquemment. Des archéologues attentifs retrouvent couramment les objets des temps gaulois parmi les ruines gallo-romaines, et la présence de ces objets démontre la continuité des habitats (observée entre autres par J. Soyer dans le Loiret, par Piroutet en Franche-Comté). Il n'y a pas eu révolution, mais seulement aménagement des domaines et organisation systématique des centres agricoles, création continue de centres nouveaux.

On ne s'arrêtera pas à la distinction assez artificielle que l'on établit souvent entre « villas urbaines » et « villas rustiques ». La réalité, beaucoup moins rigide, nous fait entrevoir des habitations rurales de types très variés, allant du plus simple et du plus exigu au plus vaste et au plus luxueux. Sur quel critérium peut-on se fonder pour ranger telle villa dans la catégorie rustique ou dans la catégorie urbaine ? Le classement ne s'impose que pour les extrêmes. Les villas modestes, comparables à nos fermes, forment l'immense majorité, surtout au Ier siècle, où les nobles gaulois désertèrent la campagne pour aller s'installer en ville dans des demeures édifiées à la romaine. Les villas de plaisance sont alors extrêmement rares. Par la suite, il s'en construisit davantage, surtout aux abords des grandes villes, lorsque le mouvement d'affaires eut donné naissance à une bourgeoisie fortunée, dont

les représentants se mirent à acquérir des domaines et se donnèrent le luxe d'une résidence rurale (exemple des *Secundinii*, drapiers trévires qui possèdent au IIe siècle une villa à 9 kilomètres de Trèves).

Les dimensions des domaines, on le prévoit, sont fort variables. Très vastes dans les contrées pauvres, montagneuses ou boisées, les *fundi* se réduisent dans les zones complexes ; ils pullulent littéralement dans les terroirs hauts producteurs de céréales. Ils oscillent ainsi entre 250 et 3 000 hectares et plus, en passant par toutes les superficies intermédiaires. Sur chaque domaine régnaient en général plusieurs villas rustiques, réparties à des intervalles plus ou moins grands, compte tenu de l'étendue du domaine et des exigences du travail ; souvent le choix de l'emplacement était commandé par la présence d'un point d'eau. Le domaine était exploité en détail, par portions. Quant aux exploitants, c'étaient d'une part des esclaves du maître, de l'autre des fermiers qui s'appliquaient à des lots distincts. Au maître du domaine revenait un double revenu constitué et par les récoltes de la portion réservée et par les redevances des fermiers, lesquelles étaient payables en nature.

4. Enquêtes toponymiques et archéologiques. — Les données que nous venons d'analyser nous sont les unes connues par les textes, les autres confirmées par l'étude archéologique et les noms de lieux. Lors de la confection du cadastre, chaque domaine dut être enregistré sous un nom précis. L'habitude qui prévalut fut de désigner le domaine par le nom du propriétaire suivi d'un suffixe. Dans le Midi méditerranéen, plus pénétré d'influence romaine, se généralisa l'emploi du suffixe *-anus*, d'où des formations telles que *Cornelianum*, *Frontinianum*, dont l'aboutissement en français moderne est Corneilhan,

Frontignan, localités de l'Hérault. Dans le reste de la Gaule, le suffixe de beaucoup le plus répandu est le suffixe gaulois *-acus* qui exprime un rapport d'appartenance. Des noms de familles tels qu'Albinius, Florius, Julius, Sabinius donnèrent naissance à des noms de domaines *Albiniacum*, *Floriacum*, *Juliacum*, *Sabiniacum*. Ces derniers vocables ont subi une évolution phonétique différente suivant les provinces ; leurs représentants modernes se terminent en *-ac* et *-at* dans les pays de langue d'oc ; en *-é* dans l'Ouest, en *y* dans le Centre, en *-ey* dans l'Est pour les pays de langue d'oïl ; en *-ieu* dans le Lyonnais qui appartient au franco-provençal. C'est ainsi que les noms de domaines cités plus haut se reconnaissent dans les noms de villages modernes Aubigny et Aubigné ; Floirac, Fleury, Fleurey et Fleurieux ; Julié et Jully ; Savignac, Savigné, Savigny et Savigneux.

Le lecteur aperçoit immédiatement l'intérêt qu'il y a à pousser cette étude toponymique. Un pointage complet des noms en *-acum* fournirait, pour une région donnée, la carte agricole des premiers siècles. Aussi bien Jullian réclamait-il que l'on dressât, dans chaque cité, un inventaire de ces toponymes. L'établissement d'une pareille liste est malheureusement moins aisé qu'il ne paraît. Sans parler des fausses apparences et des pièges phonétiques, il faut bien se dire qu'un nombre appréciable de ces noms n'est point parvenu jusqu'à nous. Le nom de domaine antique ne s'est pas toujours perpétué dans un nom de village, de hameau ou de ferme moderne. Très souvent, le lieu habité qui portait le nom du domaine gallo-romain a été détruit au cours du Moyen Age ; le nom peut alors, mais non pas toujours, se retrouver dans les documents du Moyen Age ou encore dans les noms de lieux-dits du terroir, mais cette recherche demandera un travail considérable,

puisqu'elle exige le dépouillement des chartes médiévales et des documents cadastraux de nos communes les plus anciens en date. Enfin on conçoit qu'un domaine ait été, à l'époque des invasions, si bien anéanti, disloqué qu'il n'ait jamais pu être reconstitué et que le centre d'exploitation ait été abandonné. Le nom qui ne correspondait plus à aucune réalité a disparu dès une très haute époque et nous échappe entièrement (v. « Le Beaunois gallo-romain »).

Sous réserve de lacunes inévitables, on peut tenter une statistique approchée, dont les enseignements ne laissent pas d'être fort instructifs. Le pointage des noms de domaines sur une carte, observe Jullian, indique d'abord la position des centres d'exploitation antique. Leur répartition et leur densité fournissent des indications sur l'étendue des zones cultivées et des points de comparaison précieux avec la situation présente. Ces données toponymiques prennent une signification plus riche encore, si on les considère à la lumière des découvertes archéologiques. Il est alors possible de reconnaître comment le centre du domaine se rattachait à quelque route du voisinage, comment des ruines reconnues correspondent à des établissements secondaires du domaine. En examinant attentivement les démarcations constituées par les voies, par les obstacles naturels comme les cours d'eau, les bois et les marais, on peut reconstituer partiellement les limites du domaine et l'on s'aperçoit que, plus d'une fois, elles coïncident avec celles de nos communes modernes. C'est en appliquant ces méthodes que, dans les cas les plus favorables, l'archéologue voit surgir devant ses yeux une image à coup sûr peu différente de ce qui fut l'état de choses gallo-romain. Il va sans dire que ce vaste inventaire toponymique et archéologique n'est pas dressé pour l'ensemble de la Gaule. Jullian pour la

région parisienne, Marteaux pour le Chablais, Jeanton pour le Mâconnais ont donné des essais devenus classiques, auxquels s'ajoutent les travaux récents de A. Albenque (Aveyron) et de M. Roblin (terroir des Parisiens). Plus nombreuses restent les enquêtes purement archéologiques, parmi lesquelles nous citerons celle de Grenier sur les villas des Médiomatriques, de Parat sur les villas de l'Avallonnais, de Cochet sur la Normandie et tant d'autres, sans oublier les très nombreux répertoires de trouvailles dressés par arrondissements, comme celui d'A. Calliat pour le Chalonnais ou par départements comme celui de M. Toussaint pour la Meuse. Malgré leur caractère localisé, ces études concordent toutes sur un point : elles font ressortir le nombre infini des villas et leur extrême dispersion. Certains territoires communaux modernes recèlent une douzaine d'emplacements de ruines et même plus. Tel est le chiffre relevé par Linckenheld pour la commune de Gondrexange en Lorraine, où l'auteur retrouve treize villas pour 1 300 hectares, soit une villa pour 100 hectares. Chacune d'elles aurait abrité, si l'on en juge par l'ampleur des ruines, la population nécessaire à l'exploitation des terres correspondantes, soit une trentaine de personnes. Une densité très comparable peut être observée dans certaines zones du Mâconnais, comme la vallée de la Grosne et le Clunisois, où les domaines sont peu étendus et les ruines de villas multiples. Au contraire, les villas sont clairsemées et les domaines plus vastes dans les cantons montagneux qui touchent aux monts du Beaujolais. Dans une enquête du même ordre, portant sur soixante-quinze communes modernes du Beaunois, nous avons personnellement repéré quatre-vingts domaines et deux cents emplacements de ruines, dont la presque totalité cor-

respond à des villas. Ce dernier chiffre est certainement très inférieur à la réalité.

Le résultat le moins contestable de ces recherches est de mettre en évidence la manière systématique avec laquelle le sol a été exploité aux temps gallo-romains. On trouve à peu près partout des villas, on en trouve même dans des zones occupées aujourd'hui par la forêt ou par la friche. Là où elles paraissent rares ou faire défaut, il est permis de supposer, jusqu'à plus ample informé, que leurs ruines ont échappé aux regards d'un archéologue. D'année en année, la moisson des villas gallo-romaines découvertes par la photographie aérienne selon les techniques mises au point par Agache et René Goguey se fait de plus en plus riche.

5. **Culture de la vigne.** — Il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, la production agricole ait connu un niveau élevé et soit devenue la principale source de richesse de la Gaule. Il ne paraît pas que de nouvelles cultures aient été introduites par les Romains, à part celle de la vigne. Le vin fut à l'origine importé d'Italie ; mais les Gaulois affectionnèrent si fort cette boisson qu'ils cherchèrent à la produire eux-mêmes. D'importants vignobles se développèrent en Narbonnaise, où Béziers et Vienne furent, au Ier siècle de notre ère, des centres d'exportation vers l'Italie. Le premier texte faisant état d'une vigne au nord du Rhône est du IIe siècle. Dès cette époque, la Côte bourguignonne (pays de Beaune en particulier) était devenue productrice, ce qui permet de fixer à la fin du Ier siècle les efforts de constitution d'un grand vignoble. Au temps de Grégoire de Tours, les coteaux de Dijon étaient couverts de vignes. Des textes du IVe siècle, il est vrai, mais auxquels on peut accorder une valeur ré-

trospective, signalent comme étant en pleine prospérité les vignobles du Bordelais, de la région parisienne et de la vallée de la Moselle. De nombreux bas-reliefs où figure la serpette du vigneron, toute une série d'images d'un dieu au tonneau sont autant de documents à verser à l'actif de la culture de la vigne. Ce qui prouve bien l'importance du vignoble gaulois, c'est le besoin que l'on éprouve, dès le IIe siècle, d'en limiter l'extension. Vers 92, Domitien prit un édit pour interdire de nouvelles plantations et même ordonna l'arrachage d'une partie des vignes. Voulait-on par cette mesure sauvegarder les intérêts des négociants d'Italie ou éviter une trop grande diminution des terres à blé ? L'un et l'autre probablement. Cette prohibition, qui dut être mal accueillie et mal appliquée, fut enfin rapportée par Probus en 276.

6. **Elevage. Chasse et pêche.** — En matière d'élevage, la domination romaine n'apporta pas de nouvelles habitudes ni d'espèces nouvelles, mais l'élevage s'intensifia. Cuirs et lainages de Gaule connurent alors la grande faveur et s'exportèrent dans tout l'Occident. La multiplication des transports routiers réclama un nombre toujours plus élevé de bêtes de somme. Le cheval, jadis l'orgueil des guerriers, continua d'être recherché comme animal de trait. Maint bas-relief, mainte image de la déesse Epona, sa protectrice, en portent le témoignage. Les ressources de la pêche et de la chasse furent plus activement exploitées que jamais. La véritable passion des Romains pour le poisson, pour les huîtres, stimula l'exploitation des eaux. A plusieurs siècles d'intervalle, Pline l'Ancien et Ausone énumèrent avec complaisance les nombreuses variétés de poissons que nourrissent les rivières de

Gaule ou que l'on recueillait le long des rivages.

Pour la chasse, les Gaulois n'avaient pas de leçon à recevoir des Romains. Ces nobles que la guerre n'occupait plus trouvèrent dans la chasse une activité qui répondait à leur goût de l'aventure, à leur passion pour les longues chevauchées à travers les forêts peuplées de dieux. On continua de voir passer les rapides lévriers, si estimés qu'ils constituèrent un article d'exportation. Dans les grandes villes existaient des fabriques d'armes et de pièges de toute sorte. En 21, Sacrovir put armer une partie de ses troupes avec les pieux, coutelas et autres engins de chasse entreposés dans Autun. Pour comprendre la place que tenait la chasse dans la vie d'un grand seigneur, il n'est pas de document plus probant que le testament d'un Lingon conservé par un texte épigraphique ; le noble personnage désire qu'avec son corps soit consumé tout son matériel de chasse et à cette occasion, il énumère une liste d'instruments si variés que nous avons peine à interpréter tous ces termes techniques. Le chasseur lingon se préoccupait du reste autant de capturer le gibier que de le tuer : roseaux enduits de glu, abri portatif où le chasseur se tient à l'affût, appareils à effrayer les bêtes, pièges bizarres, rien ne manque dans cet arsenal. Il est probable que notre personnage possédait quelque parc, où il enfermait les animaux pris pour les avoir ensuite à sa disposition à l'heure de sa convenance (*C.I.L.*, XIII, 5708).

7. **Mines et carrières.** — L'exploitation minière resta peu importante. L'or était devenu très rare au moment de la conquête. Pour l'argent et le cuivre, la concurrence de l'Espagne rendit inutile la prospection des médiocres filons gaulois. La conquête de la Bretagne facilita l'importation du plomb et de l'étain

qui s'était pratiquée depuis des siècles. Pour le fer au contraire, la Gaule ne fut tributaire de personne. L'extraction, déjà très active sous l'indépendance, se généralisa. Dans certaines régions, comme la Puisaye, la Nièvre, les dépôts de scories antiques sont très nombreux et parfois considérables. Il en est de même en Lorraine, en Belgique et dans le Périgord. Partout abondent les lieux-dits Ferrières ou La Ferrière, témoignages de très vieilles exploitations, dont beaucoup sont gallo-romaines. Les gisements de sel de l'intérieur, c'est-à-dire, avant tout, ceux de Lorraine et de Franche-Comté, continuèrent de fournir le précieux condiment ; des noms de lieux tels que *Salinae*, ancien nom de Castellane (Basses-Alpes) correspondent à des prospections éparses. En outre les inscriptions font connaître l'utilisation du sel marin, notamment aux abords des étangs languedociens, sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord : des compagnies saunières existaient chez les Morins et les Ménapes.

L'ouverture des carrières de pierre fut une initiative romaine. Les Gaulois n'avaient connu que la construction en bois. Ce sont les vainqueurs qui leur apprirent à reconnaître la bonne pierre et à l'extraire habilement. Les immenses ressources de la Gaule commencèrent alors d'être mises en œuvre. Parmi les infinies variétés qui s'offraient, les Romains surent choisir celle qui convenait le mieux à chaque usage. Aussi est-il rare que l'on n'ait pas reconnu, dans la grande banlieue des villes gallo-romaines, les gisements d'où l'on a tiré les monuments restés debout. On sait ainsi que la pierre des Arènes de Nîmes provient de deux ou trois carrières situées à une dizaine de kilomètres de la ville. Les monuments d'Autun sont tirés des grès du plateau et des calcaires de l'Auxois. Toutes les

inscriptions de Paris sont gravées sur le calcaire grossier de la région.

8. **Industrie.** — On conçoit dès lors que les industries du bâtiment aient connu une intense activité. On a énormément construit au cours des deux premiers siècles. Les mille secrets de la taille de la pierre et de la maçonnerie furent enseignés aux Gaulois. Nous reviendrons sur les résultats obtenus en analysant l'aspect des villes et des maisons gallo-romaines. Le rôle du charpentier, où les Gaulois avaient toujours excellé, ne diminua pas, bien au contraire. Ces innombrables chantiers réclamaient des échafaudages et du reste, on continua d'édifier en bois les demeures modestes et sans doute une bonne partie des habitations rurales. La batellerie fluviale, que les inscriptions nous représentent si active, exigea une main-d'œuvre experte. L'extension de la viticulture réclama un nombre toujours plus grand de ces tonneaux, dont les Gaulois avaient inventé la forme et la matière.

Parmi les industries du métal, la plus vivante de beaucoup fut celle du fer. Elle bénéficiait d'une tradition plusieurs fois séculaire chez les Celtes et les ateliers de la Puisaye, du Châtillonnais, de la forêt de Vézelay connurent une activité intense. Quand on parcourt le catalogue des outils en fer du musée de Saint-Germain, on demeure stupéfait devant l'infinie variété de ces objets, comme aussi, bien souvent, devant la ressemblance qu'ils offrent avec les instruments manuels encore en usage de nos jours. « Beaucoup d'objets gaulois, écrit-il, se retrouveront à l'époque impériale avec des formes à peu près identiques et passeront sans modifications essentielles dans l'outillage moderne, leur type ayant été constitué définitivement dès ces temps

reculés » (Déchelette). Il y eut aussi des fabriques d'armes de chasse. L'orfèvrerie se développa moins rapidement. Bien des bronzes, figurant des divinités, sont d'importation étrangère. Certaines œuvres, cependant, ont une saveur indigène, et l'on croit discerner des ateliers de bronziers ou de toreutes gaulois ; ainsi dans la vallée de la Saône, de même qu'à Bavay, dans le Nord. La Gaule fabriqua, à coup sûr, de menues pièces de série telles que fibules, pièces de harnachement, fourreaux d'épée, ex-voto destinés aux sanctuaires, du genre des plaquettes des sources de la Seine où sont représentés des yeux. Quant à l'émaillerie, si brillamment représentée au Mont-Beuvray, la conquête en fit très vite disparaître la mode et oublier la technique.

Les témoignages sur l'industrie textile sont fort nombreux. Tandis que le poète Martial et d'autres auteurs font état des fabrications gauloises, un nombre impressionnant d'inscriptions mentionnent les marchands d'étoffes ou de pièces confectionnées *(vestiarii, sagarii)*. Les poids de tisserands abondent dans les ruines, tandis que plusieurs monuments figurés ont pour sujet le travail du foulon. Chez les Atrébates et chez les Nerviens, on fabriquait des draperies renommées en gros tissu de couleur rousse, prélude à la puissante industrie textile qui devait se développer dans les Flandres. On célébrait aussi les manteaux à capuchons de la région de Saintes et du pays lingon. Mais les documents font entrevoir bien d'autres centres de fabrication ou de vente : Reims, Rouen, Bourges, Lyon, Vienne, Nîmes, Narbonne. La laine était la matière des vêtements de dessus, des couvertures et des tapis ; le lin et le chanvre servaient à confectionner draps et serviettes et les vêtements de dessous.

Nous ne pouvons nous arrêter sur une foule d'in-

dustries cependant fort actives, telles que le travail des cuirs, la verrerie, les nombreuses préparations culinaires, parmi lesquelles il faut faire une place à la charcuterie. Textes et bas-reliefs s'accordent à nous montrer les Gaulois appliqués à la fabrication du savon, vieille spécialité indigène. Sous forme de pommade, il servait à teindre les cheveux en blond ; en pains, c'était une matière à laver ; enfin il était utilisé en médecine et en parfumerie sous forme d'onguent.

9. **Céramique.** — Aucune fabrication cependant ne connut une vogue plus intense et plus générale que celle de la céramique. Assurément, la poterie n'était pas une nouveauté en Gaule, puisqu'elle est connue depuis l'époque de la pierre polie et que les Celtes eux-mêmes étaient parvenus avant la conquête à des résultats fort honorables. Mais l'exemple des vainqueurs, les modèles qu'ils apportèrent suscitèrent un engouement extraordinaire. Au début les Gaulois importèrent la belle poterie d'Italie, celle d'Arezzo en particulier (trouvailles du Mont-Beuvray). Ces vases, finement décorés et rehaussés d'un chaud vernis rouge exercèrent sur nos ancêtres une véritable séduction. Les récipients en bois, qui avaient été la règle courante au temps de l'indépendance, disparurent d'abord de la table des riches et des habitants des villes, puis se raréfièrent dans les campagnes. Dès le règne de Tibère, les Gaulois se mirent à imiter la céramique arrétine et ils y réussirent si bien que la production gauloise rendit bientôt l'importation inutile. On saisira toute l'importance de cette production, en réfléchissant que les marques relevées sur les débris et cataloguées au *Corpus* révèlent trois mille noms de potiers.

L'atelier de la Graufesenque, près de Millau

(Aveyron), parvint le premier, semble-t-il, à concurrencer efficacement la poterie d'Arezzo. Cette puissante maison prospéra à un tel point qu'elle parvint à répandre ses produits (vases unis et vases moulés) non seulement dans toute la Gaule, mais dans tout l'Occident. La manufacture de Montans, dans le Tarn, grand fournisseur de l'Aquitaine, succédait à une vieille entreprise indigène. Il en fut de même des fabriques de Vichy et surtout de Lezoux, où l'on a relevé les substructions de près de deux cents fours. Lezoux semble être en pleine vogue sous Trajan, au début du IIe siècle. D'autres ateliers prospérèrent dans la vallée du Rhône, fabriquant des reliefs d'applique ; d'autres encore dans les Ardennes, en Alsace et en pays rhénan. Chose curieuse, cette poterie de type arrétin s'éteint subitement au IIIe siècle, sans que cette disparition ait pu recevoir une explication satisfaisante. Toutefois, dans la Gaule de l'Est, on continua, en plein IVe siècle, à fabriquer une céramique d'un genre différent, à décors géométriques imprimés à la mollette.

L'argile servit encore à d'autres usages, utilitaires ou non. Tuiles et briques, conduites d'eau, dallages entrèrent en masse dans la construction. Bien des chefs de domaines tinrent à fabriquer sur place les tuiles rouges dont ils avaient besoin pour entretenir les toitures de leurs maisons. Il n'est pas de ruines gallo-romaines sans débris de grandes tuiles plates, s'emboîtant l'une dans l'autre pour former une surface continue *(tegulae)*, ou de tuiles demi-cylindriques servant à couvrir les joints *(imbrices)*.

La glaise blanche fut la matière des innombrables figurines de terre cuite. Ces petits sujets, croit-on, étaient offerts en cadeaux, à l'occasion des mariages ou des naissances. On les enfermait aussi dans les sépultures. Ces figurines représentaient surtout des

divinités, en particulier Vénus et les déesses-mères, mais aussi des colombes, des œufs et des fruits. Réalisées à bas prix, elles pouvaient orner les foyers les plus modestes. On les obtenait à l'aide de moules qui permettaient de tirer un grand nombre d'exemplaires. La fabrication était presque entièrement localisée dans quelques grands ateliers, situés chez les Venètes et sur les confins des Arvernes et des Eduens (Toulon-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Besbre, Allier). Notons que les signatures des modeleurs font connaître une large majorité de noms gaulois, indice de l'intérêt que portaient les indigènes à ce genre de fabrication. Du reste, on constate qu'en dehors des types traditionnels de divinités gréco-romaines, on modela parfois des images de divinités proprement gauloises : Epona, dieu au maillet et autres sujets moins communs. Les figurines de terre cuite semblent répondre au besoin de multiplier les représentations de la divinité, besoin qui se fait jour aux derniers temps de l'indépendance. Qui sait si elles ne continuent pas, en la transformant et en l'amplifiant, la tradition des *simulacra* dont parle César et que l'on croit avoir été des statuettes en bois ? Quoi qu'il en soit ces images populaires et de valeur artistique fort minime ont pénétré dans les demeures les plus humbles ; elles ont porté les espoirs et les rêves de nos ancêtres et cela fait leur prix à nos yeux.

10. **Voies de communication.** — Parmi les causes qui expliquent l'importance et la rapidité du développement économique, il en est une que nous avons réservée : c'est la facilité des communications à travers la Gaule. Dès le règne d'Auguste, les Romains conçurent un vaste programme routier et ils apportèrent à son exécution un empressement acharné. C'est que, dans l'esprit du conquérant, la route cons-

tituait le plus sûr moyen d'asseoir fortement une domination sur le pays. Une révolte peut être étouffée, avant de constituer une menace dangereuse, s'il est possible de faire parvenir sans retard, au point où elle a pris naissance, des troupes et les bagages qui les accompagnent forcément. Un chemin bien carrossable permet de réaliser cette condition. A un stade plus avancé de la pacification, la route n'est pas moins nécessaire, pour souder étroitement la contrée soumise à la nation victorieuse. C'est la route qui relie Rome et l'Italie aux chefs-lieux de province, chaque chef-lieu de province aux différents chefs-lieux de cités qui en dépendent. C'est grâce à la route que les ordres venus de Rome parviennent, par voie hiérarchique, jusque dans les moindres districts. A son rôle militaire la route joint ainsi un rôle politique. Véhicule des marchandises certes, véhicule aussi des exemples et des idées, véhicule de la langue, elle devient le plus puissant moyen d'assimilation que l'on puisse concevoir. Ni les techniques, ni les arts, ni le parler des Latins ne se seraient diffusés aussi complètement sans ce complexe réseau de voies que les Romains ont jeté sur la Gaule, comme un filet aux mailles serrées, plus serrées que n'est aujourd'hui celui de nos chemins de fer.

11. **Part des Gaulois dans leur établissement. —** Cela dit, gardons-nous d'attribuer aux seuls Romains le mérite entier de la conception, de la construction et de l'organisation des routes. L'expression couramment employée de *voie romaine* risque d'ancrer dans l'esprit du lecteur non averti une notion en partie fausse. Il ne faut pas s'imaginer que les Romains ont créé les voies *ex nihilo*, ni se représenter la Gaule du temps de César comme un pays vierge entièrement dépourvu de communications. Tout au

contraire, les efforts additionnés des hommes de la préhistoire et de la protohistoire avaient abouti à la mise sur pied d'un ensemble de pistes fort bien conçu, puisqu'elles permettaient des rapports commerciaux multipliés. Les auteurs anciens relatent par exemple que des marchandises étaient transportées en trente jours du Pas-de-Calais aux Bouches-du-Rhône, ce qui correspond à une vitesse moyenne de 30 kilomètres par jour, suppose des pistes entretenues et des relais prévus. Les peuples les plus avisés avaient organisé des péages à l'entrée de leurs frontières ou au passage des rivières. L'existence de multiples types de voitures dès l'époque gauloise permet de présumer que dès l'époque gauloise, les pistes avaient reçu des aménagements sommaires. Les passages de rivière se faisaient à gué ou sur radeaux ; en outre les Gaulois avaient construit des ponts sur les rivières importantes, telles que la Loire, l'Allier, la Seine, preuve évidente que les itinéraires ne se faisaient pas à la fantaisie de chacun. Les textes et la toponymie confirment l'existence de ces ponts. La force de persistance de la mesure itinéraire gauloise, la lieue, qui, après deux siècles de concurrence, a triomphé du mille romain, ne s'explique que par une habitude déjà bien enracinée, laquelle est née et s'est fortifiée le long des routes gauloises.

A ces indices, il convient d'ajouter ceux que fournit l'archéologie. L'étude du tracé des voies romaines conduit à constater que les plus importantes et les mieux connues sont rigoureusement jalonnées de bourgades à noms préromains. Quand nous voyons la voie d'Orléans à Limoges passer par Neung (**Noviodunum* = la forteresse nouvelle), Chabris (**Carobriva* = pont sur le Cher), Argenton (**Argentomagus* = le marché), toutes localités d'origine celtique,

il ne peut faire de doute, surtout en raison du nom de la seconde, qu'un chemin gaulois suivait le même itinéraire (d'après J. Soyer). Cette succession chronologique est non moins évidente dans le cas où le chef-lieu de la cité a été déplacé au début de l'occupation romaine, comme c'est le cas chez les Eduens où Bibracte (Mont-Beuvray) a été abandonné en faveur d'Autun, situé à 20 kilomètres à l'est. On s'aperçoit alors que les voies romaines, pointées de loin sur l'ancienne capitale, se détournent à un moment donné pour aller desservir la nouvelle. Les Romains ont tenu à utiliser la plus grande partie du tracé primitif ; ils ont improvisé le moins possible. Des fouilles récentes ont même appris que telle station routière de l'époque romaine était déjà utilisée par les Gaulois indépendants. A 8 kilomètres de Chalon-sur-Saône sur la route d'Autun, on rencontre la Maison-Dieu-de-Marloux, au croisement des voies de Chalon à Autun et de Chagny à Cluny. Or on vient de retrouver en abondance à Marloux la poterie caractéristique du Beuvray et de la Tène III. Il est probable que Marloux jouait, dès les derniers temps de l'indépendance, le rôle de relais le long de la piste de Bibracte à Chalon, car le site, isolé au milieu d'une plaine, sans la moindre défense naturelle, n'offre d'autre intérêt que d'être un point d'eau jalonnant une route (fouilles Armand Calliat). Ainsi les études les plus récentes viennent-elles confirmer l'opinion de Déchelette et de Jullian, suivant laquelle les voies romaines ont souvent succédé aux chemins de l'indépendance gauloise.

12. **Caractères des voies romaines.** — Cette observation ne tend pas le moins du monde à minimiser l'apport romain qui reste immense. Il convient seulement de rendre à chacun son dû. Les Gaulois

avaient tracé et commencé d'aménager les routes. Les Romains les ont construites de manière durable ; ils les ont multipliées et ils ont organisé la circulation de façon méthodique. Quand nous aurons ajouté que la voirie des premiers siècles a pu assurer les communications pendant tout le Moyen Age et jusqu'à l'aube des temps modernes, pratiquement sans intervention, nous aurons prononcé un éloge assez significatif pour montrer en quelle estime nous tenons cette grande œuvre romaine.

Le premier trait original de la voie romaine est le soin apporté à son établissement. La structure des voies est aujourd'hui bien connue, grâce à une multitude d'observations, effectuées sur les routes les plus différentes, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. On s'est imaginé longtemps, sur la foi de textes anciens, que toute voie devait nécessairement se composer d'au moins quatre couches de matériaux de diverses grosseurs, fortement tassés et formant un massif bétonné, comparable à une muraille ensevelie. Et l'on n'a pas manqué de critiquer le manque d'élasticité d'un chemin aussi rigide. Les Anciens, remarque Lefebvre des Noëttes, avaient bien tort de s'infliger un travail aussi considérable, puisque, n'ayant pas su atteler rationnellement le cheval, ils ne pouvaient utiliser que des charrois très légers. Ces reproches sont beaucoup moins pertinents qu'il ne semble. Il apparaît au contraire que l'importance des substructions est proportionnée au travail demandé à la route. C'est dans la traversée et aux abords des villes que l'on rencontre les grandes épaisseurs de matériaux. Parfois la superposition de plusieurs séries de couches qui se répètent correspond à des réfections successives.

Dans les autres cas, le massif des voies romaines se réduit à quelque chose de très simple : sur un sol

préalablement battu, on disposait un lit de grosses pierres placées de champ et légèrement inclinées par rapport à la verticale. Ces pierres étaient agencées avec beaucoup de soin, choisies de manière à s'encastrer étroitement les unes avec les autres et au besoin grossièrement taillées pour obtenir ce résultat : c'est ce qu'on appelle le hérisson. Par-dessus venait une couche de pierrailles mêlées de gravier et fortements tassées. La surface de roulement était constituée exceptionnellement par un dallage de grands blocs polygonaux *(via lapide strata)*, assemblés de manière à former une couverture continue. Ce type de dallage se rencontre dans les passages très fréquentés, comme les carrefours et dans les villes. Ailleurs les routes étaient seulement recouvertes d'une couche de sable et de gravier *(via glarea strata)*. L'emploi du mortier ou du béton que l'on a cru longtemps général est en réalité extrêmement rare.

La chaussée avait une largeur variable suivant l'importance du trafic. Celle des très grandes voies atteint environ 7 mètres ; la largeur habituelle est de 5,80 m à 6 mètres. Des chemins secondaires descendaient à moins de 4 mètres. De part et d'autre du massif, on disposait, dans le sens de la voie, de fortes pierres formant bordure ; au-delà régnaient les fossés et parfois encore des bas-côtés pour les piétons et les cavaliers. En ce qui concerne le tracé, il faut noter l'allure le plus souvent rectiligne de la voie romaine. Les alignements droits atteignant jusqu'à une dizaine de kilomètres ne sont pas rares. Pour les réaliser, on n'hésitait pas à gravir directement des mouvements de terrain qu'il eût été facile de contourner au prix d'un allongement. En pays accidenté, la voie est faite d'une succession de lignes brisées et se tient sur les hauteurs plutôt que dans les vallées. Tous ces caractères s'expliquent moins

par le souci d'économiser du temps que par celui d'assurer aisément la surveillance de la voie ; ils soulignent avec force l'intention stratégique qui présida à leur établissement. L'expression de *voies militaires* qui s'applique à la plupart des grandes routes n'était pas un vain mot.

13. **Bornes. Relais et gîtes d'étape.** — Toute voie un peu importante était jalonnée de bornes milliaires. Le type le plus répandu consiste en une colonne d'une seule pierre, haute de 2 à 3 mètres, à base renflée ou cubique et portant une inscription parfois assez longue. Cette inscription indique ordinairement le nom de l'empereur qui a fait construire ou réparer la route, les titres et qualifications de cet empereur et enfin un chiffre de distance. Les premiers renseignements permettent de dater au moins approximativement l'exécution des travaux. La distance est presque toujours donnée par rapport au chef-lieu de la cité où se trouvait le milliaire. Malheureusement, les bornes ont été souvent déplacées par suite de remploi dans les édifices du Moyen Age ou des temps modernes et le problème de l'emplacement primitif est parfois fort ardu à résoudre. La mesure de longueur adoptée varie suivant le temps et le lieu. En Narbonnaise, le mille romain est seul employé : il valait un peu moins de 1 500 mètres. Dans les Trois Gaules, les routes furent primitivement mesurées en milles romains, mais la vieille mesure gauloise, la lieue, ne fut pas oubliée. Dès le milieu du IIe siècle, les lieues réapparaissent sur les bornes concurremment avec les milles. Elles se généralisent au début du IIIe. Du reste, on passait aisément d'un système à l'autre, car une lieue (2 222 mètres) valait exactement 1 mille et demi. Outre les bornes plantées le long des routes, existaient dans les

villes des panneaux indicateurs. Présentés sous forme de piliers, ils indiquaient les différentes routes partant de la ville et les localités traversées par chacune d'elles jusqu'à une grande distance. Un monument très important de cette catégorie existait à Autun et l'on sait qu'il décrivait, entre beaucoup d'autres, la route d'Autun à Rome avec stations et distances respectives (monument analogue à Tongres).

La circulation était encore facilitée par une organisation très minutieuse des relais et gîtes d'étape. Les lieux où l'on s'arrêtait pour la nuit portaient le nom de *mansiones ;* ceux où l'on pouvait seulement changer de chevaux s'appelaient *mutationes.* Les distances moyennes entre relais étaient de 10 à 12 kilomètres, entre gîtes de 35 à 40. La poste officielle *(cursus publicus)* fut organisée dès le temps d'Auguste. Elle permettait à des courriers de parvenir à destination en des temps records. Parallèlement à la poste officielle, accessible seulement aux hauts fonctionnaires ou aux personnages de marque, l'initiative privée avait créé le long des routes des hôtelleries ouvertes aux voyageurs ordinaires. Ainsi commença la tradition des auberges et hôpitaux du Moyen Age que nous voyons disposés le long des routes et celle, plus méthodique, des relais pour diligences de l'époque moderne.

En ce qui concerne la chronologie des routes, nous possédons quelques indications qui nous viennent des textes et des bornes milliaires. Le règne d'Auguste apparaît comme une période d'activité fébrile. Néanmoins on dut se borner à tracer et à aménager les plus grandes communications. Tibère continua l'œuvre sans parvenir à l'achever. Un assez grand nombre de milliaires portant le nom de Claude indiquent une reprise vigoureuse des travaux sous l'impulsion de ce prince favorable

à la Gaule. Au IIe siècle, les noms les plus fréquents sont ceux de Trajan et d'Antonin le Pieux. Une nouvelle période active apparaît avec les règnes de Septime Sévère et surtout de Caracalla au début du IIIe siècle. Après les invasions de 256, on répara les routes sous les empereurs gaulois (258-273) et au début du IIIe sous Constantin. Ces renseignements, fondés sur les inscriptions des bornes, n'ont pas sans doute une valeur absolue.

14. **Aperçu du réseau routier.** — L'Antiquité nous a transmis en outre plusieurs documents itinéraires Les deux principaux, qui se confirment et se complètent mutuellement, donnent un aperçu d'ensemble du réseau de l'Empire. L'un d'eux est la copie d'une carte antique, copie connue sous le nom de Table de Peutinger ; cette carte figure les routes et les villes de la Gaule au premier quart du IIIe siècle. L'autre, dit Itinéraire d'Antonin, est un livret indicateur donnant pour toutes les routes citées la liste des stations avec les distances qui les séparent ; il correspond à un état de choses plus récent d'un demi-siècle que la Table. Si médiocres qu'ils soient (noms déformés, chiffres faux, graves lacunes), l'Itinéraire et la Table ont fourni une base précieuse à l'étude des routes.

Le dernier mot, bien entendu, reste aux constatations archéologiques. Les voies ont laissé des traces si marquées dans la plupart des provinces, qu'elles ont donné lieu, depuis le XVIe siècle, à un nombre d'observations considérable ; à tel point que l'étude des voies a été, pour ainsi dire, le point de départ de l'archéologie gallo-romaine. De nos jours, les vestiges de voie sont plus rares et plus difficilement repérables. On a détruit beaucoup de tronçons au XIXe siècle pour établir de nouveaux che-

mins et les progrès de la culture ont effacé bien des vestiges à travers la campagne. Par contre, on dispose aujourd'hui des indications de la photographie aérienne, qui apportent des confirmations et parfois de véritables révélations. La toponymie, de son côté, est devenue un moyen d'investigation de plus en plus sûr. Les noms de lieux ont la vie plus dure parfois que les chaussées romaines et le nombre est élevé de ceux qui évoquent la route antique sous ses aspects divers. Le Moyen Age a désigné les voies par l'expression curieuse de « chemin ferré ». Le latin *strata* est devenu *Estrée*, *Estrade*, *Létrée*, *Lestrade*. *La Levée*, *le Pavé* se rapportent à l'aspect du chemin. Le point où une voie coupait un cours d'eau porte le plus souvent le nom de ce cours d'eau ; c'est le cas de *Odouna* (Ouanne, Yonne), au passage de la rivière correspondante, de *Tilim* (Til-Chatel, Côte-d'Or) au passage de la Tille. Les stations routières *(mansiones*, *mutationes*, *tabernae)* sont à l'origine de noms comme *Muizon* (Marne), *Mudaison* (Hérault), de quelques *Maisons*, de *Saverne* (Bas-Rhin).

Dans cet ordre de faits, certains érudits ont cru que les nombreux toponymes Maison rouge ou Maison blanche pouvaient servir à reconstituer le tracé des voies romaines et même l'emplacement des relais. La partie serait belle, car ces noms fourmillent dans certaines régions. Mais une étude attentive révèle que ces toponymes sont d'origine médiévale ou même moderne et s'appliquent le plus souvent à des auberges jalonnant les routes de la fin du Moyen Age. Ils ne coïncident avec les voies romaines que dans la mesure où les routes modernes se sont exactement superposées aux chaussées antiques. On ne saurait donc trop mettre en garde contre ce procédé trop facile de repérage des voies.

Plus que de longues études de textes, la photo-

graphie aérienne et l'étude de la métrique des voies romaines résolvent maintenant aisément et élégamment de nombreuses énigmes portant sur les voies antiques. Dans la Narbonnaise où se rencontrent les plus vieilles routes, la grande artère était la voie Domitienne du Rhône aux Pyrénées par Nîmes, Béziers et Narbonne. Prolongée à l'est du Rhône vers Aix, Fréjus et la Turbie, elle joignit, après la pacification des Alpes, l'Italie à l'Espagne en desservant la Provence. Quand la Gaule eut été soumise, ce fut Agrippa, gendre d'Auguste, qui conçut le plan général des routes. De même que les quatre provinces principales se rejoignaient à Lyon, cette ville fut choisie comme point d'origine des grandes routes qui devaient desservir le pays. Un texte célèbre de Strabon détaille les quatre directions tracées par Agrippa. A l'ouest, la route d'Aquitaine traverse les Cévennes, gagne Feurs, puis Clermont, Limoges et Saintes, tandis qu'une de ses branches descend vers Périgueux et Bordeaux. Au nord, un faisceau remonte la vallée de la Saône jusqu'à Chalon ; là il se divise : une branche occidentale dessert Autun, Sens, Beauvais, Amiens et touche le port de Boulogne ; c'est la « voie de l'Océan » permettant de gagner rapidement l'île de Bretagne. De Chalon-sur-Saône, la deuxième branche se dirige vers le Rhin moyen par Langres, Toul, Metz, Trèves et de là, atteint Mayence et Cologne. Au sud de Lyon, une grande route descend la vallée du Rhône par Valence et Orange et se raccorde à Tarascon avec la voie de la Provence.

D'autres routes rattachaient directement Lyon à Rome à travers les Alpes. Elles utilisaient l'une la Tarentaise et le col du Petit-Saint-Bernard, l'autre la vallée de la Romanche, les cols du Lautaret et du mont Genèvre ; une troisième route, très fréquentée,

se détachait du Rhône à Valence, gagnait Gap par le col de Cabre et, remontant la vallée de la Durance, rejoignait la précédente à Briançon. La Maurienne et le col du mont Cenis, soit dit en passant, ne furent pas utilisés comme voie de passage, du moins d'une manière courante. Il faudrait encore citer, parmi les voies d'intérêt général, celle qui, détachée à Narbonne de la *via Domitia*, franchissait le seuil du Lauraguais, atteignait Toulouse pour descendre ensuite la vallée de la Garonne vers Bordeaux. De même, une route joignait Lyon à Roanne par Tarare, flanquait la Loire jusqu'à Nantes et de là se prolongeait jusqu'au Finistère. De première importance était aussi la route de la Seine, tracée de Sens au Havre par Lutèce. Du carrefour de Chalon-sur-Saône se détachait une voie vers la haute Alsace, par la vallée du Doubs. Si nous ajoutons que, de Lyon, une voie remontait le cours du Rhône jusqu'à Genève et qu'une très longue chaussée suivait le cours du Rhin, sur la rive gauche, depuis le lac de Constance jusqu'à Leyde, nous aurons saisi à quel point le réseau était calqué étroitement sur le cadre naturel.

15. **Voies d'eau.** — La navigation fluviale doublait souvent les voies de terre. Les Gaulois n'avaient pas attendu César pour tirer parti de la facilité qu'offraient les cours d'eau, dans un pays où le réseau fluvial est si harmonieusement distribué que les anciens croyaient à un dessein providentiel. Les textes nous montrent une batellerie déjà florissante sur les principales rivières et en particulier sur le Rhône et la Saône. Le rôle des Romains consista donc moins à innover qu'à organiser. On aménagea les ports, surtout ceux qui se trouvaient situés au débouché des fleuves. Les plus importants furent ceux de la Méditerranée : Marseille, Arles, et Nar-

bonne. Sur l'Océan, il n'est plus question de la marine venète. Les seuls ports notables sont Bordeaux et le *portus Brivates*, encore mal identifié, mais certainement proche de l'embouchure de la Loire. Sur la Manche, on rencontre Lillebonne *(Juliobona)* et Harfleur *(Caracotinum)* sur l'estuaire de la Seine. Boulogne, où l'on édifia un phare, dut sa fortune particulière à son caractère de port de transit vers la Bretagne. Les grands ports fluviaux sont ceux du couloir rhodanien et du Rhin. Le personnel de la navigation était groupé en de puissantes corporations : naviculaires marins (à Arles et à Narbonne), utriculaires (passeurs sur radeaux soutenus par des outres) et enfin les nautes attachés à telle ou telle rivière. Sur ces derniers, nous possédons un grand nombre d'inscriptions qui font connaître entre autres les nautes de la Loire, concentrés autour de Nantes, deux de la Seine autour de Lutèce, ceux de la Saône et du Rhône. Des rivières, même secondaires, étaient utilisées par la navigation, ainsi l'Ouvèze qui arrose Vaison ou la Tille, près de Dijon, où vient d'être découvert (R. Goguey à Lux) un port antique très important. Les nautes se chargeaient du transbordement par terre assurant la jonction entre deux voies d'eau, entre Saône et Loire, entre Saône et Seine. Le trafic le plus intense se faisait sur la grande ligne fluviale qui va d'Arles à Chalon-sur-Saône.

16. **Commerce.** — Car l'intégration de la Gaule dans l'Empire et le développement de la production déclenchèrent un mouvement commercial considérable. Les Gaulois apprirent à connaître les produits des autres parties du monde romain. Vin d'Italie, huiles d'Espagne arrivaient dans des amphores, dont les inscriptions nous révèlent la provenance. L'indus-

trie réclama, comme aux temps préhistoriques, l'étain de Bretagne. Il s'y joignit l'importation du plomb. L'Espagne fournit le cuivre. Pour les constructions luxueuses, on réclama les marbres d'Italie et de Grèce, conrurremment avec ceux des Pyrénées. L'exportation se faisait surtout vers l'Italie et consistait en produits tirés du sol : vins de Narbonnaise, jambons et charcuteries de l'Est, oies du Boulonnais, fromages des Alpes. Les cuirs et les tissus de laine grossiers étaient très recherchés pour les besoins de l'armée et du peuple. Vers la Bretagne et la Germanie la Gaule exportait en quantité ses objets manufacturés : fibules, vaisselle et poteries, sans préjudice de ses draps et de ses vins. Les vases de La Graufesenque se retrouvent jusqu'à la Vistule, les fibules belges jusqu'aux bords de la mer Noire et au pied du Caucase. Il faut aussi tenir compte du commerce intérieur de la Gaule. De ce puissant volume d'échanges, nous pouvons nous faire quelque idée grâce à l'épigraphie. Les marques de potiers, partout retrouvées en abondance, portent un premier témoignage. D'autre part, dans les villes, dans les ports se comptent en nombre élevé les épitaphes de *negotiatores* qui sont ordinairement des marchands en gros. La spécialisation commerciale apparaît très poussée. On connaît à Narbonne des marchands de licous, de sandales, de fioles de verre, de limes, de bois de charpente, pour ne citer que quelques exemples. A côté de l'épitaphe, le bas-relief nous fait bien souvent entrevoir le petit boutiquier près de son étal et là encore règne la plus grande variété. Le *Recueil* d'Espérandieu, sous la rubrique de villes comme Bordeaux, Sens, Lillebonne, Reims fournira au lecteur curieux des images bien charmantes à contempler. Il est évident qu'un élément important de la population des villes était

constitué par les commerçants en gros et en détail, un autre élément étant formé par les artisans et ouvriers. Or le développement urbain est un des traits les plus notables de la vie gallo-romaine.

17. **Le développement urbain.** — Cette fortune des villes commença dès le début de l'occupation. Elle fut provoquée par la politique des vainqueurs, qui favorisa l'accroissement ou la création des capitales conçues comme des centres de romanisation. La fondation des colonies de la Narbonnaise, celle de Lyon, les monuments prestigieux dont ces villes furent parées déterminèrent un vif intérêt et bientôt une émulation. Le moindre chef-lieu de cité ambitionna de refléter l'image de Rome avec son forum et ses temples. Les aristocrates, qui étaient à l'origine de grands propriétaires fonciers, furent des premiers à donner le signal du ralliement vers la ville, où les attendait l'exercice des magistratures. Quant à la plèbe urbaine, nous venons de dire de quels groupes elle était constituée ; pour en avoir confirmation, il suffit de parcourir les épitaphes et de considérer les bas-reliefs funéraires d'une ville quelconque : ce ne sont qu'artisans et ouvriers, marchands et boutiquiers. L'extension des villes fut donc l'exact reflet de l'essor économique ; et comme il ne paraît pas y avoir eu désertion des campagnes (exception faite pour les nobles), cette extension alla de pair avec l'accroissement général de la population.

Le fait est que, dès la première moitié du Ier siècle, nous assistons à une véritable floraison de villes gallo-romaines. En premier lieu, il faut citer les chefs-lieux des cités. Observons à ce sujet que les créations proprement dites sont exceptionnelles. Le plus souvent, on se contenta d'infuser une vie nouvelle à une bourgade de l'indépendance. Dès l'épo-

que gauloise un *oppidum* (place forte), parmi tous ceux que comptait le territoire d'une cité, avait pris le pas sur les autres. Ce sont les termes employés par César à propos de Bibracte, qui qualifient cette place des Eduens d'oppidum « le plus considérable et le plus riche en ressources ». Les Romains se bornèrent à consacrer cette prééminence et à l'exalter en faisant de la ville choisie un centre administratif et un nœud routier : l'aménagement des oppida tels Bibracte, Gergovie durant le demi-siècle qui suit la capitulation prouve la rapidité avec laquelle les Gaulois ont fait leurs certaines techniques purement romaines : habitations, ateliers artisanaux, sanctuaires, grandes *villae.*

Quant à l'assiette de ces villes, elle ne correspond pas toujours exactement à celle des temps gaulois. Lorsque l'oppidum était situé à proximité immédiate des voies de communication, on conserva le même emplacement pour la ville gallo-romaine. C'est le cas notamment des oppida qui étaient protégés par des rivières, comme *Vesontio* (Besançon) dans une boucle du Doubs, *Avaricum* (Bourges), protégé par des marais, *Lutèce* dans une île de la Seine, *Limonum* (Poitiers), défendu par le Clain et la Boivre. Bien des oppida celtiques avaient été installés sur des collines, dans un souci stratégique. Maintenant que les soucis défensifs ne s'imposaient plus, on put envisager la descente dans la plaine. La Narbonnaise avait donné l'exemple depuis longtemps. Entremont, oppidum des Saliens, avait fait place à Aix, bâti à 3 kilomètres de là. Parfois le déplacement fut minime ; Metz, Périgueux, Vaison, construits sur des cours d'eau ont succédé à des oppida qui dominaient ces rivières d'un peu plus loin. Quelquefois l'oppidum était d'accès trop difficile, retiré au sein d'un massif montagneux. La nou-

velle capitale s'éloigna alors résolument et s'édifia dans un site sans liaison avec l'ancien. *Augustonemetum* (Clermont) grandit à 7 kilomètres au nord de l'antique Gergovie ; Autun s'éloigna de 20 kilomètres à l'est de Bibracte pour rencontrer, dans la vallée d'Arroux, le passage des grandes routes.

Les subdivisions territoriales de la cité, les pagi reçurent leurs chefs-lieux officiels, qui succédèrent pour la plupart, eux aussi, à de petites agglomérations gauloises. Ces petits centres prospérèrent si bien que parfois ils égalèrent, ou peu s'en faut, la ville principale. Auxerre chez les Sénons, Orléans chez les Carnutes, Genève et Grenoble chez les Allobroges, Chalon et Nevers chez les Eduens sont plus que de simples bourgades. Nous retrouverons plusieurs de ces villes parmi les nouveaux chefs-lieux créés sous le Bas-Empire.

D'autres petites villes durent leur accroissement à leur situation sur une voie fréquentée. C'étaient à la fois des stations routières, offrant toutes facilités pour l'hébergement des voyageurs et des lieux de marchés. Nous les connaissons non seulement par les ruines qu'elles ont laissées, mais encore par les documents itinéraires qui les citent. Dans leur nom entre souvent le radical celtique *-magus* (marché), preuve de leur lointaine origine, ou le radical latin *forum* (*Noviomagus*, répandu à plusieurs exemplaires : Noyon, Nyons, etc. ; *Forum Segusiavorum*, Feurs, Rhône).

Il y eut aussi les villes d'origine militaire, résultant du développement d'un camp. Elles se rencontrent sur les bords du Rhin, où stationnaient les troupes. Il y eut enfin les villes d'eaux et les sanctuaires. Ces deux catégories sont proches, car toutes les eaux réputées guérisseuses furent placées sous le patronage d'une divinité. Là non plus l'initiative ne

revint pas aux Romains. Les vertus des eaux thermales furent bien souvent connues des Gaulois, comme le prouvent à la fois les trouvailles et le nom que portent ces bourgades. Une heureuse situation a suffi pour transformer ces centres en petites villes prospères. Telle est l'origine de Dax *(Aquae Augustae)*, Vichy *(Aquae calidae)*, Saint-Honoré-les-Bains *(Alisincum)*, Luxeuil *(Luxovius)* et de bien d'autres, qu'il est impossible d'énumérer.

Au demeurant, toutes ces villes gallo-romaines offraient entre elles bien des ressemblances. Le voyageur arrivant de la campagne traverse d'abord l'un des cimetières. Le champ des morts englobait en effet une ou plusieurs des grandes voies accédant à la ville et les stèles funéraires formaient de longues files au bord même de la route. Les enceintes fortifiées sont exceptionnelles en dehors de la Narbonnaise. La disposition des rues la plus fréquente correspond à un plan géométrique. Deux larges artères à angle droit forment à travers la ville le prolongement des routes principales. Les autres rues, plus étroites, parallèles ou perpendiculaires délimitent des îlots rectangulaires où s'élèvent les maisons. Les places n'existent guère en dehors du forum, centre politique, religieux et commercial. Là se dressent autels et statues, portiques et colonnades, temples des dieux. D'autres temples sont disséminés à travers la ville : celui de Jupiter, Junon et Minerve ou Capitole s'élève en principe au point le plus élevé. Mais il y avait bien d'autres sanctuaires, à Mercure, à Apollon : le temple d'Apollon à Grand était le plus grand temple du monde à l'époque de son érection. Agrémentées d'une foule de monuments civils, abondamment pourvues d'une eau limpide que dispensaient les aqueducs, ces villes joignaient un confort inconnu aux charmes de la vie sociale.

Chapitre III

TRANSFORMATIONS DANS LA VIE INTELLECTUELLE MORALE ET RELIGIEUSE

Dans le domaine intellectuel et moral, les transformations furent plus radicales et d'une portée plus grave que dans le domaine matériel, car elles touchaient à l'âme. C'est en perdant leur langue, leurs mœurs, leur art, que les Gaulois sont vraiment devenus des Gallo-Romains.

1. Diffusion du latin. — La manière si absolue avec laquelle le latin supplanta le celtique a quelque chose de déconcertant à première vue. Cependant, s'il est malaisé de saisir les étapes de cet effacement, dans le temps et dans l'espace, on s'en explique assez bien les causes et le mécanisme. La raison profonde paraît être le penchant naturel des Gaulois pour la civilisation méditerranéenne. Avant d'être en contact avec Rome, les Gaulois avaient reçu des Grecs les premières notions de l'écriture, de la sculpture. Du grec, ils apprirent au moins l'alphabet, puisqu'ils s'en servirent pour écrire dans leur langue nationale. Bientôt l'occupation de la Narbonnaise par les Romains, les liens commerciaux et culturels de plus en plus étroits qui s'établissaient avec les peuples voisins, Arvernes, Eduens facilitèrent les premières conquêtes du latin dans la Province et les pays limitrophes.

La soumission du reste de la Gaule accentua considérablement cette tendance. Le latin devint dès lors la langue officielle. Il va de soi, et l'épigraphie confirme pleinement cette supposition, qu'aucun document public ne fut rédigé en langue indigène. A Lyon, près de l'autel du Confluent, le célèbre discours de Claude s'offrait aux regards, gravé sur tables de bronze. Les fonctionnaires de tout grade et de tout ordre ne pouvaient donner ou transmettre leurs directives qu'en latin. Les monnaies qui passaient de main en main, les bornes milliaires que le voyageur rencontrait au bord de la route, les inscriptions que, dans les villes, on pouvait lire aux frontons des monuments, ne plaçaient sous les yeux que des mots latins. Le latin était la langue des tribunaux, devint très vite celle de la plupart des actes civils, tels que testaments (testament d'un Lingon daté du Ier ou IIe siècle).

Par ailleurs, dès l'instant que les Gaulois se mettaient à l'école de Rome, qu'ils acceptaient et même cherchaient à assimiler les méthodes d'administration, les procédés techniques, les tendances artistiques, ils ne pouvaient que mettre leur bonne volonté à parler la langue. L'un ne pouvait aller sans l'autre. Eux qui, par exemple, ignoraient tout de l'extraction, de la taille de la pierre et des secrets de la construction, ils ne pouvaient pratiquer ces activités sans utiliser le vocabulaire latin qui les désignait et les décrivait. A techniques nouvelles devaient correspondre des mots nouveaux, et ces mots nouveaux, le latin les fournissait, tandis qu'ils étaient inconnus en celtique. La diffusion de la civilisation entraînait celle du langage.

Les agents de la propagation ne furent pas seulement les soldats et les commerçants, comme l'affirment en général nos grammaires. L'influence des

soldats ne pouvait s'exercer directement que dans les régions où ils passaient, vallée du Rhône, routes de Bretagne et de Germanie, route d'Espagne, et dans celles où ils séjournaient, c'est-à-dire sur les bords du Rhin. Plus générale était celle des vétérans d'origine gauloise, qui s'en allaient, après vingt années de service, s'installer dans quelque ville de l'intérieur. Quant aux commerçants, ils circulaient sur toutes les grandes routes, s'arrêtaient aux stations, se mettaient en rapport avec les débitants. On conçoit que, par leur intervention, le latin devait faire des progrès dans les villes. On ne s'explique pas la pénétration de la langue des vainqueurs dans toutes les classes sociales.

En réalité, les meilleurs propagandistes du latin, ce furent les Gaulois eux-mêmes. Pour gouverner la Gaule, Rome s'est appuyée sur l'aristocratie. Elle permit aux grands d'accroître leur fortune, leur accorda des dignités. En revanche, les grands rivalisèrent de loyalisme, affecté ou réel. Le moyen le plus simple d'être bien vu fut de connaître la langue des vainqueurs. Par ambition, par flagornerie ou par snobisme, les nobles se mirent à parler le latin et à le faire apprendre à leurs enfants. De cet engouement, nous pouvons apporter deux preuves. Dès le lendemain de la conquête, nous voyons les grands adopter avec empressement les noms de famille latins. Ils conservent d'abord leur nom gaulois, mais ils en font un surnom et ce surnom lui-même est parfois éliminé au bout d'une ou deux générations. César mentionne deux personnages éduens portant le nom gaulois d'Eporedorix. L'un d'eux ou un troisième homonyme est devenu *Caius Julius Eporedorix*, selon une inscription de Bourbon-Lancy ; le fils de ce dernier s'appelle *Caius Julius Magnus ;* ses petits-fils sont *Lucius Julius Calenus*

et *Caius Julius Proculus*. L'examen des noms de domaines, dont une forte proportion remontent au Ier siècle, révèle de même une majorité de noms latins. On pouvait, dira-t-on, porter un nom latin et continuer de parler gaulois ; sans doute, mais ce changement de nom n'en est pas moins révélateur d'une certaine mentalité. Un témoignage plus catégorique est celui que fournissent les écoles, organisées par les Romains. L'enseignement ne pouvait s'y donner qu'en latin, la chose est évidente. Or, nous savons par Tacite que l'école d'Autun, sous le règne de Tibère, en 21, était fréquentée par « les fils des plus grands personnages des Trois Gaules ». D'autre part Dion Cassius nous apprend qu'à l'époque de Claude, il fallait connaître le latin pour être admis au rang de citoyen ; or le droit de cité n'était guère accordé, à ce moment-là, qu'à la classe noble, où du reste il était déjà fort répandu.

Nous comprenons maintenant l'extrême habileté de Rome. Quand l'aristocratie eut été conquise au latin, lorsqu'on vit les décurions, les magistrats de la cité employer la langue latine, le peuple, toujours prompt à imiter les grands, suivit l'exemple. Dès lors, la diffusion du latin n'était qu'affaire de temps. Suivant les milieux et suivant les provinces, elle fut plus ou moins rapide. Sans doute, au cours de la première moitié du Ier siècle, les comptes de potiers de la Graufesenque sont-ils encore libellés en langue gauloise. Inversement, il faut enregistrer, à une haute époque semble-t-il, la destruction systématique de l'admirable calendrier celtique de Coligny (Ain), le document le plus long qui nous soit parvenu, encore que terriblement mutilé, rédigé dans la langue indigène. Les villes furent gagnées au latin avant les campagnes, qui, parfois, résistèrent assez longtemps. Mais dans les campagnes elles-

mêmes la pénétration s'opéra, parce que les nobles étaient aussi, ne l'oublions pas, des propriétaires ruraux. Quand ils se rendaient dans leurs domaines, ils devenaient des modèles écoutés auprès de leurs intendants et de la foule de leurs serviteurs. Les Gaulois apprirent d'autant plus aisément le latin qu'il y avait, entre leur propre langue et celle des conquérants, de fréquentes analogies de vocabulaire, analogies qui s'expliquent par la parenté linguistique entre le celtique et le groupe des langues italiques (en particulier avec l'ombrien).

2. **Survivances du parler gaulois.** — Toujours est-il que le conflit entre le gaulois et le latin s'est terminé par une victoire éclatante du latin. Dans le vocabulaire courant, les survivances du celtique se réduisent à quelques mots, qui se sont maintenus du reste en s'habillant d'une terminaison latine. Ces vocables sont intéressants, car ils correspondent à des coutumes qui ont persisté. Si par exemple les termes qui désignent la « lieue » et l' « arpent » ne doivent rien au latin, c'est que ces mesures de longueur et de surface existaient avant la conquête et restèrent assez vivaces pour triompher des mesures romaines. Les noms propres ont laissé des traces plus appréciables. Nous distinguerons trois catégories. En ce qui concerne les noms de personnes, nous savons déjà que les nobles prirent de bonne heure des noms latins. Néanmoins les noms de domaines, dont les plus anciens furent cristallisés dès l'époque du recensement cadastral ordonné par Auguste, permettent de relever une liste assez riche de noms gaulois, du type *Eburiacus* → Ivry (voir à ce sujet le relevé de M. Dauzat pour l'Auvergne, dans sa *Toponymie française*). Les noms de divinités ont fait preuve d'une grande vitalité, indice à retenir en

faveur de la persistance des cultes. On peut les compter par centaines dans les dédicaces. Le triomphe du christianisme devait toutefois porter un coup fatal à la plupart d'entre eux, car il convient de faire une exception en faveur de ceux qui ont survécu sous forme de noms de lieux, tel le nom de la ville de *Nîmes*, dérivé de celui du dieu *Nemausus*.

Nous touchons ici à la série de vocables celtiques la plus fortement représentée. Presque toutes les localités qui ont une origine préromaine ont pu garder leur nom, sous les assauts de la marée latine. C'est que les noms de lieux cessent vite d'être compris ; ils n'ont plus que la valeur d'un signe, correspondent à une habitude, qui ne peut être déracinée que par des circonstances exceptionnelles. Voilà pourquoi nos localités les plus anciennes, c'est-à-dire bon nombre de nos grandes villes et aussi bien des villes tombées de nos jours au second ordre et même des bourgs tirent leur nom de racines celtiques ou du moins préromaines. La vitalité du gaulois a été si forte sur ce terrain qu'on a continué parfois, après la conquête, à utiliser les racines ou les suffixes de la langue indigène pour désigner des lieux habités, témoins les hybrides gallo-latins du type *Augustonemetum*, du gaulois *nemetos* = sanctuaire (aujourd'hui Clermont), témoin l'emploi systématique du suffixe gaulois *-acus* pour former les noms de domaines. Il est même arrivé qu'une création purement romaine, *Augusta*, chez les Trévires, perdit peu à peu son nom latin pour prendre celui du peuple dont elle était la capitale : *Treveri*, d'où Trèves est attesté dès le IIe siècle (Tacite, *Histoires*, IV, 62).

Le cas des noms de lieux est particulier. Par ailleurs, les rapides progrès du latin peuvent se mesurer aux habitudes de l'épigraphie. Alors que les inscriptions en langue gauloise se chiffrent par quelques

dizaines, c'est par milliers qu'il faut compter les inscriptions latines. Sur pierre, sur métal ou sur terre cuite, on grava non seulement les actes officiels, mais les dédicaces aux dieux, les ex-voto, les signatures d'objets manufacturés. Bien caractéristiques sont les épitaphes, car ce ne sont pas seulement les tombes des riches qui révèlent l'emploi du latin. Les mausolées somptueux des grands de la cité nous sont rarement parvenus. Mais qu'on examine les tombeaux des petits artisans, des gens du menu peuple, on retrouve invariablement les formules latines et, quand l'épitaphe se réduit au strict minimum, elle porte encore, avec le nom du défunt, l'invocation aux dieux-mânes *Dis Manibus*. De pareils monuments se rencontrent jusqu'au fond des campagnes. C'est donc que les sentences qu'ils portaient étaient intelligibles. On pourrait faire la même remarque au sujet des formules indiquant la capacité des récipients, amphores et autres, toujours rédigées en latin. Nous possédons des inscriptions plus modestes encore : ce sont les mille expressions de souhaits, exhortations et déclarations sentimentales réduites à un ou deux mots gravés sur les vases à boire ou les bagues. Leur naïveté, leur grossièreté parfois montrent bien qu'elles s'adressent à des gens de petite condition ; or, à une ou deux exceptions près, ces petits documents, que l'on ne croit pas antérieurs au IIe siècle, sont rédigés en latin.

3. Les écoles. — Un des premiers soins des Romains fut d'instituer des écoles. Dans les Trois Gaules, la plus ancienne fut certainement celle d'Autun. Son organisation put coïncider avec la fondation de la ville (autour de 10 avant J.-C.). Tacite la montre fréquentée, en 21 de notre ère, par « les plus nobles rejetons des Gaules », d'où il faut déduire

qu'à cette époque, elle était sinon la seule, du moins la plus florissante. Ces écoles continuaient une vieille tradition celtique, celle des druides s'entourant d'un cercle de disciples, constitués par de jeunes aristocrates. Si l'on choisit Autun, ce fut apparemment parce qu'il avait existé, chez les Eduens, de pareils séminaires druidiques ; ce choix fut dicté aussi par la prépondérance morale des Eduens, due à leur antique alliance avec Rome, et par le rôle qu'on leur assigna dans la politique de romanisation des Gaules. L'enseignement fut, à coup sûr, bien différent de celui qu'avaient dispensé les druides. On y étudiait, dit Tacite, les « arts libéraux », expression par laquelle on entendait la grammaire, l'éloquence et la poésie. Les sciences n'étaient pas matière d'enseignement. Par contre, le grec tenait une place presque aussi importante que le latin. Dans la Narbonnaise, une autre école fleurit à Marseille. En dehors de ces deux grandes villes, on entrevoit çà et là des écoles moins importantes, dans plusieurs chefs-lieux de cités, Lyon, Vienne, Arles, Toulouse, Limoges, Reims, Trèves. Les maîtres, souvent d'origine grecque, recevaient, c'est du moins le cas à Autun, un traitement très élevé et jouissaient d'une grande considération, preuves de l'importance que l'Etat attachait alors au bon fonctionnement de ces universités.

Les Gaulois semblent avoir assimilé parfaitement cet enseignement classique. Sous le règne de Caligula, des concours d'éloquence avaient lieu à Lyon, à l'occasion des fêtes données autour de l'autel du Confluent. Dès le temps de Claude, on vit des Gaulois devenir à leur tour maîtres de belles-lettres dans les écoles qui s'ouvraient en Bretagne. Toujours beaux discoureurs, les Gaulois connurent leurs principaux succès dans l'art de la parole. De très bonne

heure, la Narbonnaise a fourni des orateurs estimés : Montanus de Narbonne qui vécut sous Tibère ; Domitius Afer de Nîmes, plus jeune d'une génération, entra un jour en compétition à Rome avec Julius Africanus, de Saintonge, l'un représentant la vieille éloquence classique, l'autre plein de fougue, ami des métaphores et du style maniéré (d'après Quintilien). Au IIe siècle, le nom le plus notable est celui du rhéteur Favorinus d'Arles, qui a écrit en grec sur les sujets les plus variés. Nous n'avons conservé que des fragments des œuvres des poètes gaulois, tels que Terentius Varro de l'Aude ou des historiens, comme Trogue-Pompée, du pays des Voconces. Tous ces écrivains sont d'ailleurs des Gaulois complètement romanisés. Plus proches par la pensée de Rome et de la Grèce, ils ne témoignent d'aucun intérêt pour le passé national, pour les traditions indigènes. La plupart de ces auteurs sont du reste originaires de l'ancienne Province qui, soumise un siècle plus tôt, fut assimilée beaucoup plus vite. Dans les Trois Gaules, les choses allèrent moins rapidement. La foule restait étrangère à ces savants exercices et toute son activité intellectuelle consistait à fréquenter les lieux de spectacle, où elle ne pouvait trouver l'occasion d'élever son âme.

4. Les techniques et les arts. L'architecture urbaine. — L'architecture n'avait pratiquement rien produit en Gaule, en dehors des murailles des places fortes ; la sculpture n'avait fait qu'une timide apparition chez les peuples du Midi méditerranéen, voisins des colonies grecques. Le savoir-faire des Gaulois se révélait dans les arts mineurs. Toutefois, ils embrassèrent avec une telle frénésie (le mot est de Jullian) les habitudes gréco-romaines qu'ils oublièrent même ce peu qu'ils connaissaient. Que sont

devenus les habiles émailleurs de Bibracte ? Nous ne trouvons plus trace de leur activité au Ier siècle. Le travail du bronze continue, mais les belles pièces viennent de l'étranger, tandis que les industries locales se spécialisent dans la fabrication en grande série d'articles courants. Chose plus regrettable encore, l'art décoratif indigène, qui empruntait ses motifs au style géométrique et produisait des combinaisons gracieuses et imprévues de lignes courbes, de croix et de spirales, tombe en déchéance. Les motifs les plus classiques, rinceaux et feuilles d'acanthe, guirlandes de feuillage et pampres partout s'imposent. Ainsi vouée à la copie servile, la Gaule sombre dans la banalité générale du monde romain et il faut se donner du mal pour découvrir çà et là quelques traits de particularisme.

L'architecture a littéralement couvert de monuments la Gaule qui en était dépourvue. Les vestiges de ces monuments constituent aujourd'hui les témoignages matériels les plus frappants de l'époque gallo-romaine. Ils relèvent de techniques purement gréco-romaines : l'emploi de l'arc cintré, des voûtes en berceau et des voûtes d'arêtes, tout cela était nouveau pour la Gaule, mais à part les temples, dont nous parlerons en étudiant les cultes, ces monuments sont rigoureusement identiques à ceux que l'on rencontre dans les autres provinces de l'Empire.

Autour des villes, dans la campagne avoisinante, les aqueducs profilaient leurs puissantes arcades. Les ingénieurs romains étaient passés maîtres dans l'art de choisir les bonnes sources, de les capter et de conduire parfois fort loin le précieux élément que réclamaient les grandes agglomérations. On n'hésitait pas à construire, s'il le fallait, des canalisations de plusieurs dizaines de kilomètres (50 kilomètres pour l'aqueduc de Nîmes !) ; c'étaient de véritables

rivières artificielles, qui épousaient le relief du sol en suivant les courbes de niveau, soutenues au-dessus des dépressions par des viaducs (Arcueil pour Lutèce), franchissant les vallées au moyen d'ouvrages d'art considérables (pont du Gard) ou de siphons (Vaison, Lyon). Au besoin, on perçait une colline (Besançon, Nîmes) et, pour racheter une grande différence de niveau, on ménageait une succession de cascades (vingt-quatre cascades de 4 mètres de hauteur pour l'un des aqueducs d'Autun, long de 6 kilomètres). A l'arrivée, un château d'eau (retrouvé à Nîmes) répartissait l'eau entre les divers quartiers.

Dans les villes entourées d'enceintes, on pénétrait par des portes bien conçues et sobrement décorées. Les dispositions et le nombre des ouvertures étaient fort variés. Constructions de pur apparat, les arcs isolés, décorés de scènes guerrières ou mythologiques se rencontraient à l'entrée de la ville ou bien aux abords du forum. Toujours surchargés de bas-reliefs, les arcs ont été très nombreux en Gaule. Tous n'offraient pas le même caractère. Le plus ancien et le plus célèbre, celui d'Orange était un arc de triomphe (du même type : Arles, Carpentras). Celui de Saint-Rémy-de-Provence était à la fois triomphal et funéraire. Beaucoup commémoraient un passage d'empereur ou un événement historique local ou encore une fête religieuse (Suse, Cavaillon, Saintes, Reims, Besançon, Mayence). Autour du forum, s'élevaient des portiques ou galeries couvertes supportées par des colonnades aux perspectives harmonieuses ; ces portiques permettaient à la foule, aux petits marchands et aux simples promeneurs de s'abriter contre les intempéries. Les réunions qui ne pouvaient s'accommoder du tumulte de la rue se tenaient dans les basiliques. C'étaient des édifices de plan rectangulaire, beaucoup plus longs que

larges, divisés en nefs et flanqués d'absides en demi-cercle. L'étage supérieur offrait un promenoir. Tenant lieu de palais de justice, de bourses de commerce et de salles de fêtes, les basiliques ont abrité les réunions des communautés chrétiennes et quand on édifia les premières églises, les architectes s'inspirèrent du plan basilical.

Venaient enfin les édifices conçus pour le bien-être et pour le plaisir, fontaines et thermes publics, théâtres et amphithéâtres. Les thermes urbains étaient de vastes établissements, où les gens pouvaient s'adonner aux agréments compliqués du bain romain et aussi rencontrer des amis, bavarder et lire. Le grand nombre des salles, leurs dimensions et leurs destinations multiples se prêtaient à des agencements variés d'architecture et au luxe de la décoration. Sur les murs les marbres bien polis, sur le sol de chatoyantes mosaïques flattaient les regards, tandis que partout la grâce des statues séduisait l'esprit. A coup sûr, des établissements aussi somptueux ne se rencontraient que dans les villes les plus importantes. Mais ces dispositions se retrouvaient en plus petit et en moins beau dans les villes secondaires, dans les bourgades. On rencontre des thermes dans de simples lieux de pèlerinage ou de rendez-vous comme Champlieu (Oise). Des villas, même modestes, comportent au moins une installation réduite.

5. **Théâtres et amphithéâtres.** — Très répandus aussi sont les lieux de spectacles. Mettons à part les cirques dont on n'a guère retrouvé de vestiges, excepté à Arles et surtout à Vienne (monument dit l'Aiguille, obélisque central de la *spina*). Les inscriptions ou les textes font état de cirques à Lyon et à Trèves, tandis qu'à Nîmes et à Saintes, on a cru reconnaître l'emplacement de tels monuments. Les

théâtres abondent en Gaule. Le nombre de ceux que l'on connaît dépasse la centaine. Il est évident qu'il n'y eut pas de capitale de cité sans théâtre, car on en trouve souvent dans de simples chefs-lieux de « pays » comme Alésia, même dans de simples bourgades, où, semble-t-il, à certains moments de l'année, un grand nombre de gens devaient se rassembler autour d'une source, d'un marché ou d'un lieu saint. Il est typique de retrouver à Champlieu, déjà cité, temple, thermes et théâtre. A Sceaux-du-Gâtinais (Loiret), le théâtre avoisinait les thermes et les eaux placés sous le patronnage de Segeste *(Aquae Segestae)*. Dans la même région, on relève un groupement serré d'une dizaine de théâtres, tous situés dans des localités sans importance apparente. Ces théâtres étaient d'ailleurs fort variables de dimensions. Le nombre de places qu'ils offraient pouvait aller de quelques milliers jusqu'à une trentaine de mille (trente-trois mille pour le théâtre d'Autun, l'un des plus grands). Si le théâtre d'Arles peut être daté des premières années de l'Empire (décors de taureaux accroupis, symboles de la VIe légion et de la colonie d'Arles, statue d'Auguste), beaucoup d'autres furent d'abord construits en bois, avant de l'être définitivement en pierre (nous le savons positivement pour le théâtre de Feurs). La pierre fut toujours absente des gradins de certains théâtres, comme ceux de Champlieu, qui restèrent constitués par des bancs de gazon. Cette observation donne à supposer qu'il a existé une infinité de petits théâtres, dont les faibles vestiges ont échappé à l'attention.

Les dispositions reproduisaient celles du théâtre romain ou grec, ou des variantes de l'un ou l'autre type, du reste peu différents l'un de l'autre. Il y avait toujours un hémicycle de gradins, adossés à une colline ou surélevés par un soubassement appro-

prié. C'est à l'amphithéâtre des Trois Gaules que l'on relève la technique des gradins supports de sièges (A. Audin). Le rang inférieur, réservé aux personnages de marque, délimitait une surface plane, demi-circulaire, l'orchestre, réservée aux évolutions des chœurs ou des acteurs. Au-delà régnait la scène avec ses dépendances et aménagements (rideau que l'on élevait du sol pour masquer la scène, coulisses). En arrière, un mur élevé formait écran et renvoyait la voix. Tout était admirablement combiné pour permettre au plus grand nombre de spectateurs de voir et d'entendre. A l'extérieur, des portiques pouvaient s'offrir aux promeneurs. Dans les monuments soignés, la décoration était fort riche. Des autels et des statues ornaient le mur antérieur de la scène *(pulpitum)* ; le grand mur du fond *(frons scaenae)* comportait des niches abritant de grandes statues de marbre : la célèbre Vénus d'Arles provient d'une de ces niches. Nous ne possédons pas de données très précises sur le genre de spectacles qui se donnaient dans ces vastes monuments. Il n'y a aucune apparence que les programmes aient comporté des représentations dramatiques proprement dites, des pièces de Plaute, de Térence ou de Sénèque ; qui donc, en Gaule, aurait compris de pareilles œuvres ? Les épitaphes d'acteurs qui nous sont parvenues, observe Jullian, sont celles d'histrions et de baladins. Ce qui se donnait, c'étaient surtout des scènes de gros comique, où le geste a plus de place que la parole, des scènes mimées évoquant par exemple des légendes mythologiques et non des moins licencieuses. Les écrivains chrétiens sont unanimes à condamner l'immoralité de ces spectacles, auprès desquels les représentations les plus osées de nos music-halls paraîtraient anodines.

Edifiés dans les principaux chefs-lieux de cités,

les amphithéâtres ont laissé mieux que des ruines, puisque plusieurs d'entre eux sont encore debout. On connaît assez les dispositions des célèbres monuments d'Arles et de Nîmes, pour qu'il soit superflu de les décrire. Citons seulement un détail, pour donner quelque idée de leur grandeur : au Moyen Age, un quartier entier de Nîmes put s'abriter dans les Arènes et s'y aménager une église, dont l'emplacement, toujours visible, paraît minuscule au sein de l'immense construction. On y donnait des combats de gladiateurs, des exhibitions de bêtes. La mise à mort des condamnés, prolongée au milieu des raffinements de cruauté les plus horrifiants, y devenait souvent spectacle public ; ainsi périt, à Lyon sans doute, Mariccus le boïen, organisateur d'un soulèvement populaire au Ier siècle ; ce fut aussi le cas d'un grand nombre de chrétiens. Ces exécutions rappelaient en un sens celles des victimes humaines que les Gaulois offraient jadis à leurs dieux suprêmes. Contrairement à l'opinion courante, les combats de gladiateurs non plus n'étaient pas tout à fait une nouveauté. Si ce genre de divertissement atteignit à une vogue aussi « inimaginable » (Jullian), c'est qu'il avait ses racines dans le passé gaulois. On oublie généralement le texte de Tacite faisant mention chez les Eduens, en 21, d'un type « indigène » de gladiateurs professionnels. Ces combattants portaient un nom gaulois : on les appelait « crupellaires » ; ils étaient revêtus d'une armure très particulière, sorte de caparaçon protégeant tout le corps, comme celle des chevaliers du Moyen Age, mais certainement plus lourde et moins articulée. Ce nom, cette armure étrange montrent qu'il s'agit là d'un usage ancien. Le penchant naturel des Gaulois pour les spectacles n'eut pas seulement pour effet de multiplier théâtres et amphithéâtres. Il

aboutit à la création d'un type original de monuments, qui constitue un compromis entre les uns et les autres. A. Grenier, qui vient de consacrer à ce genre d'édifice une pénétrante étude (*Manuel*, t. III, 2), retient, pour le désigner, le terme de théâtre-amphithéâtre. L'intention qui présida à ces constructions fut de pouvoir donner à volonté, dans la même enceinte, des spectacles dramatiques ou des combats d'hommes ou d'animaux. La réalisation fut diverse : tantôt le plan du monument hybride tient davantage de l'amphithéâtre (Senlis, Lillebonne, Lutèce), tantôt c'est l'inverse que l'on observe (Drevant, dans le Cher, Sanxay, dans la Vienne). Là encore, les lieux de spectacle se rencontrent souvent en pleine campagne, dans les parages d'un sanctuaire de source. Les représentations scéniques faisaient partie intégrante de la fête religieuse.

6. **Sculpture.** — En ce qui concerne la sculpture, la Gaule a produit des œuvres qui, par certains aspects, se distinguent un peu de ce que l'on pouvait voir dans le reste de l'Empire. Dans le Midi méditerranéen s'était développé de bonne heure un art funéraire, mettant en relief le culte du héros de la tribu, qui inspira des œuvres très particularisées, divulguées et commentées par M. F. Benoit. Au moment de la conquête, les artisans décorateurs sur métal étaient en train de réaliser la transition entre une représentation purement stylisée de la figure humaine, qui caractérise l'art celtique, et une image inspirée de la réalité. Nous possédons toute une série de masques ou de têtes, en bronze, en argent ou en fer, qui nous font assister aux étapes de cette évolution. Les plus récentes, la tête de la collection Danicourt, trouvée dans la Saône près de Lyon, le buste de Beaumont-

le-Roger (Eure), la statuette de Bouray (Seine-et-Oise) datent de l'époque romaine. Elles témoignent d'un effort très net de portrait individualisé, en même temps que l'exécution se réclame des procédés conventionnels de l'art gaulois. Trois têtes de divinités celtiques, trouvées à Chorey (Côte-d'Or) et probablement de facture encore plus récente, présentent la continuation, en pierre cette fois, d'une série originale que l'on souhaiterait plus nombreuse.

Malheureusement ces œuvres constituent des exceptions tout à fait isolées. Elles sont le fait d'artistes attardés qui avaient conservé un contact avec les traditions de l'art indigène. D'une manière générale, l'entrée massive des modèles gréco-romains entraîna une sclérose rapide de l'art gaulois. Car nous assistons d'abord à une importation considérable d'œuvres étrangères ou, ce qui revient au même, d'artistes étrangers, grecs surtout. Il est caractéristique de voir le Grec Zénodore convié par les Arvernes pour exécuter la statue monumentale de Mercure élevée au puy de Dôme (sous Néron, d'après Pline l'Ancien). Les innombrables statues et morceaux sculptés exposés dans les monuments publics, thermes et théâtres, ont une origine analogue.

Très vite cependant, les indigènes s'essayèrent à manier le ciseau et de leurs efforts sont résultées des œuvres qui ne brillent pas par l'esthétique, mais où l'on retrouve çà et là, dans le choix des sujets, sinon dans les procédés d'exécution, une inspiration tirée du terroir. Dans la statuaire religieuse, en dehors des fades copies des types gréco-romains, souvent copies de copies, nous rencontrons des essais de figuration de divinités du pays, serpent cornu des autels de Mavilly, dieux tricéphales du pays des Rèmes. Les monuments funéraires nous sont parvenus par milliers et l'on peut se faire une idée de leur

abondance primitive en réfléchissant que la plupart ont été remployés au VIe siècle, lors de la construction des enceintes et que tous ceux qui ont été découverts au Moyen Age ont été généralement anéantis. Laissons de côté les grands mausolées du type de Saint-Rémy-de-Provence ou d'Igel, le premier de bon goût, le second surchargé d'ornements, comme il convient au tombeau d'un parvenu. C'est dans les tombes modestes, édicules en forme de temple ou simples stèles que nous trouvons des portraits ou des bas-reliefs un peu originaux. L'usage voulut que le défunt fût représenté sur la tombe dans une attitude familière. Là se révèle à nous le costume gaulois, tunique ou manteau très ample, serré à la taille et agrafé sur l'épaule. Artisans et boutiquiers apparaissent avec leurs attributs : ciseau du sculpteur, règle du charpentier, tenailles du forgeron, ou dans l'exercice de leurs professions : cabaretier occupé à débiter du vin, charcutier entouré de ses jambons, changeurs comptant les pièces. Le nombre de ces scènes de genre est relativement élevé. Malgré les maladresses d'exécution, ce sont de précieux documents, qui nous font pénétrer un peu dans la vie humble et quotidienne de nos ancêtres gallo-romains.

7. **Vie familiale et sociale. Les collèges.** — Il n'est pas aisé de se faire une idée des mœurs. Sans doute, l'étude des monuments publics permet d'entrevoir quelques aspects de la vie morale, dont le plus frappant, la passion pour les spectacles, n'est certes pas édifiant. On retire une impression plus favorable de la lecture des épitaphes qui témoignent souvent de vifs sentiments de piété filiale. Les formules par où s'expriment les qualités du défunt, sa douceur, son affection pour les siens sont des plus fréquentes. Les

bas-reliefs funéraires montrent souvent le mari et la femme se donnant tendrement la main ou bien l'un d'eux passant le bras sur l'épaule de l'autre ; quelquefois les enfants accompagnent les parents. Les rapports entre maîtres et esclaves paraissent avoir été souvent exempts de rigueur, car l'épigraphie nous transmet couramment des témoignages de reconnaissance des affranchis à l'égard de leurs patrons. On dira qu'il s'agit là de formules toutes faites et de figurations traditionnelles, et que l'épigraphie funéraire est laudative par essence. Il est vrai et il faut se garder de prendre toutes ces manifestations à la lettre. Nous ne savons rien et ne pouvons rien savoir des esclaves qui avaient à se plaindre. Ce qui pourrait faire croire à une vie familiale assez unie, c'est que ces mêmes sentiments sont déjà signalés par les auteurs anciens, comme étant ceux des Gaulois indépendants. On ne voit pas pourquoi ce trait de caractère ne se serait pas maintenu.

En dehors de la famille s'offrait un groupe social plus étendu, dont les membres étaient liés par des sentiments de camaraderie : c'était la confrérie ou collège *(collegium, corpus)*. Cette forme de la vie sociale a tenu une grande place dans tout l'Empire, elle a été particulièrement appréciée des Gaulois. Le développement du commerce et de l'industrie aida au foisonnement de ces associations. Petits artisans, petits boutiquiers qui n'étaient rien, pris individuellement, se sentaient moins isolés et plus forts, lorsqu'ils se rapprochaient de leurs compagnons de métier. Comme l'Etat ne mettait aucune entrave au développement harmonieux de ces groupements, ils se multiplièrent sous tous les prétextes. En dehors des associations professionnelles, citons les sociétés de secours mutuels qui assuraient la sépulture de leurs membres ; celles qui tendaient, comme

nous dirions, à l'organisation des loisirs, groupant des amateurs de chasse, de jeux, de banquets, assez analogues à nos clubs modernes ; celles qui réunissaient les gens selon l'âge, la condition ou le sexe, groupes de jeunes gens, de vétérans, d'affranchis, d'esclaves, de femmes ; n'oublions pas enfin celles qui rapprochaient les sectateurs d'une même doctrine, les adorateurs d'un dieu, tels à Nîmes ces curieux « zélateurs de la Fontaine d'Eure » *(cultores Urae fontis)*. Dans cette catégorie, nous retrouverons les sévirs augustaux, chargés du culte de l'empereur et bientôt les communautés chrétiennes. De tous ces collèges, l'Etat exigeait une déclaration de constitution et l'exercice de leur activité était soumis à autorisation. Quel que fût le nombre de leurs membres, les collèges formaient des personnalités ; ils avaient leurs chefs ou patrons, leur lieu de réunion, leur capital, parfois leurs fonctionnaires et leurs esclaves. Ils se donnaient un règlement, prenaient des décisions, pouvaient élever des monuments. La bonne entente était de règle parmi les membres qui se donnaient souvent le titre de « frères ». Il s'agit toutefois, notons-le, d'une fraternité à extension limitée, car l'Etat, afin de limiter la puissance des collèges, leur interdisait de sortir du cadre de la cité, de prendre un caractère provincial et encore moins international. En dehors de l'objet pour lequel ils étaient formés, les collèges jouaient souvent un rôle public : certains d'entre eux avaient pour mission de combattre les incendies, d'autres se chargeaient d'organiser des fêtes. Ils étaient ainsi, dans la vie de la cité un élément d'animation ; la solidarité qu'ils établissaient entre leurs membres était propre à satisfaire ce besoin d'idéal auquel, sans eux, le monde antique aurait difficilement pu répondre.

8. Croyances religieuses des Gallo-Romains. — Les croyances et les pratiques dévotes des Gallo-Romains sont le reflet de celles des Gaulois : c'est là que les survivances du passé ont été le plus tenaces. Rome usa de la tolérance religieuse, de sorte que les cultes indigènes déjà fort variés, n'ont pas été effacés par la conquête. Les divinités gauloises ont continué à recevoir des hommages, mais souvent elles ont subi des transformations au moins apparentes : des noms nouveaux leur ont été parfois attribués et, d'une manière générale, elles ont été représentées sous les traits et avec les attributs des dieux gréco-romains. Par ailleurs, le culte de Rome et d'Auguste fut officiellement organisé et conçu comme une forme du loyalisme des peuples soumis. Il vint une heure enfin où s'infiltrèrent d'autres cultes venus de lointaines provinces de l'Empire, surtout de l'Orient. Toutes ces influences s'ajoutèrent et se combinèrent, aboutissant à des compromis variables dans le temps et dans l'espace. Chaque cité eut ainsi sa physionomie religieuse particulière et c'est dans le cadre de la cité qu'il conviendrait d'étudier les croyances. Le tableau d'ensemble que nous allons tenter de dresser ne peut que fort mal rendre compte de l'extrême complexité des faits.

9. Cultes officiels. — Car il n'y a pas *une* religion gallo-romaine, en dehors de la religion officielle, dont nous allons parler d'abord. L'intervention de l'Etat se traduisit de plusieurs façons. Sans supprimer radicalement les druides, on s'appliqua dès le début à ruiner leur influence. Ils perdirent leur rôle politique et judiciaire ; leurs écoles se vidèrent au profit de celles que Rome faisait ouvrir. Les rites auxquels ils présidaient furent interdits, dès Auguste, aux Gaulois devenus citoyens romains et

Tibère supprima définitivement les sacrifices humains. Isolés et sans crédit, les druides tombèrent au rang de simples diseurs de bonne aventure. Dans le même temps était institué le culte de Rome et d'Auguste. L'autel de Lyon, nous l'avons vu, fut élevé en 12 avant J.-C., à l'instigation de Drusus gouverneur des « Trois Gaules ». Mais la délégation des soixante peuples aux fêtes du Confluent ne pouvait constituer une manifestation suffisante. Chaque cité ne tarda pas à avoir et son temple et son prêtre impérial. Ce sacerdoce était une dignité insigne, toujours réservée à un grand personnage. Pour associer étroitement la plèbe à l'hommage rendu à la divinité impériale, on institua dans les chefs-lieux et même dans des villes de second ordre un collège de six membres dits « sévirs augustaux » *(seviri augustales)* choisis parmi le peuple et chargés de sacrifier en son nom. Enfin, dans la plupart des chefs-lieux de cités exista un Capitole, c'est-à-dire un temple en l'honneur de la triade tutélaire de Rome : Jupiter, Junon, Minerve. Ces grands sanctuaires étaient desservis par des prêtres issus de l'aristocratie locale. Le sacerdoce, à l'égal des plus hautes magistratures, était une marque d'honneur et il entraînait, pour celui qui en était revêtu, les mêmes obligations vis-à-vis de la cité.

10. **L'interprétation romaine des dieux gaulois.** — D'une manière plus générale, les dieux du panthéon gréco-romain s'infiltrèrent avec les légionnaires, les commerçants et les fonctionnaires et, comme ces dieux revêtaient des formes sensibles et la figure humaine, ils retinrent l'attention des Gaulois qui se mirent à concevoir leurs propres dieux sous des traits humains. De leur côté, les Romains, loin de proscrire les dieux indigènes, s'y intéressèrent, tel

Auguste édifiant un temple à Circius, personnification du mistral. Ils cherchèrent à établir des correspondances entre les dieux des Gaulois et les leurs, à les « interpréter », suivant leur expression. C'est ce que fait César lorsque, dans un texte célèbre il passe une revue rapide des divinités gauloises, nommant successivement Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, Minerve ; et le conquérant d'ajouter négligemment cette phrase qui trahit l'imprécision : « Sur ces dieux, les Gaulois ont à peu près la même opinion que les autres peuples. » Ces correspondances, si relatives qu'elles aient été, furent admises, vulgarisées par la statuaire ; les noms des dieux romains se sont répandus avec le latin lui-même, tandis que la plastique en fixait les traits, que la littérature en répandait la mythologie. Entre ces dieux et ceux des indigènes s'établit une sorte d'adaptation. Parallèlement à l'interprétation romaine des divinités celtiques, il se produit inconsciemment, dans l'esprit des indigènes, une interprétation gauloise des dieux gréco-romains. Ainsi, lorsqu'un gallo-romain du IIe siècle fait graver une dédicace à Jupiter ou à Apollon, ne nous y trompons pas ; le plus souvent, il ne s'agit pas du Jupiter ou de l'Apollon classique, mais d'un dieu gaulois assimilé nominalement à Jupiter ou à Apollon. De la même façon, telle image de Mercure, de Mars, ou d'Hygie, ne signifient pas que les adorateurs indigènes avaient adopté la conception classique de ces divinités ; plus souvent, ils évoquaient dans leur esprit le grand dieu celtique aux noms multiples, qui a pris les traits ici de Mars et là de Mercure ; ils se représentaient la déesse guérisseuse dont le nom de Sirona survit dans quelques dédicaces. Les inscriptions, les figurations religieuses de l'époque gallo-romaine n'offrent rien de plus que la

valeur d'une simple indication, propre souvent à nous dérouter. Nous trouvons dans l'orientation des temples gallo-romains une indication précieuse pour l'identification de leur dédicace, puisqu'ils sont orientés en fonction du lever du soleil au jour anniversaire de la divinité consacrée (temples de l'Essarois). En matière religieuse, l'assimilation resta superficielle. Plus marquée dans les grands centres et le long des voies de communication, plus sensible dans la classe cultivée, elle fut à peu près nulle dans les campagnes, où les sanctuaires ruraux nous restituent les survivances du passé. Chose plus curieuse, les tendances indigènes paraissent reprendre une force nouvelle à partir de la fin du IIe siècle et surtout du IIIe siècle, comme si, après le moment de curiosité passé à l'égard des notions nouvelles, l'attachement de la Gaule à ses traditions reprenait le pas.

Pour s'assurer que les dieux gallo-romains sont plus gaulois que romains, il n'est que de regarder les lieux où se dressent leurs sanctuaires, de lire attentivement les dédicaces ou d'observer tel détail de leur iconographie. N'est-il pas curieux que Mercure affectionne les sommets, comme le puy de Dôme, le mont de Senne en Côte-d'Or, le mont Marte dans l'Avallonnais. Les épithètes dont il est affublé *Dumias* au puy de Dôme, *Visucius* à Bordeaux, *Moccus* à Langres, ne peuvent que rappeler soit un surnom local, soit une qualité caractéristique du grand dieu gaulois. Le caractère indigène est encore plus frappant, lorsqu'on voit figurer, aux côtés du dieu, suivant la vieille habitude des Celtes, la compagne ou parèdre du dieu, Rosmerta, qui, elle, n'a pas trouvé de pendant dans le panthéon classique (nombreux exemples dans l'est de la Gaule). En pareil cas, le nom du dédicant est souvent

gaulois, ce qui fournit une confirmation. Apollon est qualifié de Vindonnus (= le lumineux) à Essarois (Côte-d'Or), de Moritasgus à Alésia. C'est par douzaines que se comptent les épithètes de Mars. Quant à Jupiter, à côté du foudre classique, il porte aussi la spirale et la roue qui lui viennent des Celtes, ou bien, et c'est le cas dans l'est de la Gaule, il prend la figure d'un cavalier victorieux foulant aux pieds de sa monture un être monstrueux à jambes de serpents. Cette image, interprétation de Taran, le dieu céleste des Gaulois, était placée le plus souvent à l'entrée des fermes, où elle jouait le rôle de fétiche protecteur.

11. **Survivances de divinités gauloises.** — Dès la fin du IIe siècle, on assiste à une recrudescence des traditions indigènes. Il y eut en outre bon nombre de divinités qui furent réfractaires à toute assimilation. De ce nombre est Cernunnos, représenté généralement avec une triple tête pourvue de cornes de cerf, assis dans la posture bouddhique. Un serpent à tête de bélier lui est parfois associé. Parfois, il porte sur ses genoux un sac d'où s'échappent des pièces de monnaie et des graines. Le centre de rayonnement de son culte se situe chez les Rèmes, où le tricéphale était sans doute l'aspect régional du grand dieu celtique. Des exemplaires ont été retrouvés ailleurs, en particulier chez les Parisiens et chez les Eduens. C'était, semble-t-il, un dieu bienfaisant. Il en est de même du taureau sacré représenté avec trois cornes sur le célèbre autel de Paris. L'ours et le sanglier divins ont aussi laissé quelques images. Aucune divinité zoomorphe ne connut autant de vogue qu'Epona, la déesse écuyère. Les monuments, qui sont très nombreux, la représentent sous les traits d'une femme assise à l'amazone sur une jument en marche ; près de la jument évolue souvent un pou-

lain. Protectrice des chevaux et des écuries, la déesse étend son emprise sur la vie agricole en général. Cette divinité eut une telle vitalité, qu'elle s'imposa aux conquérants de la Gaule ; son culte, très vivace parmi les soldats de l'armée du Rhin, s'étendit même jusqu'à Rome et en diverses provinces du monde romain.

Les dieux domestiques ont aussi conservé une forte couleur locale. Le plus universel, le dieu au maillet, a été interprété dans le Midi en Sylvain, mais outre que cette assimilation fut loin d'être générale, la grossière tunique de paysan gaulois qui l'habille, les rouelles, croix ou rosaces dont son vêtement est parfois revêtu, le bâton ou maillet qu'il tient de la main gauche, le pot qu'il sert contre sa poitrine, le chien ou le tonneau qui l'accompagnent sont autant d'attributs étrangers à la tradition classique. Au reste, les adorateurs de ce dieu sont de petites gens ; c'est dans les ruines anonymes des villas les plus modestes que son image se révèle le plus souvent. Il en va de même d'un dieu très voisin qui figure en compagnie d'une parèdre, dans des monuments de petites dimensions, conçus pour le culte privé. Généralement costumé comme le dieu au maillet, il est assis sur un banc près de sa compagne, dont les attributs ordinaires sont la patère et la corne d'abondance. J. Toutain a proposé de reconnaître dans ce groupe, dont la bonhomie tranquille est si frappante, l'image et le symbole de l'union conjugale et cette vue s'accorde bien avec les données que nous possédons par ailleurs sur le goût des Gaulois pour la vie familiale. La divinité féminine de ce couple est très voisine des déesses-mères, dont le culte est essentiellement gaulois. Ces déesses ont beau emprunter plusieurs éléments de leur figuration, patère, fruits, corne d'abondance à l'ima-

gerie classique ; elles ne correspondent vraiment à aucune divinité latine et les inscriptions n'ont pu les désigner que sous le terme vague et général de Mères *(Matres, Matrae, Mairae)*. Quand ce nom reçoit une qualification, c'est une épithète topique. Parfois, les Mères se montrent sous un costume local, comme le chapeau à larges bords, qui donne une physionomie si familière aux Mères des bords du Rhin. Dans le cas le plus fréquent, elles se présentent en triade, suivant une vieille conception gauloise. Tantôt elles symbolisent la vertu d'une source, tantôt elles président aux naissances et alors les bas-reliefs nous les montrent accueillant le nouveau-né, dont elles règlent la destinée. Ce sont elles aussi qui sont invoquées pour la protection du défunt dans l'autre vie, et c'est leur image que nous retrouvons dans les tombes. Toutes ces déesses, groupées ou isolées, toutes ces Abondances chargées de fruits sont le prolongement du très ancien culte de la Terre-Mère, source inépuisable de fécondité : tout ce qui naît est un don de son sein généreux, où, par un juste retour, tout vient se fondre après la mort, dans l'accomplissement d'un cycle sans fin.

12. **Cultes naturistes.** — Non moins vénérables, non moins prestigieuses restent les innombrables divinités attachées à un lieu déterminé, qui sont les manifestations du culte naturiste. Les hommages rendus aux énergies venues du sol allaient aux montagnes et aux pierres, aux arbres et aux forêts, aux cours d'eau et aux sources. Ces cultes furent à peine altérés par la présence romaine. Ils continuèrent aux mêmes lieux et le plus souvent sous les mêmes noms. Alors même que l'épigraphie et les textes littéraires placent telle source sous le patronage d'Apollon, c'est le dieu indigène qui a été le

plus vivant, puisqu'il a laissé son nom à la source (cas de Bourbon-Lancy, où le dieu Apollon n'a pas supplanté Borvo). Le souvenir de la mythologie classique sera depuis longtemps estompé, quand « nous retrouverons immuables la sainteté et la vertu de la montagne et de la source » (Jullian).

Le caractère sacré des sources ressort des vestiges archéologiques rencontrés dans leurs parages : dédicaces, restes de temples, surtout statuettes et ex-voto. Les pratiques superstitieuses, dont certaines sources étaient hier ou sont encore l'objet, les légendes dont l'action a telle source pour théâtre, l'existence d'une chapelle chrétienne ou la vogue d'un pèlerinage constituent aussi des présomptions très fortes en faveur d'un culte remontant à l'Antiquité. Quand on essaie, en tirant parti de ces données multiples, de dresser un bilan du culte des eaux, on demeure étonné devant l'ampleur des résultats obtenus pour certaines régions de la Gaule. C'est par douzaines que se comptent, chez les Lingons, les exemplaires pointés sur la carte de G. Drioux. Il en est de même chez les Eduens, et d'une manière générale dans l'est de la Gaule. Mais les sanctuaires de sources sont partout. Dans l'ouest de la Gaule, le grand ensemble de Sanxay s'ordonne autour d'une source ; des temples urbains, comme la Tour de Vésonne, à Périgueux, paraissent dédiés à des divinités des eaux. Les fouilles de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence), particulièrement heureuses et bien conduites par M. H. Rolland, ont révélé depuis peu ce fait d'intérêt majeur : l'origine de la bourgade celtique et sa raison d'être est un point d'eau, consacré au dieu éponyme *Glanis* et aux Mères Glaniques, lieu près duquel s'éleva par la suite un petit temple à la Santé. Plus généralement, les patientes recherches de M. P. Lebel sur les hydro-

nymes mettent en lumière l'extrême fréquence des rapports entre noms de divinités indigènes et noms appliqués aux sources, aux cours d'eau et aux lacs. L'archéologie et la toponymie se rejoignent pour accuser l'importance du culte des eaux.

Le culte ne s'attachait pas seulement, comme on pourrait le croire, aux sources auxquelles nous reconnaissons aujourd'hui une valeur curative. Des fontaines banales, ou du moins qui nous le paraissent, étaient assidûment fréquentées. Peu de temples ont livré autant d'ex-voto, ont vu passer autant de malades que celui des sources de la Seine. Au dire des praticiens spécialistes qui ont examiné les *ex-voto*, les eaux de la Seine naissante auraient guéri des affections variées intéressant les membres, les poumons, ainsi que des hernies et certaines maladies des organes génitaux. Elles favorisaient la fécondité maternelle et enfin amélioraient ou guérissaient ceux qui souffraient des yeux.

Ces diverses efficacités, et tout particulièrement la dernière, sont le fait de beaucoup de divinités des eaux, et l'on présume au surplus que médecine et religion allaient souvent de pair : on a retrouvé bien souvent, dans les mêmes parages, les curieux documents connus sous le nom de cachets d'oculistes. Il s'agit de petites tablettes en pierre, portant gravée sur la tranche la désignation des collyres à appliquer contre telle ou telle affection de la vue. Nous sommes là en présence d'une tradition spécifiquement gauloise, car la Gaule est, de très loin, la zone du monde romain qui a livré le plus grand nombre de ces cachets.

Naturellement, les eaux qui se distinguaient par leur température, leur minéralisation ou les gaz qu'elles tenaient en suspens devaient-elles retenir l'attention de nos ancêtres. Beaucoup d'entre elles furent utilisées bien avant l'arrivée des Romains,

certaines depuis une très haute époque, comme le prouve la trouvaille de haches votives, dans une couche archéologique inférieure à celle des objets gallo-romains. Quoi qu'il en soit, la majorité avait reçu, dès les temps de l'indépendance, un patronage divin, car il n'est pas, dans l'épigraphie religieuse, de section qui fournisse un aussi riche contingent de noms préromains (voir l'ouvrage de Bonnard sur la Gaule thermale).

L'occupation romaine, loin de contrecarrer ces cultes, les favorisa indirectement en exaltant la vertu bienfaisante des eaux, et en facilitant les cures par des installations appropriées. Ne vit-on pas, dès le début, Auguste donner l'exemple en vantant les mérites des sources de Dax, où il avait suivi un traitement ? L'engouement fut tel que la plupart de nos stations thermales ou minérales ont reçu leur premier aménagement sérieux à l'époque gallo-romaine et même, il est de fait que nos ancêtres des premiers siècles ont fréquenté bien des sources à valeur curative certaine, dont nous avons perdu la pratique ou que nous découvrons à nouveau après des siècles d'abandon. Retenons que les eaux en général, ayant la propriété de rendre la santé ou seulement de l'entretenir, étaient considérées comme la manifestation d'une puissance divine déterminée et vénérées comme telles. Le caractère divin était parfois étendu au cours d'eau entier et même plus rarement aux eaux stagnantes. En plein VIe siècle, au dire de Grégoire de Tours, les paysans se rendaient annuellement auprès d'un grand lac du pays des Gabales (Gévaudan), pour y jeter des offrandes : pièces de lin, toisons, fromages, pains.

13. Cultes orientaux. Christianisme. — Si les cultes orientaux, qui se répandirent dans la Gaule à partir

de la fin du IIe siècle, connurent un certain succès, surtout dans le Midi et dans les villes, c'est que précisément les nouvelles divinités se rapprochaient davantage des cultes naturistes gaulois que n'avaient fait les dieux gréco-romains. N'insistons pas sur Isis l'Egyptienne, symbole de fécondité, qui rencontra beaucoup de dévots à Nîmes. Mithra, dieu solaire venu de Perse et installé à Rome, connut en Gaule une faveur notable. C'est que de vieilles bourgades, consacrées aux Apollons indigènes et aux eaux, offraient un cadre propice et tout préparé au succès de ce dieu oriental, où les populations indigènes reconnaissaient leur grand dieu de la lumière et du soleil. Plus général encore fut le culte rendu à la Grande Mère, divinité d'origine phrygienne, en laquelle les Gaulois pouvaient reconnaître la Terre, mère de toutes choses. Au temps de Marc Aurèle, son culte est installé dans les grandes villes et il semble bien qu'il ne tarda guère à être représenté dans toutes les cités. Le rite qui faisait un large appel aux mystères et aux emblèmes, le caractère étrangement obsédant de la cérémonie du taurobole (immolation du taureau, avec aspersion du sang destinée à régénérer le fidèle) comportait plus d'attraits, répondait à des aspirations plus profondes que les froides images de la religion classique. Notons que la Mère eut très vite ses prêtres spéciaux et que ceux-ci, à la différence des autres prêtres païens, constituèrent une sorte de clergé hiérarchisé ; cela rappelait un peu la caste des Druides et cela annonce la hiérarchie chrétienne.

Vers le même temps la religion du Christ commençait de grouper des adeptes. Introduite par le Midi, peut-être dès la fin du Ier siècle (le sarcophage de La Gayole, Var, paraît dater du milieu du IIe siècle), elle remonta de Marseille, qui a livré les plus an-

ciennes inscriptions chrétiennes, vers Lyon, en suivant la grande voie de la vallée du Rhône. Les premières communautés attestées sont celles de Vienne et de Lyon. Les nouveaux convertis appartenaient presque tous aux milieux grecs et orientaux, car les noms des fidèles relèvent de l'onomastique grecque et c'est une inscription grecque qui révèle, au début du IIIe siècle, l'existence d'une autre communauté à Autun. Les chrétiens s'organisèrent sous le couvert des collèges religieux, se donnant un chef ou évêque *(episcopos)* entouré de diacres. Riches et pauvres, hommes libres et esclaves, tous les membres de l'assemblée *(ecclesia)* se considèrent comme frères entre eux et comme serviteurs *(douloi)* vis-à-vis de Dieu. A la différence toutefois des confréries déjà existantes, dont l'horizon était légalement limité à la cité, les églises chrétiennes se sentaient liées entre elles et par leurs origines et par leurs aspirations. Les chrétiens de Lyon entretenaient d'étroites relations avec les églises d'Asie ; après avoir subi la persécution, ils ne manquèrent pas de mettre leurs frères éloignés au courant de leurs malheurs (Eusèbe). Cette solidarité a pu donner l'impression qu'ils formaient, dans l'Empire, une faction. Ajoutons que les chrétiens refusaient de s'associer au culte de la divinité impériale et qu'ils ont pu de ce fait être accusés de manquer de loyalisme, que leur prosélytisme était de nature à jeter le trouble dans les foules et voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour expliquer le douloureux martyre des Lyonnais en 177. L'évêque Pothin qui avait péri dans la persécution fut remplacé par Irénée, d'origine grecque. A l'instigation de cet apôtre enflammé, le christianisme rayonna au IIIe siècle au-delà de Lyon et, cette fois encore, nous le voyons cheminer le long des voies romaines. En plus d'Autun, il atteint Dijon,

Langres, Besançon. Malgré tout, en ce début du IIIe siècle, les chrétiens ne comptent guère en Gaule. Les églises sont peu nombreuses et ne réunissent encore qu'un petit nombre de fidèles, pour la plupart des étrangers. La religion indigène, peu entamée par le paganisme gréco-romain, l'est encore beaucoup moins par le christianisme.

14. **Temples et rites.** — La persistance des traditions religieuses n'apparaît pas moins nettement en ce qui concerne les rites et les lieux de culte. Sans doute, les villes ont vu s'élever des temples conçus selon les pures règles classiques. Mais, nous l'avons déjà remarqué, c'est dans la campagne qu'il faut aller pour retrouver, sous le vernis de la civilisation, la trace des mœurs indigènes. On se rend compte que les emplacements consacrés n'ont pas changé : ce sont les sommets, ce sont les sources, ce sont les pierres et les arbres qui demeurent le théâtre de la dévotion populaire. Il n'y eut pas toujours de sanctuaire bâti. Le sommet du Ventoux ne reçut aucun temple, à la différence du puy de Dôme. Il en fut de même de bien des sources ou lacs qui étaient cependant visités par les croyants. Par là se conservait la plus ancienne tradition celtique. Il y a lieu de penser cependant que, vers les derniers temps de l'indépendance, les Gaulois s'étaient mis à construire des sanctuaires. Une des meilleures preuves qu'on en puisse donner, c'est que, parmi les sanctuaires ruraux qui ont été fouillés, le plus grand nombre empruntent bien leurs motifs décoratifs aux édifices gréco-romains, mais en diffèrent profondément, quant à leurs éléments architecturaux essentiels. Le plan de la *cella* n'est point rectangulaire mais carré, hexagonal ou octogonal. C'est le cas des temples de Mercure au puy de Dôme,

d'Apollon Moritasgus à Alésia. Autour de la cella sont disposées des salles de repos ou de vastes portiques. Dans les temples de sources existent en outre des piscines permettant de satisfaire aux ablutions. Certains sanctuaires comportent des cryptes. Une disposition très curieuse est celle des oratoires fouillés en Normandie par de Vesly, qui se composent de deux carrés concentriques et à faces parallèles, c'est-à-dire d'une cella entourée d'un quadruple portique, formant galerie. L'édifice énigmatique, connu à Autun sous le nom de Temple de Janus, aussi bien que la Tour de Vésone, à Périgueux, de plan circulaire, répondent à des dispositions analogues. Ces galeries entourant la cella permettaient (A. Grenier) le déroulement de processions, qui s'effectuaient en tournant de la gauche vers la droite, selon un rite indigène signalé par Posidonius. La cella elle-même, demeure exclusive du dieu, prenait jour par des fenêtres hautes, percées au-dessus du toit des galeries, dont Autun nous a transmis le type. Ainsi la tradition indigène avait-elle été assez forte pour imposer un plan architectural étranger aux habitudes gréco-romaines, et dont les Trois Gaules fournissent de très nombreux échantillons.

Les objets recueillis dans les temples nous renseignent sur quelques-uns des rites qui s'y pratiquèrent. Les offrandes de statuettes, autels s'inspirent des habitudes romaines. Les monnaies que l'on découvre en abondance dans tous les sanctuaires continuent sous une autre forme l'ancien rite des dépôts de lingots métalliques. Les séries de ces monnaies commencent souvent par des monnaies gauloises, ce qui suffit à montrer la haute antiquité de cette pratique. Plusieurs sanctuaires ont livré des statuettes représentant des enfants ou personnages

emmaillotés, des sculptures figurant des parties du corps : têtes, torses, seins, mains, jambes, organes sexuels, ou encore des plaques de bronze avec dessin d'yeux en pointillé (Sources de la Seine ; Sainte-Sabine ; Massingy-les-Vitteaux ; Essarois (C.-d'Or) ; Montbouy, Loiret ; forêt d'Halatte, Oise ; Maizières, C.-d'Or). A plusieurs reprises, les organes offrent des anomalies correspondant à des déformations maladives. De ces offrandes, Toutain a donné une explication ingénieuse. On sait que les Gaulois pratiquaient les sacrifices humains. Or, César le dit formellement, un des buts de ces sacrifices était d'obtenir des guérisons, car les Gaulois pensaient que « le moyen de satisfaire la volonté des dieux était de leur offrir une vie d'homme pour une vie d'homme ». Le sacrifice avait ainsi une valeur rédemptrice. Quand il fut interdit de mettre à mort des êtres humains on prit l'habitude d'offrir aux dieux un autre substitut et ce fut l'image du malade lui-même ou de l'organe affecté.

Les sculptures anatomiques en bois des sources de la Seine, en dehors du fait qu'elles laissent entrevoir la possibilité d'une statuaire gallo-romaine en bois anéantie par les siècles, permettent également l'hypothèse de procédés de cultes magiques utilisant le bois, matériau souple, par opposition à la pierre ou au bronze, plus officiels, plus onéreux et moins personnalisés.

Le culte des divinités des eaux comportait certainement un rite d'immersion ou du moins d'ablution. La vaste piscine des sources de la Seine, les bassins plus réduits du temple de Moritasgus à Alésia n'ont de sens que si les malades cherchaient la guérison dans un contact direct avec l'eau divine. Ces pratiques ont survécu à la destruction des temples et au triomphe du christianisme. Il y a moins de cent ans,

on avait encore l'habitude de plonger dans l'eau de certaines sources les enfants mal conformés et infirmes.

On se rend compte, en réfléchissant sur tous ces faits, à quel point la masse populaire est restée fidèle à l'antique religion nationale. Plus que Jupiter et Junon, ce sont les Mères et le dieu au maillet qui continuèrent d'exercer leur emprise sur les âmes populaires. Les religions nouvelles, introduites dans le pays après la conquête, se sont, non pas substituées, mais juxtaposées à la religion indigène et dans bien des cas, le peuple est passé directement de la religion indigène au christianisme.

15. **Culte des morts.** — Dans le domaine strict des croyances funéraires, plus les études partielles s'accumulent, plus le caractère superficiel de la romanisation ressort. Les auteurs anciens s'accordent à prêter aux Gaulois une solide croyance en l'immortalité des âmes. Aussi n'est-il pas surprenant de découvrir la place de choix que tiennent, dans les pratiques religieuses, les cultes funéraires : la moitié au moins des inscriptions sont des épitaphes ; les trois quarts peut-être des sculptures des premiers siècles sont des stèles funéraires. Des campagnes reculées ont produit des monuments dont la rude exécution n'est pas moins émouvante que les somptueux mausolées érigés par l'initiative des riches. Car l'architecture funéraire va de l'orgueilleux monument d'Igel (Moselle), ou du tombeau avec enclos, prévu par un noble lingon, jusqu'au simple témoin constitué par un minuscule obélisque en pierre ou par une image fruste du défunt, taillée par un artisan malhabile. Si les figurations de l'iconographie funéraire romaine sont nombreuses et donnent une apparence d'unité au symbolisme

funéraire des Gallo-Romains, il semble que cette iconographie restait incomprise de la majorité d'entre eux et qu'ils l'utilisaient simplement comme un support à leurs croyances ancestrales.

Quant aux rites, il faut noter que la pénétration des usages romains a été grandement facilitée par les antécédents déjà constatés à l'époque de l'indépendance. La pratique des libations, si généralisée aux premiers siècles, a été observée au Mont-Beuvray (Bibracte) et la découverte, dans la sépulture princière de Vix, d'un énorme cratère, accompagné d'un service à boire complet, permet de faire remonter la tradition jusqu'à cinq siècles avant l'ère chrétienne. Dès cette époque, on estimait sans doute que la vie dans l'au-delà devait être entretenue par un aliment rituel ; et le vin, image du sang dont il a la couleur, était déjà considéré comme le plus efficace de ces aliments. On comprend ainsi qu'au IIe siècle de notre ère le testament de Géligneux (Ain), assorti de mots gaulois va jusqu'à prévoir, dans l'enclos attenant à la tombe, une vigne dont les produits seront réservés à cet usage. Le dieu au maillet, protecteur attitré des défunts, n'est-il pas souvent représenté, dans les régions viticoles, accosté du tonneau de bois, d'invention gauloise ? Dans les mêmes contrées, les défunts sont figurés tenant à la main le gobelet, symbole de la boisson d'immortalité. Nous venons de nommer le dieu au maillet et nous avons relaté l'usage de placer dans les tombes l'image de la Déesse-Mère. Il faut ajouter que les préoccupations relatives à la vie dans l'au-delà sont si grandes que presque tous les dieux ont été invoqués pour la protection des défunts : c'est le cas, entre autres, du Jupiter cavalier, de l'écuyère Epona et même de certains dieux assimilés à Mars, comme Sutugius à Saint-Plancard (Haute-Garonne).

Le souci d'assurer la protection de la tombe explique aussi la vogue extraordinaire de la dédicace « sous l'ascia ». Le rite n'est pas, quoi qu'on en ait dit, d'origine gauloise, mais c'est bien en Gaule qu'il a trouvé la plus large audience, et singulièrement dans la région lyonnaise, où les tombes marquées du signe ou de la formule épigraphique se chiffrent par centaines. A quoi correspond l'ascia elle-même ? Outil à tailler le bois, ou à polir la pierre, ou à fouir le sol ? Quel symbole exprime-t-elle ? Plus de 400 mémoires écrits depuis le XVIIe siècle, n'ont pas résolu le problème. L'ascia ne constitue pas une allusion à la profession du défunt, pas plus qu'elle ne correspond à une foi particulière. On s'accorde généralement à conclure que l'ascia exprime une modalité de la dédicace et qu'elle confère à la tombe un caractère exclusif et inviolable ; l'outil lui-même intervenait peut-être à un moment donné de la cérémonie de la consécration ; mais on ne saurait fournir de précision à cet égard.

Chapitre IV

LES INVASIONS ET LA RESTAURATION DU IVe SIÈCLE
LA FIN DE L'EMPIRE

1. La Gaule au IIIe siècle. Premiers signes de décadence. — Sous les règnes des Antonins, la Gaule venait de vivre ses plus heureuses années. Dès la fin du IIe siècle, la paix est moins profonde, la production moins régulière, l'aisance moins générale. L'heure n'est pas encore venue de la décadence, mais déjà se manifestent les signes avant-coureurs d'une crise. La construction, qui avait été un si puissant élément d'activité, se ralentit dans une très forte mesure. On a observé qu'Antonin lui-même, l'empereur nîmois, n'a laissé aucun monument dans sa ville natale. De grandes firmes industrielles, comme les poteries de Lezoux, entrent dans le déclin. Les routes ne paraissent pas avoir été entretenues soigneusement, car cette période fournit peu de milliaires. Plusieurs textes font supposer que la trésorerie des cités devient difficile et que les fortunes des particuliers diminuent. Les magistratures municipales sont moins recherchées, parce que les charges qu'elles entraînent deviennent lourdes et les nobles commencent à déserter les villes.

Tous ces faits sont la conséquence de l'inflation monétaire dont F. Lot analyse les étapes, en montrant la dévaluation progressive de la pièce d'or *(aureus)* et de la pièce d'argent *(denarius)*. L'aureus passe de 8,11 g sous Auguste à 6,5 g sous Caracalla,

5,11 g sous Gordien, puis se raréfie au point de devenir un bijou plutôt qu'une monnaie. Le denarius de 3,41 g d'argent devint sous Caracalla un alliage à parties égales de cuivre et d'argent. En 211, est lancé le double denier qui, par une singulière arithmétique, ne pèse que 5,11 g. En 238, il tombe à 4,5 g, sans que le titre de l'alliage s'améliore. Puis on vit paraître les pièces dites « saucées », formées d'une masse d'étain et plomb habilement enrobée dans une mince pellicule d'argent, véritable chef-d'œuvre de faussaire.

2. **Faiblesse de l'armée.** — D'autres causes concourent, en ce IIe siècle finissant, à l'affaiblissement progressif de l'ensemble de l'Empire. L'armée comporte de moins en moins de citoyens romains. Alors que les peuples de l'intérieur en viennent à tout ignorer de la vie militaire, les recrues sont puisées presque exclusivement parmi les gens des frontières. Sous Commode (180-192), on observe de graves relâchements dans la discipline ; des déserteurs se groupent en bandes et se livrent au pillage. Tout en devenant de moins en moins à même de résister à la pression de l'extérieur, les soldats sont de plus en plus portés à jeter le trouble dans l'intérieur du pays. A la fin du IIe siècle, la Gaule devient le théâtre de la lutte entre deux compétiteurs, Albinus, soutenu par les légions de Bretagne et Septime Sévère, qui arrivait à la tête des légions d'Orient. La rencontre décisive eut lieu près de Lyon et après la victoire de Septime, la grande ville fut mise à sac (196). On imagine aisément les pillages auxquels donna lieu cette longue chevauchée à travers la Gaule et les sévices qui durent être exercés après coup, par le parti vainqueur, contre ceux qui avaient donné des gages au vaincu. Encore ces troubles de courte

durée furent-ils un moindre mal, au regard des malheurs que le IIIe siècle allait apporter.

3. Invasions. — Le péril barbare s'était précisé dès le règne de Marc Aurèle (161-180). Le déplacement continu des peuples de l'Europe orientale vers l'Occident exerçait de proche en proche une pression qui venait se heurter, comme des vagues toujours plus puissantes, contre la barrière du Danube et du Rhin. A cette cause primordiale des invasions s'ajoutait l'attrait légendaire que les richesses du monde romain exerçaient sur des peuples restés en marge de la civilisation. Le choc le plus violent fut alors porté contre la région danubienne (166), mais la Belgique et les Germanies furent bientôt envahies par les Chauques et les Chattes (172-174). En 213, le *limes* paraît avoir été à nouveau franchi ; toutefois, cette invasion fut aussitôt repoussée par Caracalla. C'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire le nom des Alamans. Vers le même temps, notons-le, on commence à entendre prononcer le nom des Francs, qui se situent plus au nord sur le Rhin inférieur. Encore plus au nord, sur la côte, se tiennent les Saxons. Ces peuples allaient bientôt trouver une possibilité de partir à la curée des provinces romaines.

A la mort de Décius (251), éclate une longue crise de succession, au cours de laquelle les légions, tournant le dos à la frontière, partirent à la tête du prétendant de leur choix, défier d'autres légions de l'Empire. Ce fut alors la ruée des peuples stationnés sur la rive droite du Rhin (vers 253). Semant partout le pillage et l'incendie, les Alamans, sous la conduite de leur roi Chrocus (d'après Grégoire de Tours), atteignirent la Bourgogne, l'Auvergne et franchirent même les Alpes pour passer en Italie. Les Francs

se répandirent en tous sens à travers la Gaule et poussèrent jusqu'en Espagne. La situation fut rétablie par Postume, bon général préposé par Gallien à la défense des Gaules, avec le titre de « duc de la frontière du Rhin ». Bientôt Postume, proclamé Auguste par ses soldats, accepta la situation et se contenta de régner sur la Gaule, la Bretagne et l'Espagne.

En s'attribuant la direction de l'Occident, Postume et ses successeurs ne songeaient nullement à briser l'unité morale de l'Empire. Leur commandement correspondait à une situation de fait : l'Empire trop étendu et assailli de toutes parts ne pouvait être protégé avec efficacité que si chaque secteur assurait séparément sa propre défense. L'initiative de Postume était une simple anticipation des mesures que Dioclétien n'allait pas tarder à prendre. Les formes du gouvernement restèrent purement romaines. Du reste on travailla beaucoup sous Postume à réparer les destructions laissées par la dernière invasion. Les signes monétaires, de meilleur aloi, traduisent un essai de restauration de la monnaie et bon nombre de milliaires, portant les noms de Postume et de Tetricus, prouvent qu'on entreprit la réfection de quelques routes. Cependant, on note encore, en 268 et 273, des incursions barbares, qui, pour être moins étendues, jetèrent le désarroi au nord de la Loire. Une autre cause de troubles résidait dans l'indiscipline de l'armée, toujours plus disposée à faire valoir des exigences et à rechercher des occasions de pillage qu'à accepter des travaux pénibles. La vieille cité d'Autun commit la maladresse de ne pas reconnaître l'autorité de Tetricus ; elle fut assiégée et mise à sac (269), sans que Tetricus ait pu modérer le zèle intempestif de la soldatesque. Ce fut à la satisfaction générale que le dernier des

empereurs improprement dits gaulois résigna ses fonctions entre les mains d'Aurélien, désormais seul maître de l'Empire (274).

Ce prince s'attacha à donner à la Gaule une forte armature militaire, mais le malheur voulut qu'à sa mort s'ouvrit une période d'anarchie. Une nouvelle catastrophe s'ensuivit. Tandis que la plus grande partie de l'armée était employée à la guerre civile, les Germains pénétrèrent en masse, s'emparèrent, selon la chronique, de soixante capitales et détruisirent par le feu ce qui ne pouvait être emporté (276). Sans doute Probus fut-il assez heureux pour délivrer la Gaule ; il y avait trop de ruines accumulées pour que le pays pût espérer retrouver jamais sa prospérité passée. Si l'on doutait de l'ampleur du désastre, il suffirait de se rappeler que les murailles du IVe siècle exhibent régulièrement des débris de monuments antérieurs à la date fatidique : les nobles sculptures qui faisaient l'orgueil des villes du Haut-Empire sont réduites au rôle de simples moellons.

Un autre témoignage matériel des invasions nous est apporté par les amas de monnaies, que le hasard des trouvailles met au jour çà et là. Ces « trésors » comme on les appelle, avaient été enfouis par leur propriétaire qui espérait les soustraire à la rapacité de l'ennemi, mais le possesseur ayant souvent péri, n'est jamais revenu visiter sa cachette. On estime qu'en principe les pièces les plus récentes du lot fournissent la date approximative de l'enfouissement. Or A. Blanchet, le savant qui a dressé le bilan de ces trésors, aboutit à des résultats éloquents par les proportions qu'ils révèlent. Dans quinze trésors, les monnaies les moins anciennes sont d'Antonin le Pieux (138-161) ; cinquante-trois se terminent à Marc Aurèle et à Commode (161-192) ; cent cinquante-trois datés de Gallien et de Postume cor-

respondent aux invasions du milieu du IIIe siècle ; ceux qui datent des années 270 à 295 atteignent le chiffre énorme de deux cent trente, englobant l'invasion de 276 et la période trouble subséquente.

Les textes historiques fournissent d'autres données, d'où se dégage un tableau encore plus noir, s'il est possible. Dans les campagnes sévit le brigandage. La destruction des fermes, l'extermination d'une partie de la population rendent souvent la culture impossible. Des bandes de hors-la-loi, auxquels les historiens ont donné le nom de Bagaudes, se livrent au pillage, parachevant l'œuvre de destruction accomplie par les Barbares et paralysant la reprise économique. Les magnifiques exploitations des premiers siècles reculent devant le marais, la friche et la forêt. Les routes, à la merci des attaques des bandits, ne laissent plus circuler les marchandises. De terribles famines déciment la population survivante. C'est à partir de cette période que les refuges de hauteur, les antiques oppida des temps néolithiques et de la Tène, sont réoccupés par un peuple aux abois. On se croirait revenu au temps où les hordes des Cimbres répandaient la terreur sur leur passage.

4. La Gaule nouvelle du IVe siècle. Murailles des villes. — A ces maux immenses, on tenta d'appliquer des remèdes et l'on y réussit en partie. La remise en état de la Gaule réclama de longues années et les efforts persévérants de plusieurs empereurs, parmi lesquels il faut citer Aurélien, Dioclétien et Constantin. Ces efforts aboutirent moins à une restauration qu'à l'instauration d'un ordre nouveau. La vie brillante et facile du siècle de Trajan est chose révolue et c'est une image infiniment moins aimable que nous offre la Gaule du IVe siècle.

Dans le travail écrasant de reconstruction qui s'imposait, on alla au plus urgent et on se borna au plus nécessaire. Ce dont les villes avaient besoin au plus tôt, c'étaient de solides murailles, capables de tenir en respect les assaillants éventuels et de donner un asile sûr aux habitants de la bourgade et de sa banlieue immédiate. Aurélien paraît avoir pris l'initiative de ces constructions. La tradition lui attribue les fortifications d'Orléans et de Dijon, tradition dont on ne peut guère vérifier l'exactitude. Il est de fait que cet empereur donna l'exemple en entourant d'une solide enceinte la Ville éternelle elle-même ; de plus son règne, achevé en 275, se place après une première série d'invasions, qui justifie amplement la mise en chantier de ces enceintes. De toute façon, le travail était bien incomplet à l'arrivée de la vague barbare de 276, puisque la chronique rapporte la chute de la plupart des grandes villes.

Cette dernière et lamentable expérience incita à poursuivre sous Probus (276-282) l'œuvre commencée et à en accélérer la réalisation. Toutefois, quand on considère l'ampleur de la tâche et le nombre des localités qui se transformèrent en camp retranché, on a peine à croire avec certains érudits que le plus grand nombre des enceintes aient pu être élevées sous le règne de Probus. On dut s'appliquer d'abord à fortifier les villes les plus menacées ou les plus importantes et peu à peu on en vint à couvrir d'une muraille de modestes bourgades très éloignées de la frontière. Certaines villes attendirent la seconde moitié du IVe siècle pour être pourvues d'un *castrum :* tel est le cas d'Autun qui, lors du siège de 355, dut se défendre derrière la vaste enceinte délabrée du Ier siècle. En dehors de ces cas exceptionnels, il est donc plus sage de fixer, avec Jullian et Grenier,

aux environs de l'an 300, la date moyenne de la construction des *castra* du Bas-Empire.

Le remploi systématique de matériaux, surtout dans les fondations, vient de ce que, dans la hâte où l'on était de dresser un obstacle même médiocre, on a utilisé tout ce qu'on a pu trouver sur place. Voilà pourquoi la démolition des anciens remparts de nos villes a restitué et restitue encore tant d'intéressants débris des premiers siècles. En général les murs des castra offrent un double parement de petit appareil entre lesquels on a entassé les matériaux les plus divers, noyés dans un bain de mortier. L'ensemble atteint souvent de 2 à 5 mètres d'épaisseur, de 8 à 10 mètres d'élévation. Avec les tours très rapprochées qui les renforcent, ces enceintes étaient très capables d'opposer une barrière efficace aux entreprises ennemies. Une autre caractéristique de ces enceintes, c'est leur exiguïté. Elles englobent des espaces allant de 10 à 20 hectares. La surface de 32 hectares pour Nîmes est exceptionnelle ; certains petits bourgs s'enferment dans moins de 2 hectares (Beaune). Pour les villes qui avaient possédé une enceinte dès le Ier siècle, ces chiffres font ressortir une réduction considérable. Nîmes passe de 220 à 32 hectares, Autun de 200 à 10. La dépopulation dut être effrayante, pas autant cependant que le simple rapport arithmétique pourrait le faire croire. La petitesse des enceintes s'explique en partie par le manque de main-d'œuvre et le désir d'aboutir en un temps réduit. Les enceintes n'enferment pas forcément toute la surface habitée : ce sont des refuges rassurants pour une population habituée à vivre dans la crainte.

5. **Réforme administrative et fiscale.** — Parallèlement à ces grands travaux militaires, une vaste ré-

forme administrative fut entreprise sous Dioclétien. La longue période de troubles qui avait suivi le milieu du IIIe siècle avait mis en évidence le danger et même l'impossibilité pratique de confier plus longtemps à un seul homme la direction d'un Empire aussi étendu que l'Empire romain. Prenant acte du fait, Dioclétien eut la sagesse de se donner un collègue. Dioclétien, qui prit le surnom de Jupiter, assuma la direction de l'Orient et, pour administrer et défendre l'Occident, il fit choix de Maximien qui fut qualifié d'Hercule. A partir de 286, Maximien reçut le titre d'Auguste et devint l'égal de Dioclétien. Tout en gardant l'unité législative et monétaire, l'Empire avait maintenant deux têtes. En 291, les deux empereurs décidèrent de se faire seconder chacun par un adjoint qui prendrait le titre de César et serait appelé à succéder à son Auguste en cas de décès ou d'abdication. Le système mis au point ou Tétrarchie réglait le double problème de la défense de l'Empire et de la succession au trône impérial. Il valut au monde romain une accalmie qui permit le rétablissement partiel de l'économie. Pour les Gaules, ces réformes se traduisirent aussitôt par la répression des Bagaudes à l'intérieur et par la reprise de la garde au Rhin. Vis-à-vis des Barbares, une politique nouvelle fut tentée. Constance installa sur le Bas-Rhin, dans l'ancien pays des Bataves, ruiné par les guerres, la tribu des Francs-Saliens (fin du IIIe siècle). Au lieu d'avoir à les combattre, on trouverait désormais dans ces barbares des auxiliaires d'autant plus disposés à participer à la défense de l'Empire qu'ils en faisaient désormais partie.

En outre la Gaule, de par sa position géographique, devint le point névralgique de l'Occident. La surveillance de la frontière du Rhin, éternelle voie des invasions, devait requérir au plus haut point

l'attention de l'empereur. C'est donc en Gaule même et dans la zone nord-est que, par la force des choses, on fut conduit à établir le quartier général de l'Occident. Trèves, bien située sur la grande artère Lyon-Cologne, à portée immédiate des forteresses rhénanes, devint sinon la résidence, du moins le point de ralliement de ces chefs que l'incertitude des temps contraignit à des expéditions incessantes. Ne vit-on pas un jour des Alamans parvenir jusqu'aux portes de Langres, au cours d'un simple raid !

D'importantes réformes administratives accompagnent ou suivent l'organisation de la tétrarchie. Les empereurs sont secondés par de grands dignitaires chargés de tel ou tel secteur des affaires publiques. Ces personnages qui jouent un peu le rôle de ministres portent le titre de « compagnons de l'empereur » (par exemple, le *comes sacrarum largitionum*, comte des largesses sacrées, sorte de ministres des Finances). L'Empire d'Occident est subdivisé en deux préfectures, ayant à leur tête un préfet du prétoire : la Gaule est le siège de l'une d'elles, qui englobe en plus la Bretagne, l'Espagne et la Maurétanie Tingitane. Ce souci de diviser les responsabilités pour permettre une administration plus minutieuse se manifeste encore par une refonte des ressorts municipaux. La tendance, amorcée peut-être avant Dioclétien, mais aussi continuée après lui, fut de dédoubler les grandes cités et de multiplier les provinces. On passa ainsi d'une centaine de cités au IIe siècle, à près de 120 à la fin du IVe siècle (ainsi, la cité d'Auxerre fut créée aux dépens des Sénons et des Eduens, celle d'Orléans aux dépens des Carnutes ; les Allobroges donnèrent naissance aux cités de Grenoble et de Genève).

On aboutit à l'état de choses décrit par la Notice

des Gaules, document daté des environs de l'an 400. La Gaule est alors divisée en deux « diocèses » dont l'un embrasse sept provinces (Viennoise, capitale : Vienne ; deux Narbonnaises, cap. : Aix et Narbonne ; Alpes Maritimes, cap. : Embrun ; deux Aquitaines, cap. : Bordeaux et Bourges ; Novempopulanie, cap. : Eauze, embrassant l'ancienne Aquitaine ibérique) et l'autre dix (quatre Lyonnaises, cap. : Lyon, Sens, Tours, Rouen ; deux Belgiques, cap. : Trèves et Reims ; deux Germanies, cap. : Cologne et Mayence ; Séquanaise, cap. : Besançon ; Alpes Grées et Pennines, cap. : Moutiers-en-Tarentaise) soit en tout dix-sept provinces régies chacune par un gouverneur *(praeses, rector)*. Il est à noter que, malgré tous les dédoublements, on ne toucha point aux limites de peuples déjà plusieurs fois séculaires. Quand il y eut dédoublement, c'est qu'un des « pays » constitutifs de la cité formait une unité géographique ou économique assez marquée pour présenter une individualité. C'est le cas pour chacun des exemples cités plus haut. Loin d'être des créations artificielles, ces dédoublements s'accordent avec la tradition la plus ancienne.

Le souvenir des anciens peuples de la Gaule est plus vivace que jamais, puisqu'en plein IIIe siècle, leurs noms s'imposèrent pour désigner la ville capitale de la cité. Au lieu de parler d'Avaricum, chef-lieu des Bituriges, on se servit de ce dernier vocable pour désigner la localité et c'est ce nom des Bituriges qui triompha en définitive, puisqu'il survit dans celui de Bourges. De la même façon *Lutetia*, ville des Parisiens devint *Parisiis* (nom cristallisé à l'ablatif locatif) d'où Paris et ainsi d'une quarantaine de noms de villes, dont on trouvera la liste presque complète dans l'ouvrage de M. Rostaing sur les noms de lieux.

Une autre réforme, non moins importante, celle du système fiscal, réforme bien mise en lumière par F. Lot, s'amorce dès le règne de Dioclétien. Elle consiste à fixer, pour chaque cité et pour une période d'années, un nombre déterminé de cotes foncières ou unités d'imposition *(capita)*, dues à l'Etat par la cité. Chaque année, l'empereur indique la valeur monétaire de l'unité fiscale. Ce système permet, par un calcul très simple, de faire varier les revenus suivant les besoins du moment, d'imposer une charge moindre ou supérieure à telle ou telle province, voire même de faire la remise d'une partie de son dû à une cité éprouvée. On sait qu'en 311, Constantin abaissa de trente-deux mille unités à vingt-cinq mille les impositions dues par les Eduens. L'unité d'imposition correspond, croit-on, à un domaine de 25 hectares de terres de labour de qualité moyenne. Dans chaque cité, il appartenait aux décurions de répartir le nombre total d'unités entre les différents possesseurs du sol. Ils prenaient pour base d'appréciation les recensements opérés en principe tous les quinze ans ; ces recensements portaient sur les êtres et les choses, c'est-à-dire sur les terres et leurs cultures, comme aussi sur les colons, les esclaves qui travaillaient sur le domaine. On aperçoit les avantages que l'Etat trouve dans ces aménagements. Quand un domaine est taxé à tant d'unités fiscales, le chiffre en demeure immuable pour une période d'au moins quinze ans et s'il survient des changements par suite de ventes ou héritages, les nouveaux propriétaires doivent solidairement acquitter le chiffre prévu. D'autre part, le fisc ne se perdait pas en démêlés avec les particuliers ; il ne connaissait que la cité, dont les membres les plus considérables, les décurions, demeuraient responsables du paiement global.

6. **Relèvement de l'agriculture.** — Ces diverses mesures visaient à un rétablissement de l'ordre et de l'autorité. Elles furent impuissantes à ranimer pleinement la vie gauloise. La décadence de l'industrie et du commerce fut irrémédiable. Elle se manifeste par l'incapacité où sont demeurées les villes de reprendre même une partie de leur activité d'antan. Malgré un siècle de tranquillité relative, les villes n'ont pu s'élever au-dessus de l'état de médiocrité où les avaient plongées les invasions du IIIe siècle. En dehors des manufactures d'armes et des fabriques d'étoffes qui travaillent pour le compte de l'Etat et les besoins de l'armée, on ne trouve plus de grands établissements industriels, comme les poteries de Lezoux, capables de fournir tout l'Occident. Restent seules actives les verreries et les industries de luxe travaillant pour l'aristocratie ; encore s'agit-il d'entreprises limitées, à faible rayonnement. Car l'insécurité et le mauvais état des routes rendent impossible une reprise du commerce et cette paralysie s'étend forcément à l'industrie qui en est l'animatrice. Le temps n'est plus où matières premières et produits finis pouvaient voyager d'une province à l'autre. C'est maintenant l'heure de l'économie fermée, où chaque pays, n'ayant plus guère à espérer des autres, doit pourvoir à ses besoins et se passer de ce qu'il ne peut produire. A bien des points de vue, le circuit de la production et des échanges est si limité qu'il se réduit souvent à la villa.

Du sein de la débâcle matérielle, l'agriculture parvint seule à se relever dans une mesure appréciable. Les pires moments passés, on se rendit compte que, de toutes les valeurs, la terre est la moins exposée à dépréciation. Dès que le minimum de sécurité eut été assuré, la nécessité imposa la reprise du travail

des champs. Les débuts durent être difficiles. Le nombre des villas ruinées au cours de la crise du IIIe siècle paraît considérable dans certaines régions. Substructions calcinées, amas de cendres, traces d'incendie sont les rubriques ordinaires de nos *Répertoires archéologiques*, surtout dans l'est, le centre et les zones de passage. La main-d'œuvre se trouvait singulièrement raréfiée. Cette période s'accompagne d'un remodelage important de l'habitat rural (dans le seul arrondissement de Beaune, par exemple, on peut inventorier deux cents lieux détruits en rapport avec cette période).

Les aristocrates donnèrent le signal de l'exode vers la campagne. Les villes n'avaient plus d'attraits pour eux : leurs somptueuses demeures avaient été pillées et tout ce qui faisait l'agrément de la vie urbaine avait disparu. Par un courant inverse de celui que nous avons constaté au Ier siècle, les grands propriétaires reprirent le chemin de leurs domaines terriens, sur lesquels ils s'efforcèrent de regrouper les travailleurs. Les moyens financiers qu'ils avaient su conserver leur ouvraient de grandes possibilités. « Au milieu de ces terres en friche, écrit Jullian, et de ces maisons en cendres, rien n'était plus facile, pour le maître d'un vaste domaine, que de l'étendre sans mesure, annexant des parcelles dont personne ne voulait plus. » Nous assistons, au IVe siècle, à la constitution de très grandes propriétés formées de la juxtaposition de plusieurs domaines moyens du Ier siècle. Telle propriété bourguignonne, étudiée par M. Chaume à l'aide de textes du VIe siècle, embrasse 4 000 hectares et quatre ou cinq anciens *fundi*.

Ces regroupements de terres sous l'autorité de maîtres moins nombreux, mais d'autant plus puissants, permirent l'organisation de la défensive dans

un monde qui restait troublé. La villa du maître, devenue considérable, prend souvent l'aspect d'une petite forteresse. Elle devient, en cas d'alerte, le refuge offert à la foule des gens qui cultivent le domaine. D'immenses greniers recèlent les provisions de toute sorte que l'on a soin d'y entreposer. Dans sa villa du Bordelais, pourtant éloignée des zones d'invasion, Ausone maintient constamment des réserves de vivres pour deux années ! Souvent le maître s'entoure d'une petite garnison d'hommes armés et au besoin emprunte des soldats à l'Etat. Tout cet appareil qui dénonce l'incertitude du lendemain n'empêche pas la villa de présenter, dans ses aménagements intérieurs, tous les agréments du confort. Là se retrouvent les gracieuses colonnades, les mosaïques à sujets mythologiques ou historiques ; les thermes sont toujours aussi perfectionnés. Le luxe n'a pas disparu de la Gaule, il est au contraire exalté ; mais, tandis qu'au IIe siècle il était chose assez courante et se concentrait dans les agglomérations urbaines, il devient au IVe l'apanage exclusif des riches *possessores* et se réfugie dans quelques villas isolées de la campagne.

Quant à l'exploitation du vaste domaine, dont les revenus soutiennent tout ce faste, elle est assurée par un grand nombre d'hommes que le maître a su grouper autour de lui. Il y avait d'abord la troupe de ses esclaves, qui cultivaient la réserve seigneuriale. Le reste était confié à des tenanciers de conditions diverses, allant de celle d'esclave privilégié à celle d'homme libre ; installés dans quelque portion du grand domaine, ils devaient au maître une redevance en nature. Cette main-d'œuvre a plusieurs origines. Elle comprend sans doute une partie des anciens cultivateurs du sol, ceux qui ont échappé aux catastrophes du IIIe siècle, c'est-à-dire eux-

mêmes ou leurs descendants. Un autre groupe est formé par les gens qui ont fui la ville où désormais la vie est si misérable et qui ont préféré venir se placer sous la protection d'un seigneur rural. Enfin l'Etat a pris des mesures pour résoudre la crise de main-d'œuvre. A partir de Maximien (fin du IIIe siècle), on assiste à une incorporation forcée des Barbares soumis dans l'économie gallo-romaine. Ou bien on mettait ces gens à la disposition des propriétaires fonciers, ou bien on les groupait par nationalités en petites colonies agricoles. Ces colonies prirent le nom des Barbares qui les constituaient et ces noms sont demeurés dans la toponymie. Nos *Sermaise* rappellent des colonies de Sarmates (type très répandu), les *Marmagne* doivent leur nom aux Marcomans, les *Tiffauges* aux Taïfales, les *Allemagne* aux Alamans. Certaines de ces colonies étaient des postes mi-agricoles, mi-militaires. La plupart des colonies sarmates en effet se localisent le long des routes les plus fréquentées ou à proximité d'une bourgade ; cette position s'explique par un rôle de police : les Sarmates avaient la charge d'assurer la libre circulation sur la route et la protection de la bourgade.

Le labeur de tous, joint, il faut le dire, à l'intérêt intelligent que les nobles portent désormais aux choses de la terre, la tranquillité relative dont la Gaule a pu jouir au IVe siècle rendirent possible un certain redressement. On revit encore en Aquitaine de beaux champs de blé vantés par Ammien Marcellin et, même au Ve siècle, Sidoine Apollinaire, décrivant son domaine d'*Avitacus* (Aydat en Auvergne) parle de prés bien entretenus, de pâturages riches en troupeaux. Un édit de Probus avait enfin levé les interdictions qui entravaient la culture de la vigne. Dès lors les textes mentionnent un peu partout l'ap-

parition de vignobles. Outre les très anciens crus du Midi et de la Côte-d'Or, on célèbre maintenant ceux du Bordelais et de la Moselle. Paris même eut son vignoble, dont le César Julien savourait les produits. Il est probable que tout domaine, excepté dans le nord de la Gaule, comporta dès lors une portion consacrée à la vigne. Car, plus encore qu'aux premiers siècles, le domaine et la villa tendent à devenir un microcosme se suffisant à lui-même. L'ambition de chaque seigneur est de produire tout ce dont il a besoin. Non seulement, il pratique la polyculture, mais il fabrique ses tuiles et sa vaisselle, il a souvent sa forge et son atelier de tissage. S'il ne peut réunir toutes ces facilités, il s'entend avec les propriétaires voisins pour des échanges à rayon limité.

7. **Transformations sociales.** — Cette organisation nouvelle de l'agriculture n'alla pas sans entraîner de profondes transformations sociales. De nombreux textes du IVe siècle insistent sur le lien de plus en plus étroit qui unit le cultivateur à la terre, quelle que soit du reste sa condition. Le fisc prit l'habitude de compter, parmi les éléments d'appréciation du revenu foncier, les travailleurs attachés à une terre. Inscrits sur les rôles d'un domaine, ces hommes y gagnèrent d'abord une sorte de garantie contre une éviction éventuelle de la part du maître ; en revanche, ils perdirent la liberté de quitter le sol auquel ils sont liés (Fustel de Coulanges). Appliqué peut-être dès Marc Aurèle aux cultivateurs barbares établis dans l'Empire, ce principe s'étendit peu à peu aux hommes libres. On en arrive à la fin du IVe siècle à la situation paradoxale de colons libres de leur personne, mais serfs de la terre *(servi terrae)*.

Vis-à-vis de la multitude de ces tenanciers, les grands propriétaires voient croître leur importance

sociale. Non seulement des individus isolés, mais des groupements entiers, des bourgades se placent volontiers sous la protection d'un patron, d'un « puissant » comme on dit alors. Cette situation rappelle étrangement le système de la clientèle, au temps de la Gaule indépendante. On vit alors reparaître les mêmes pratiques : pression des forts sur les faibles, abus d'influence, souvent mise en échec de l'autorité de l'Etat. Le puissant fait peu de cas du gouverneur, se prête de mauvaise grâce au paiement des impôts ; il rend lui-même la justice dans son ressort ; son domaine tend à devenir une enclave autonome dans la cité. Ces personnages portent ordinairement le titre de « sénateurs » et de « clarissimes » *(vir clarissimus)* et jouissent légalement de certaines prérogatives en matière de justice et d'impôts. Le titre appartenait à la famille : il se transmettait de père en fils.

Parmi les clarissimes, certains, qui parviennent aux grandes magistratures, deviennent « respectables » *(vir spectabilis)* ; plus haut encore sont les « illustres » *(vir illustris)*, qui sont maîtres de milice, préfets de prétoire, et les « patrices », que leur titre assimile aux parents de l'empereur. Dans le sens inverse, en dessous des clarissimes, se retrouvent tous les échelons d'une hiérarchie. Les anciens magistrats municipaux, les fonctionnaires de rang moyen peuvent atteindre au titre de « perfectissime ». Il y avait des degrés jusque parmi les affranchis. Chose de plus grande portée, l'Etat tendit de plus en plus à classer et à fixer héréditairement les hommes dans une fonction déterminée. Dès le IIIe siècle, on avait interdit aux membres des sénats municipaux de fuir les charges devenues onéreuses de la curie. Au IVe, ce fut le tour des colons qui perdirent la faculté de quitter la terre. Les négociants

des villes, les entrepreneurs de transports maritimes et fluviaux connurent bientôt l'obligation de rester dans leur profession, qui assurait l'approvisionnement des villes. Peu à peu, on en vint à assurer par hérédité le recrutement des corps de métiers les plus divers. Il n'est pas jusqu'aux clarissimes eux-mêmes qui ne fussent enchaînés à leur rang et à leur fortune. On prit même contre les transferts ou diminutions de patrimoine des mesures auxquelles se heurtèrent les grands seigneurs chrétiens du V[e] siècle, désireux de léguer leurs biens aux pauvres et aux Eglises. Ainsi, constate F. Lot, du plus bas jusqu'au sommet de l'échelle sociale, « la société se trouva sclérosée dans un véritable système de castes ».

8. Evolution de la vie intellectuelle et religieuse. — Dioclétien et ses successeurs se gardèrent bien, dans leur entreprise de rénovation, d'omettre le domaine de la vie intellectuelle. Les vieilles écoles reçurent une nouvelle impulsion. Celle d'Autun jeta un vif éclat au temps de Constance Chlore et de Constantin, sous la direction du rhéteur Eumène qui jouissait de la faveur impériale et prononça plusieurs panégyriques officiels. Celle de Bordeaux put s'enorgueillir d'avoir pour élève, puis pour maître, le poète Ausone. Le fils de l'empereur Valentinien, le futur Gratien, y fut également instruit. Jamais l'instruction ne fut si fort en honneur, jamais les maîtres ne jouirent d'autant de considération. Si l'on réfléchit que d'autres écoles, à peine moins renommées, fonctionnaient à Trèves, à Poitiers, à Narbonne, à Toulouse et ailleurs, on avouera que la Gaule, amoindrie dans son confort matériel, sut garder sans faiblir le culte de Minerve et des Muses. L'instruction, du reste, demeure le fait d'une élite restreinte. Les auditeurs des écoles continuent plus que jamais de se

recruter parmi les fils des grandes familles. L'aristocratie, qui a relevé la prospérité agricole du pays, lui a rendu un deuxième service en maintenant très haut le prestige de la culture classique. Ces mêmes grands seigneurs que nous voyons si attentifs à leurs terres et à leurs vignes se délassent de leurs préoccupations en lisant Virgile et Homère, en composant eux-mêmes de nombreux vers, en échangeant entre eux des épîtres qui rappellent, quoique de loin, la tradition de Cicéron et de Pline le Jeune.

Encore que, chez tous ces auteurs, l'imitation nous paraisse trop servile et le style embarrassé, le nombre même et la variété des œuvres suffiraient à prouver que la latinité est plus vivante que jamais. A vrai dire, à l'heure où l'Empire se partage en deux grands secteurs, où Rome devient plus lointaine et moins rayonnante, le culte des belles-lettres se trouve être la forme supérieure du patriotisme. Par ailleurs, il y a dans ces œuvres du IVe et du Ve siècle un réel élément d'intérêt. Nous trouvons enfin des écrivains qui pensent en habitants de la Gaule, décrivent les paysages de leur propre pays et la société de leur temps, nous font part de sentiments personnels. La valeur littéraire assez mince est rachetée par la valeur documentaire. C'est pourquoi nous retiendrons les noms du poète Ausone, qui a écrit de jolis vers sur la Moselle, de Rutilius Namatianus, à qui l'on doit un très bel éloge de Rome (vers 417), de Sidoine Apollinaire, qui reste lettré délicat en plein Ve siècle, alors que l'Empire est en dislocation avancée ; tous trois grands seigneurs, fonctionnaires de très haut rang ; Sidoine devint en outre évêque d'Auvergne.

Car le christianisme connaît alors le triomphe le plus complet. Au IIIe siècle, ses progrès avaient été lents et du reste, nous les connaissons assez mal.

Grégoire de Tours parle de sept évêques missionnaires envoyés dans de grandes villes de Gaule, mais on ne peut tenir pour absolument certains tous les détails de ce récit traditionnel. Ce qui est sûr, c'est que de nouvelles églises apparaissent dans les villes du Midi et du Centre : Narbonne, Arles et Toulouse, Limoges, Clermont, Tours et Paris où Denys subira le martyre, probablement sous Décius (251). La persécution sous Dioclétien et Constance ne paraît pas avoir eu de grandes conséquences. Avec Constantin, comme on sait, la situation est renversée. Les églises sont tolérées, encouragées même. En 314, le concile d'Arles marque la collaboration étroite qui s'établit entre le pouvoir civil et l'Eglise chrétienne. Dès lors, partout s'organisent des communautés. L'Etat romain prête à l'Eglise ses cadres administratifs : chaque cité devient le siège d'un évêque et chaque capitale de cité le lieu de rassemblement de principe des fidèles. Bien plus, les métropoles où résident les gouverneurs voient leur évêque exercer une prééminence sur les évêques des autres cités de la province. D'autre part, les évêques jouissent de privilèges fiscaux ; leurs décisions sont sans cesse confirmées par l'empereur qui veille à leur exécution.

Aussi le IVe siècle est-il celui de l'expansion décisive de la religion nouvelle. On estime que, vers la fin du siècle, la population des villes est entièrement convertie. C'est alors que commence l'évangélisation des campagnes. L'impulsion vient de Martin, évêque de Tours, dont la tradition rapporte les nombreux voyages. Partout où passait l'apôtre, les temples étaient détruits, les idoles renversées, les foules haranguées. Le fait est que, dans quantité de temples ruraux, aussi bien en Normandie qu'en Bourgogne, la série des monnaies cesse brusquement aux

environs de 375-380, c'est-à-dire au temps de l'apostolat de Martin. Bientôt du reste, c'est en vertu de la loi que les derniers temples sont abattus et leurs revenus confisqués (vers 400). Nous parvenons ainsi, à l'aube du ve siècle, à la veille de la dislocation de l'Empire. Par une fortune singulière, les empereurs du IVe siècle, en exaltant l'école et l'église, ont préparé les forces morales qui survivront à la disparition de l'autorité romaine. Partout bien organisée, l'Eglise est prête à assurer la relève de l'Etat défaillant et la sauvegarde de la civilisation latine. C'est elle qui continue à propager la langue de Cicéron et de Virgile. Les grands dignitaires lettrés maintiennent en honneur la littérature antique. Il n'est pas jusqu'aux ressorts municipaux que ses évêques parviendront à perpétuer en face des rois barbares.

9. Démembrement de la Gaule au Ve siècle. — Après ce IVe siècle, si chargé d'efforts généreux, comment expliquer l'effondrement de l'Empire et sa lente agonie au long du ve ? En dernière analyse, le mal est venu de l'affaiblissement progressif de la force armée, en regard de la pression tenace et répétée sans relâche des populations d'outre-Rhin. Cet affaiblissement lui-même avait des causes multiples, dont la plus profonde, le discrédit du service militaire, remontait aux premiers siècles. Le refus de la milice entraîna l'admission de plus en plus généralisée des Barbares dans les rangs de l'armée, d'abord comme soldats, bientôt comme chefs. Faute de pouvoir lever des cohortes de citoyens romains, il fallut pactiser avec les Francs. Dès le milieu du IIIe siècle, l'un d'eux, Silvain, devint maître de la milice, c'est-à-dire commandant suprême de l'armée romaine. Sous Valentinien, tous les chefs portent des noms francs, Mérobaud, Ricomer, Arbogast et leurs

ambitions vont croissant. Par surcroît, pour des raisons que l'on croit d'ordre économique (Jullian, F. Lot), les effectifs eux-mêmes vont s'amenuisant et les garnisons éparpillées sont inefficaces. Déjà, en 355, une terrible invasion d'Alamans ravage une partie de la Gaule. Elle est péniblement repoussée par Julien qui a du mal à grouper dix mille hommes pour cet objet. A la fin du IVe siècle, la Notice des dignités énumère un nombre impressionnant de ducs et de comtes. Mais cette liste ne doit faire illusion. On a calculé que, pour l'ensemble du pays, tous ces chefs aux titres fallacieux ne tiennent pas plus de trente mille soldats sous leurs ordres.

Plus dangereuse encore est l'admission, dans les limites de l'Empire, de populations barbares qui sont accueillies en masse, évidemment parce qu'il n'y a plus de possibilité de les arrêter à la frontière. Ces peuples reçoivent le titre de fédérés. En échange de leur installation sur le sol de la Gaule, ils s'engagent à fournir des troupes pour la défense de l'Empire. Pour ôter à cette occupation l'apparence d'une conquête, on imagine de considérer ces Barbares comme des « hôtes » et de leur attribuer une partie des grands domaines gallo-romains. Selon les dernières recherches, le Barbare reçoit les deux tiers du sol arable, et le tiers des esclaves (F. Lot). On ne sauvait par là que les apparences et pour un temps seulement. Comment peut-on s'imaginer que ces soi-disant « alliés » ne profiteront pas de la première occasion pour répudier le lien très lâche qui les unit à Rome et proclamer leur indépendance ?

Après la grande invasion de l'année 406, qui vit passer Alains, Suèves et Vandales, il fallut installer en 413 les Burgondes sur la rive gauche du Rhin, tandis qu'en 418 les Wisigoths étaient reconnus comme fédérés et domiciliés en Aquitaine. Les ef-

forts d'Aétius, le dernier grand chef au service de l'Empire d'Occident, furent absorbés à contenir les empiétements grandissants de ces singuliers alliés. Après avoir déplacé les Burgondes pour les réinstaller en Savoie (443), après avoir repoussé les Francs-Saliens qui, du Brabant, cherchaient à s'étendre vers le Sud, Aétius eut à faire face à l'invasion des Huns, conduits par Attila. Et ce sera le dernier fait d'armes d'une armée officiellement romaine de venir à bout des hordes hunniques, dans les plaines de Champagne (451). Pour la constituer, Aétius avait dû faire appel à tous les peuples barbares déjà admis, aux Wisigoths surtout.

Dès lors l'Empire d'Occident est en plein démembrement. L'Afrique est aux mains des Vandales ; en Espagne, Suèves et Wisigoths se disputent la suprématie. La Bretagne avait succombé depuis longtemps sous les coups d'envahisseurs venus d'Écosse, d'Irlande et de l'actuel Danemark et une partie de la population avait dû émigrer dans l'Armorique gauloise. En Gaule, les alliés Burgondes et Wisigoths s'efforcent d'agrandir leur domaine. Les Burgondes occupent Lyon, envahissent la Séquanaise et la Bourgogne. De leur côté les Francs reprennent leur marche vers le sud et s'installent jusqu'à la Somme. Euric, roi des Wisigoths, proclame l'indépendance de son royaume du Midi et s'étend vers le Rhône et la Loire ; en 475, l'empereur qui n'est plus qu'un figurant, est obligé de lui céder l'Auvergne. Il ne reste plus guère de romain qu'un territoire exigu entre Loire et Somme, coupé de l'Italie, sous le commandement de Syagrius. Ce fut ce personnage qui se heurta à l'ambition de Clovis, roi des Francs. Avec sa défaite sous les murs de Soissons disparaît jusqu'à la fiction d'une autorité romaine sur la Gaule (486).

CONCLUSION

La collaboration de Rome et de la Gaule a donc duré cinq grands siècles. On ne saurait, sans vouloir méconnaître l'évidence, refuser d'admettre que la mise en valeur des ressources du pays et l'essor des deux premiers siècles sont dus à l'intelligente administration de Rome et au maintien de la paix. Quand on se représente, à la lumière de l'archéologie, ces campagnes intensément exploitées, ces industries prospères, ces routes bien entretenues, ces voies d'eau où circulent tant de marchandises, quand on évoque ces villes nombreuses et leurs puissantes réalisations monumentales, on a l'impression que les Gallo-Romains avaient atteint, dès cette haute époque, un état économique comparable en bien des points à celui de la France moderne, avant la construction des chemins de fer. Les Gaulois, sans doute, avaient d'eux-mêmes préparé les conditions de base de ces progrès, mais ce sont les Romains qui, en canalisant les efforts et en introduisant partout la notion de l'ordre, les ont rendus rapides et immenses.

Rome s'est appliquée, pour effectuer la conquête morale du pays, à séduire à sa cause les nobles gaulois. Elle les a comblés d'honneur, leur a permis de s'enrichir ; de plus, elle les a associés étroitement au gouvernement des affaires, en les plaçant d'abord à la tête de leurs cités, en leur accordant bientôt le titre de citoyen romain, qui faisait d'eux les égaux de leurs vainqueurs. En même temps, elle les conviait dans ses écoles et les invitait à se familiariser

avec la culture antique. Par les élites s'est amorcée l'assimilation des Gallo-Romains, laquelle, de leurs personnes, s'est étendue aux différentes classes de la population. En matière religieuse, l'influence romaine apparaît beaucoup plus superficielle. Les Gaulois, surtout dans les campagnes, sont demeurés fidèles à leurs dieux et ne les ont délaissés que pour se faire chrétiens. Comme le note J.-J. Hatt, « en dépit des efforts habiles et souvent couronnés de succès de la politique et de l'administration romaines pour les assimiler complètement, les Gaulois, habillés à la romaine, vivant à la romaine, parlant le latin, adorant les dieux gréco-romains, convertis en apparence à des religions païennes étrangères, avaient cependant conservé beaucoup de traits particuliers et originaux... A partir du IIIe siècle, lors de l'éclipse de l'autorité romaine, la province livrée à elle-même est revenue à son passé tout en conservant l'empreinte indélébile de la romanité ».

Les invasions du IIIe siècle ont détruit en partie la civilisation matérielle. L'industrie et le commerce désormais périclitent ; les techniques se perdent ; les villes retombent dans la médiocrité. Les grands retournent alors à la terre et s'organisent sur leurs vastes domaines, où ils vivent en économie fermée. A bien des égards, l'état social rappelle celui de la Gaule indépendante. Mais Rome a maintenu son ascendant moral. Dans l'Empire en décomposition, la haute société de la Gaule, tout à fait acquise à la civilisation antique, a vu se lever de son sein plusieurs écrivains, profanes ou chrétiens, qui font honneur aux lettres latines. De son côté, l'Eglise se charge d'assurer la survie de la langue et de la civilisation latines. L'introduction précoce du christianisme n'est pas le moindre bienfait que la Gaule ait dû à sa qualité de province romaine.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Les inscriptions de la Gaule sont inventoriées au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII (Narbonnaise) et t. XIII (Trois Gaules et Germanie) ; les monuments figurés sur pierre, dans le *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes*, d'ESPÉRANDIEU continué par M. R. LANTIER.

Les revues françaises les plus utiles à consulter sont : *Gallia*, la *Revue archéologique*, la *Revue des études anciennes*, le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, la revue *Ogam*, la *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est* (depuis 1950). La collection, trop souvent négligée, des Mémoires des Sociétés savantes des départements est à dépouiller pour aborder les problèmes régionaux. Pour amorcer une bibliographie, on peut consulter R. MONTANDON, *Bibliographie générale des travaux... archéologiques*, Genève, depuis 1917, nombreux suppléments.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. IV, V, VI, VII, VIII (1908-1926).

A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine : Généralités ; Travaux militaires* (1931) ; *Les routes* (1934) ; *La navigation, l'occupation du sol* (1934) ; *L'architecture : l'urbanisme, les monuments* (1958) ; *Théâtres, amphithéâtres et cirques* (1958) ; *Les monuments des eaux* (1960).

S. REINACH, *Description du musée de Saint-Germain* (en particulier *Bronzes figurés*, 1894, toujours à consulter en l'absence d'un recueil général des bronzes).

F. LOT, *La Gaule*, 1947.

P.-M. DUVAL, *La vie quotidienne en Gaule*, Paris, 2e éd., 1955.

L. HARMAND, *L'Occident romain*, Paris, 1959.

J.-J. HATT, *Celtes et Gallo-romains*, Nagel, 1971 (Synthèse moderne importante).

E. THEVENOT, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, Fayard, 1968 (capital).

P.-M. DUVAL, *Les sources de l'Histoire de France*, La Gaule, I et II, Picard, 1971 (indispensable).

R. GOGUEY, *De l'aviation à l'archéologie*, Technip, 1968.

R. CHEVALLIER, *L'avion à la découverte du passé*, Fayard, 1964.

E. THEVENOT, *Histoire des Gaulois*, « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1971.

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Novembre 1983 — No 29 422